

# **BILAN 2020**

#### Facebook:

https://www.facebook.com/AIMFrancophones/videos/761306301190234

#### Twitter:

https://twitter.com/AIMFrancophones/status/1370015083754053632

### Linkedin:

https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6775743904504541184



## **Sommaire**

LC	ıua	ptation de l'AIMF aux crises
l.	Rer	forcement des liens entre les membres du réseau
	I.1.	La résilience des villes et les atouts du numérique dans la gouvernance des crises
	1.2.	Les villes et la gestion des pandémies
	1.3.	L'importance d'une stratégie de communication
II.	Rec	ualification des programmes et leur suivi
	II.1.	Adaptation des méthodes de travail
		II.1.1. Evolution du manuel de procédure du Secrétariat permanent et adoption d'une Charte sur le télétravail pour une institution plus efficace
		a) Les défis auxquels est confronté le Secrétariat permanent de l'AIMF et sa réponse
		b) La gestion des réponses aux crises réclame la prise en compte du risque
		II.1.2. Un numérique qui s'impose avec la recherche de nouveaux indicateurs
		II.1.3. Le lien institutionnel et le suivi des projets assurés par les visioconférences
	II.2.	Evolution du budget de l'AIMF et réduction des coûts

	.3. Urgence face à la pandémie du Coronavirus et pou Beyrouth	
	II.3.1. L'urgence Covid	
	II.3.2. L'urgence Beyrouth	
III.	Bilan financier des opérations	
	I.1. Subventions reçues ou à recevoir	
	I.2. Etat des investissements	
	I.3. Renouvellement du soutien financier dans le cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE	
	I.4. Appui de la Fondation Bill & Melinda Gates au Fonds d Coopération	
Ar	mation du réseau	***************************************
l.	Rôle de l'AIMF dans les années 20	
	1. La démarche	
	2. Les moyens	
II.	Deux nouveaux guides pratiques pour le genre dan es actions de développement et la construction lurable	
	.1. L'intégration du genre dans les actions de développement des villes	
	.2. Cahier des charges « construction durable »	
	3 Villes et cinéma	

III.	Les visioconférences
IV.	Pour un dialogue entre l'information et la formation
V.	La mise en synergie avec les réseaux d'universités
VI.	La Femme francophone AIMF
Su	uivi du programme
ı.	Activités en Europe
	I.1. Animation de la Commission permanente « Villes et développement durable » présidée par Lausanne
II.	Activités en Afrique Centrale
	II.1. La République centrafricaine
	II.1.1. Projet d'informatisation de la gestion budgétaire et comptable :  SIM_ba
	II.2. Le Cameroun
	II.2.1. Atelier de renforcement des capacités des Femmes Maire du Cameroun
	II.2.2. Renouvellement des organes du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique, section Cameroun (REFELA-CAM)
	II.2.3. Programme « Femmes et énergie durable – FEDA CAM », appui au Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique du Cameroun (REFELA-Cam)
	II.3. Le Niger
	II.3.1. Atelier sur le « Bon Vivre Ensemble » dans la région du Sahel
	II.3.2. La mise en synergie des autorités locales avec les universités

	II.4. La Région des Grands Lacs	82
	II.3.1. Actions de lutte contre la crise Covid-19 dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/Union européenne	82
III.	Activités en Afrique Occidentale	84
	III.1. Le Bénin	84
	II.3.1. Pour une meilleure gouvernance locale	84
	III.2. La Côte d'Ivoire	84
	III.2.1.Renforcement des capacités de gestion administrative et financière des régions de Côte d'Ivoire	84
	III.2.2.Projet d'appui aux Autorités régionales et locales de Côte d'Ivoire à travers des initiatives concrètes d'insertion socioéconomiques des jeunes	85
	III.2.3. Assistance d'urgence sanitaire de lutte contre la Covid-19	86
IV.	Activités en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien	87
	IV.1. Réunions des membres du Bureau de l'AVCOI sur la lutte contre la Covid-19	87
V.	Activités en Afrique du Nord et au Moyen Orient	87
	V.1. Tunis, 10 décembre 2020, 40 <sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF	87
VI.	Activités en Amérique du Nord	87
	VI.1. Mobilité des enseignants dans l'espace francophone	87
<b>\</b> /11	Activités en Asie	22

# 2020 : « Année horribilis » ?

Face à la succession des drames et l'accumulation des peurs, en 2020, le maître mot a été « l'utilité ». Utilité sociale des sites, utilité des frontières dans la lutte contre le Corona, utilité du port des masques, utilité des tests, utilité de certains traitements, utilité face à la brutalité du drame de Beyrouth.

La crise liée à la pandémie, tout comme le drame de Beyrouth, ont été des extraordinaires accélérateurs de paradigme : l'énergie mise en œuvre pour être pertinent prouve l'importance de l'utilité sociale des organisations. Ils ont mis en évidence l'importance de l'utilité sociale des organisations, prouvée d'autant plus par l'énergie que celles-ci ont mobilisées pour être pertinentes.

Dans notre mode complexe, l'intérêt général est une œuvre collective, c'est-à-dire là où le point vers lequel convergent les actions de l'Etat, des collectivités locales et de la société civile. Il s'est opéré une révolution, avec cette convergence de volontés, pour assurer, ensemble, la sécurité des personnels publics, celle des citoyens et des entreprises privées. Ces partenariats public-privé qui font sens se sont constitués naturellement, afin de contribuer positivement, proactivement, à l'intérêt commun. Pour les grandes entreprises, pour les sportifs internationaux, pour les femmes et les hommes de spectacle, pour les gouvernements et les villes. Il s'agit d'afficher sa réactivité, l'autorité locale étant jugée sur sa capacité à mettre ces volontés en cohérence, avec la fierté des personnels des institutions publiques ou privées d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes. Un lien émotionnel fondé sur une action qui compte, une action qui donne à la communication de l'institution tout son impact.

Depuis plusieurs années, les collectivités membres de l'AIMF se sont engagées dans la lutte contre les pandémies et dans l'appui à la gouvernance grâce au numérique. La résilience est un thème fort.

Cela s'est traduit par le renforcement des réseaux locaux de centres de santé, par l'appui aux associations en lutte contre le VIH, par le financement d'équipements publics. Ces opérations se sont ajoutées à la modernisation des services de l'état civil et ceux des finances, à la création de guichets uniques, au dialogue renouvelé avec la société civile, les acteurs locaux et les différents niveaux administratifs.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a donné une impulsion nouvelle à cette démarche opérationnelle de l'AIMF, à son esprit de solidarité concrète, à sa nécessaire réactivité pour s'adapter à des situations inattendues et inédites.

L'appui aux programmes de santé s'est accru. Les conditions d'une meilleure communication par visioconférence ont été améliorées. Le télétravail a été généralisé au sein du Secrétariat permanent. Cette situation, couplée à une réflexion sur le numérique, ses risques, le caractère positif de son influence, a conduit vers un débat approfondi lancé par l'ONU et que l'AIMF a fait sien.

« Pour tirer pleinement parti des avantages et limiter les dommages éventuels, il est nécessaire de veiller à ce que l'ère numérique soit définie par une coopération internationale accrue », a déclaré Antônio Guterres, qui a cité le travail, l'enseignement à distance et aussi d'autres facteurs de cette nouvelle réalité. Mais il a noté qu'il existe également des divisions numériques car beaucoup n'ont pas accès à l'internet. Selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), près de la moitié de la population mondiale, soit 46,4 %, n'est pas encore en ligne. Le Secrétaire général de l'ONU cite également des préoccupations

telles que les cyberattaques, la désinformation, le respect de la vie privée et la sécurité sur le réseau mondial.

Comme le rappelle Antônio Guterres, seule la coopération permettra de « connecter tous les peuples d'ici 2030, de respecter les droits de l'Homme en ligne et de protéger les plus vulnérables des dangers de l'ère numérique ».

Dans ce contexte, l'AIMF a développé de nouveaux espaces de dialogues, insisté sur les innovations centrées sur l'humain, sur la gouvernance participative et leur accompagnement. Le diagnostic, la cartographie, la norme, les données publiques relatives aux indicateurs sociaux (revenus, aides sociales...) croisées avec les données sur l'accès aux services ont été à la base de notre travail. Croisement des besoins avec les acteurs de la médiation numérique, pour identifier les manques et planifier un plan d'accompagnement.

Les jeunes ont été au cœur des projets pédagogiques, à Tunis ou à Abidjan, avec le soutien aux réseaux de communautés de lecture, à la communication à distance par bandes dessinées ou par tablettes pédagogiques livrées aux établissements scolaires.

Au total, si le bilan 2020 de l'AIMF a été particulièrement impacté par le drame dont Beyrouth a été la victime et par l'épreuve de la Covid-19, tant dans sa manière de faire que dans ses programmes d'action, il a été révélateur de la résilience de l'institution qui a adapté ses programmes et le fonctionnement du Secrétariat permanent, réorienté ses financements et accéléré ses interventions grâce à ses économies réalisées sur son fonctionnement.

Si certaines organisations internationales n'ont pas toujours su mobiliser l'élan de solidarité pour une gestion concertée et coordonnée de la riposte contre la Covid-19, ce fut le souci premier de l'AIMF qui, très rapidement, a réuni son Bureau et requalifié en conséquence son programme d'investissement en étalant celui-ci dans le temps pour concentrer son effort sur l'exigence de solidarité face à la Covid. Les Maires membres du réseau ont montré leur réactivité face à la pandémie, valorisé l'importance majeure du circuit court, affirmé leur capacité à être de bons relais des Etats pour surmonter la crise en lien avec la coopération décentralisée. Surtout, les villes ont maintenu haut l'importance du multilatéralisme alors que les pays, en s'efforçant de faire face aux effets dévastateurs immédiats du virus, ont eu recours à des mesures exécutives sans précédent, y compris la fermeture des frontières.

Pour l'AIMF il était important, en ces moments, de rappeler aussi que la pandémie constituait une grave menace pour le droit fondamental de toute personne à la possession du meilleur état de santé qu'elle est capable d'atteindre. Qu'il est de la plus haute importance de maintenir les principes de la démocratie et de l'État de droit dans une situation d'urgence. Il était important de rappeler notre engagement au service des Droits de l'Homme, du respect des différences. Car toute situation de crise porte en elle ce risque de perte de sens. Ce fut la raison d'être de notre campagne contre le racisme, toujours exacerbé en période de crise sociale, et de la rapidité avec laquelle l'AIMF s'est mobilisée en faveur de Beyrouth.

Ce bilan 2020, doit aussi être l'occasion de remercier vivement les collaborateurs locaux et les personnels des centres communautaires de santé pour le rôle indispensable qu'ils ont joué pour nous aider à apporter notre soutien afin de sauver des vies

\* \*

# L'adaptation de l'AIMF aux crises

La crise sanitaire a été un révélateur qui a conduit à s'interroger sur les conséquences de la métropolisation laquelle concentre les populations et les richesses sur des espaces agglomérés. De ces débats, qui ont surtout été enveloppés notamment au niveau des villes maghrébines, il ressort :

- Le **refus de la densité** : le déplacement des populations vers les zones rurales durant la gestion de la Covid-19 en est la preuve.
- La question du développement durable : l'espace disponible étant de plus en plus rare. La compétition pour son affectation entre des vocations résidentielles, économiques ou écologiques s'intensifie.
- **L'exposition aux risques industriels ou naturels** : la transformation de sites industriels ou inondables en nouveaux quartiers d'habitat illustre le drame de Beyrouth et cette inquiétude.
- Les fractures territoriales entre ville-centre et banlieues pauvres.
- **Le risque sécuritaire** : la conception urbaine se fait aujourd'hui sous la pression de risques extrêmes (terrorisme, émeutes urbaines) ou de plus basse intensité (délinquance, occupations illicites).
- Les risques institutionnels et financiers : les projets urbains s'inscrivent dans un contexte institutionnel qui est complexe auquel il faut ajouter la crise actuelle des finances locales.

Elle a aussi été un accélérateur de changement dans le fonctionnement du réseau qui a pleinement intégré le télétravail afin de rapprocher les expertises, de densifier le suivi des opérations et de permettre des économies de fonctionnement.

#### Renforcement des liens entre les membres du réseau

# I.1. La résilience des villes et les atouts du numérique dans la gouvernance des crises

Cette réflexion avec ses propositions de solution a été portée à Phnom Penh et à Yaoundé.

La concentration humaine provoque souvent une combinaison de tous les risques entre eux, aboutissant à un risque systémique.

Ces débats de l'année 2020 ont aussi montré que les populations sont aujourd'hui plus intolérantes aux risques que par le passé. En outre, elles émettent plus de doutes sur la capacité des institutions à les informer et à les protéger. Dans ce contexte, l'émergence du terme de résilience dans le champ de l'aménagement apparaît comme une tentative de réponse à l'inquiétude croissante des citoyens. La réflexion sur la résilience des villes a donc été particulièrement suivie durant l'année 2020.

La culture du risque et la résilience posent problème. Faut-il lier la résilience et la pédagogie « du vivre avec le risque » ? Faut-il le percevoir comme un alibi pour légitimer un désengagement progressif de l'État et des institutions internationales à l'égard de certaines missions fondamentales dont la sécurité des territoires et des populations ? La gestion de la crise de la Covid-19 par certains pays en serait un exemple.

Le transfert de responsabilités vers la société civile confirme-t-il ce désengagement ?

Deux stratégies s'opposent, lutter contre le risque -solution « grise »- ou l'accepter en s'efforçant de mieux vivre avec lui -solution « verte »-. Ces deux stratégies pouvant coexister.

Par exemple, face au risque d'inondation, la construction de digues, de bassins artificiels de rétention, de berges bétonnées, dîtes solutions « grises », rassurent les populations.

Plus rares sont les solutions « vertes » qui, à la différence des premières, composent avec le risque et coopèrent avec la nature. Elles substituent, par exemple, aux bassins artificiels de rétention, des bassins naturels d'infiltration et de stockage de l'eau. En zone habitée, cela suppose de laisser les rivières divaguer dans leur lit majeur pour favoriser l'infiltration sur une plus vaste surface. « Renaturer » des espaces inondables nécessite non seulement de rendre inconstructibles des zones habitables.

Ces modèles de démarches en faveur de la résilience, ne doivent pas, comme tout modèle, limiter la créativité et l'émergence d'une intelligence collective, indispensable dans l'appropriation de la stratégie de résilience par les habitants. Les débats lors de l'Assemblée générale de 2019 à Phnom Penh l'ont bien montré.

Néanmoins, la manière de gouverner la ville ne contribue pas toujours à rendre la ville plus rassurante. Les modèles de planification, souvent rigides, affichent des certitudes et minimisent les risques. En outre, les interventions séquentielles et en silo des différents acteurs (collectivités, aménageurs, maîtres d'œuvre, promoteurs, constructeurs, utilisateurs...) conduisent souvent à considérer que « le risque, c'est le problème de l'autre ».

Or, le risque est l'affaire de tous et il réclame une gouvernance participative.

Le Maire et les acteurs locaux doivent donc choisir entre suppression du risque et acceptation ou dépassement de ce risque.

Du fait de cette complexité, il est indispensable d'associer très en amont les usagers et résidents du territoire à transformer : informer et communiquer sur les difficultés, en faire même un élément du marketing territorial, telle a été l'une des conclusions du webinaire des Maires du Maghreb.

La résilience apparaît ainsi comme une démarche dont le but ultime est la durabilité. Rappelons que le développement durable, a pour objectif de ne pas compromettre le développement des générations futures tout en corrigeant les formes actuelles d'inégalités de développement entre les territoires.

La résilience urbaine est, dans cette perspective, considérée comme la capacité de la ville à absorber une perturbation puis à récupérer ses fonctions à la suite de celle-ci, c'est-à-dire surmonter les risques écologiques, économiques ou sociaux, les résoudre ou les dépasser. Le colloque de Phnom Penh a permis d'apprécier cette démarche.

Cette démarche est complexe car la gestion de la ville regroupe des compétences diverses relevant de l'urbanisme, de l'architecture, de l'ingénierie, de l'économie, de la géographie, de la sociologie... Le concept de résilience urbaine pourra donc donner lieu à des confrontations entre ces disciplines bien souvent segmentées. Et il appartiendra au Maire de les mettre en synergie et d'arbitrer.

Dans cette optique, les services urbains ont un rôle important.

L'expérience a souvent montré, comme à Phnom Penh, l'importance des réseaux techniques de la ville lors d'une catastrophe et, en particulier, lors d'une inondation. En effet, « ces lignes de vie » sont nécessaires au déploiement de la ville et à sa performance car elles supportent les services essentiels dont les populations, les activités et les organes de gouvernance ont besoin : eaux, énergies, déplacements, télécommunications. Et ces services d'importance vitale pour la société ont donc l'obligation de fiabiliser leur fonctionnement, par des interdépendances (par exemple, le réseau de transport utilise le réseau de télécommunications pour gérer le trafic) et par des collaborations entre les gestionnaires concernés.

Cependant, ce rôle important ne doit pas conduire à oublier les questions plus sociales et psychologiques. En effet, dans l'articulation entre le réseau technique, le service urbain, le territoire et la population qui l'utilise, les organes de gouvernance font apparaître des dimensions techniques (réseau support), organisationnelle (facteurs humains dans la gestion d'un service urbain et dans la crise), sociales (comportement des usagers des services, capacités d'autonomie et d'adaptation) et aussi politiques (organisation du territoire, choix de développement des réseaux, obligations aux gestionnaires...).

La démarche adaptée au territoire doit donc être identifiée, éloignée du « prêt-à-porter ». Une démarche qui ne chercherait pas à limiter le coût de la protection en faisant porter les efforts sur l'adaptation et la capacité de récupération. C'est-à-dire sur le citoyen.

### I.2. Les villes et la gestion des pandémies

La 91<sup>ème</sup> réunion de Bureau élargi qui s'est tenue le 17 avril 2020 a eu pour objectif d'aider les élus locaux à prendre les décisions nécessaires face à l'apparition d'une crise sanitaire, qu'elle soit ou non une pandémie.

Ses conclusions ont été portées à la connaissance des concepteurs de la nouvelle norme ISO pour la résilience urbaine, en cours d'élaboration, afin de renforcer la capacité des autorités locales et nationales à relever les nouveaux défis découlant des changements climatiques et démographiques. Ainsi, nous pourrons établir un cadre, définir les principes et concepts en matière de résilience urbaine afin de faciliter l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions propices à la création de villes plus sûres. La plupart des villes ont besoin de lignes directrices expliquant plus clairement ce qui est attendu dans la pratique et comment atteindre cet objectif. La norme ISO les aidera à améliorer la vie de leurs habitants.

Le webinaire a permis d'en identifier deux principes qui devront être intégrés dans la gouvernance locale.

#### L'importance du confinement

La crise du COVID-19, comme toute pandémie, a ceci de particulier qu'elle tient à trois paramètres qui définissent la propagation de cette épidémie nouvelle, contre laquelle personne n'est immunisé : le nombre de contacts, la contagiosité et la durée de la période de contagiosité. Ces paramètres, nous les connaissons relativement bien et c'est là que se pose un certain nombre de problèmes. Le premier étant évidemment celui de la mortalité. Même s'il est pour l'heure impossible de calculer le taux exact de létalité du Covid-19, laisser le virus circuler librement pour arriver à 60 % de la population infectée conduirait à des centaines de milliers de morts, chiffre évidemment démultiplié par l'engorgement des services d'urgences, puisque compte tenu de la grande contagiosité du virus, tout le monde serait infecté très rapidement et dans un temps assez court. Il faut donc ralentir autant que faire se peut la propagation du virus pour étaler l'arrivée des cas graves dans les services de réanimation. C'est exactement ce à quoi servent les mesures de confinement prises par la plupart des États. Mais se présente alors un autre problème : si la population est confinée et que ce confinement endigue la progression de l'épidémie, que se passe-t-il au moment où le confinement s'interrompt? L'immunité de la population n'a pas pu s'établir puisque le virus n'a pas largement circulé et on s'expose au risque d'un rebond épidémique et d'une nouvelle flambée de contaminations. Pour éviter ce scenario, certains proposent une solution de confinement par intermittence : privilégier une série de petites épidémies, interrompues par de nouvelles mesures de distanciation sociale, pour étaler cette immunité des habitants dans le temps jusqu'à la production d'un vaccin pérenne.

#### Susciter la coordination

Le point clé est la rencontre des responsables. C'est-à-dire du Maire et des responsables des communautés concernées. Cette rencontre suppose d'abord que le Maire connaisse ses interlocuteurs, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux.

Ce préalable acquis, peut alors s'engager avec une véritable stratégie de relations interpersonnelles avec :

- la nomination d'un cadre en charge de la coordination de l'action municipale
- l'organisation de rencontres régulières avec les acteurs du territoire et l'initiation : cela veut dire, des opérations de vivre-ensemble dans la crise, car l'harmonie, toujours fragile, risque fort de diminuer si l'on ne s'en occupe pas activement
- l'identification de l'ensemble des acteurs institutionnels ou non, collectifs ou individuels
- l'identification des jeux de ces acteurs
- l'identification des objectifs attendus du processus de concertation

### I.3. L'importance d'une stratégie de communication

Il ressort de ces débats que le thème de la richesse de la diversité locale qui doit être sensibilisée, ne va pas de soi en période de crise. Il doit être expliqué, accompagné, illustré. Afin d'éviter le risque de rejet comme cela été observé dans la région du Lac Kivu, lors de la crise Ebola. En effet, il y a eu une forte résistance de la population à la suite d'une approche purement médicale et autoritaire au début de la crise. Avec bien des violences contre les personnels médicaux et les établissements de soin.

En effet, le mot « stratégie » de communication renvoie à une approche guerrière, descendante, avec des cibles à toucher. Elle comporte un risque de repli identitaire, de recherche d'un bouc émissaire, de captation de la parole par un groupe.

En revanche, avec le développement d'une culture de la diversité, on est plus dans l'échange que dans la stratégie. Il s'agit, sans être guerrier, d'être ferme et cohérent sur quelques points clés.

Toutes ces actions doivent faire l'objet d'un planning et d'une mise en cohérence. Rappelons que nous ne sommes pas dans la propagande, mais dans le partage sur un thème fort : la diversité comme une richesse, comme le versant positif de la prévention contre la Covid-19.

Les Maires ont aussi mis en avant l'opposition entre l'urgence et le temps pour faire. Le temps est une variable clé en matière de gestion d'une crise sanitaire. L'élu, plus que beaucoup d'autres, manque de temps et peut se retrouver à parer au plus pressé. En effet, la multiplicité des outils de communication modernes apporte aux Maires une facilité mais crée des intrusions dans sa vie quotidienne et perturbe les temps nécessaires à la réflexion.

Si le temps n'est pas une condition suffisante pour prévenir et gérer une crise sanitaire, il est en revanche une condition nécessaire : le temps de réfléchir, le temps de l'empathie, le temps d'expérimenter.

Il s'agit pour l'élu de montrer par sa vision que l'action menée s'inscrit dans un temps long et pérenne.

Dans cet exercice, la participation organisée des parties prenantes aux réflexions est clé, l'acceptation de la critique et la sollicitation de propositions de la part des opposants sont nécessaires pour ouvrir l'intelligence du sujet et faciliter l'appropriation des décisions futures. Cela peut sembler du temps perdu en amont, mais c'est du temps gagné en aval. Dans ce jeu il faut éviter qu'une minorité active capte entièrement le débat aux dépens d'autres groupes tout aussi importants.

Enfin, la subsidiarité est essentielle dans la bonne marche des opérations. Une tâche doit être réalisée au niveau le plus pertinent, autrement dit un élu ne doit réaliser que les tâches que personne d'autre ne peut réaliser à sa place et en priorité ce qui est important, urgent ou non urgent. Cela nécessite d'être très clair sur ce que l'on attend, d'où encore une fois la nécessité d'expliquer la vision et les objectifs et d'accepter que les choses ne soient pas tout à fait faites comme on les attend.

Depuis plusieurs années, la corrélation entre la montée des crises politiques, sociales, économiques ou sécuritaires et l'affirmation de nouvelles relations humaines portées par les technologies, a eu pour conséquence l'émergence d'une nouvelle réalité en stratégie de communication : la véritable valeur d'une organisation ou d'une institution réside dans son utilité.

Cette révolution morale, d'une ampleur que nous sous-estimions bien malgré nous, par certitudes, par manque d'expériences, par manque de méthode, révolution portée par l'ubiquité technologique, laquelle fédère les différents mouvements populaires et spontanés, en réaction à ces crises, réclame une approche holistique.

Dans un tel contexte, comment une communication institutionnelle, telle celle de l'AIMF, peut-elle répondre concrètement aux attentes des sociétés civiles locales ? Comment peut-elle contribuer à reconsidérer le monde francophone dégagé de son unité de circonstance ? Comment construire des dialogues locaux interculturels afin de les rendre opérationnels ? Comment construire cette nouvelle voie ?

Tout d'abord en nous adaptant et en suivant trois grandes actions : partager, bâtir, transmettre.

Partager signifie pour nous : nourrir le concept clé d'équité et d'égalité entre les êtres humains. Aujourd'hui nous ne pouvons plus communiquer avec un message unique descendant. Nous devons entretenir les relations. Les faire grandir. Faire confiance. Cela pour bâtir, ériger des stratégies du réel, de la vraie vie. Des stratégies pensées comme des plateformes de communication et d'information durables. En évitant les « coups médiatiques » oubliant le fond et la vérité des moments. Afin de pouvoir transmettre un contenu fiable et de qualité, de faire comprendre les enjeux de nos sociétés et d'accompagner celles et ceux qui adhèrent à notre réseau : nos membres, nos partenaires techniques ou financiers, les sociétés civiles.

Une telle communication repose sur un cadre opérationnel fort et sur son « comment faire avec les autres ? ». C'est ce que nous faisons dans la région des Grands Lacs africains, au Maghreb, en Afrique centrale et occidentale, dans l'océan Indien, en Asie du Sud Est, en Amérique d'inspiration francophone, au Proche-Orient. Avec ce souci de favoriser et de faciliter ce « métissage permanent », comme le voulait SENGHOR. Cette communication n'est pas dans la référence à un autre monde ou à un autre passé. Elle est dans le message que nous avons la capacité de faire passer à l'international et dans l'action particulièrement concrète de solidarité. Démarche spécifique à toute communication associant le local au national et à l'international. Démarche d'affirmation d'une adhésion aux problématiques du monde, notamment environnementales, de leur bonne compréhension à tous les échelons administratifs. Une intégration de l'international, du national et du local pour apporter une réponse cohérente, économique, sociale, moderne, aux attentes des citoyens.

Dans ce mouvement créatif, les crises, toutes les crises, locales ou internationales sont, avec le numérique, autant d'accélérateurs qui supportent notre démarche initiée et mise en œuvre à travers les programmations stratégiques qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années. À cet égard, le Corona et Beyrouth, qui nous ont plongé dans l'urgence, sont un révélateur de la méthode. C'est-à-dire dans la nécessité de mettre en cohérence le confort de la stratégie votée, avec la nécessaire réactivité, en réponse aux attentes de solidarité et d'immédiateté.

La mise en cohérence de la parole et des actes. La pratique a donc évolué et la communication institutionnelle a été soumise à l'impératif de la finalité de l'action, de son apport à la société. Notre objectif est de « vendre » notre bien commun, notre réseau. Cette réalité est devenue un impératif. Il ne s'agit plus, pour l'AIMF, de promouvoir une institution mais de satisfaire, au mieux, les attentes de ses membres et des populations qui leur sont associées. Il s'agit de promouvoir un usage et non l'institution en elle-même. Notre institution entend être reconnue pour ce qu'elle est devenue, une « institution de mission », en étant l'expression sociétale, environnementale, des différents réseaux régionaux de villes qui la compose et, surtout, la structure. Dans notre monde incertain, elle suscite la confiance et sa méthode mérite de faire école. La confiance des partenaires est le nouvel indicateur de référence. Incertitude et confiance vont de pair et la communication concrète fait le lien. Ceux qui nous observent, ceux qui attendent de nous, ressentent cette incertitude à travers des paroles ou des faits, qui viennent de partout, qui s'entrechoquent, qui nous bombardent, qui tentent de s'imposer, qui s'accumulent. La crise sanitaire actuelle et la communication qui l'a caractérisée en a été un révélateur. Choc des affirmations contradictoires, choc dans le quotidien de chacun, choc économique, choc social, choc dans les modes de gestion, choc dans la crédibilité des gouvernements, notamment ceux des pays développés. Autant de choc qui ont affaibli, gouvernance, communication, confiance dans les institutions protectrices.

Il nous appartient de communiquer sur le caractère positif des démarches locales, sur l'espoir porté par la solidarité, sur la manière de faire. Là est notre réponse. Agir vite sans être soumis aux consensus trop souvent prétextes à l'inaction. La crise sanitaire a mis en exergue le sens et la confiance vis-à-vis de l'action

conduite au niveau local, celles des cadres qui animent le réseau et son quotidien. Elle a été révélatrice de notre résilience et de cette volonté de faire preuve de ce « génie du renouveau ». Avec une communication sans grandiloquence, refusant le repli sur soi, croyant dans le dynamisme de la diversité, de la solidarité et de la rigueur. Une communication qui n'est plus seulement une voix, un art de dire, mais un moyen de savoir exprimer l'attente qui converge avec le faire, grâce à la vision qui l'anticipe. Une communication qui porte concrètement les expériences des diverses sociétés qui composent notre réseau de villes. Une communication pour partager, bâtir, transmettre. Une communication qui est l'expression de notre utilité.

La Covid-19, par son imprévisibilité, sa violence, a contribué à rebattre les cartes des organisations internationales de collectivités locales. La décentralisation et l'autonomie qui lui sont associées ont mis les Maires en première ligne avec les risques consécutifs à cette situation.

Dans ce contexte, il a été impératif que l'association internationale à laquelle ils ont adhérée soit, en quelque sorte, une forme d'« assurance » collective. Bien plus neutre que les associations locales soumises aux fractures politiques et aux risques de conflits d'intérêts, elle doit être préoccupée par la situation des Maires, quel que soient les dangers qu'ils affrontent.

## II. Requalification des programmes et leur suivi

L'action de l'AIMF couvre l'ensemble de l'espace francophone, mais celle-ci varie selon les continents : soutiens aux échanges de savoir-faire entre l'Amérique et l'Europe, valorisation des expériences des villes du Sud-Est asiatique au sein de l'ASEAN. L'action prédominante concerne l'Afrique. Et c'est avec les villes d'Afrique que l'esprit de nos partenariats a évolué, au rythme des rapides changements africains, de la place grandissante du numérique et de l'économie sociale.

Covid a accéléré ce changement dans la manière d'être et de faire. Avec Covid, pour la première fois, nous avons été confrontés à la mondialisation autrement que virtuellement. Avec un Occident désorienté, cantonné à la gestion de la pénurie et la mise à nue des failles de ses systèmes médicaux en incapacité d'absorber le choc de l'épidémie. Nous avons assisté à un état d'impuissance mondiale, à un renivellement de l'ordre international.

Sont nettement apparus les acteurs de la société civile, pleinement proactifs et suppléant les défaillances de l'Etat en se dévouant au service des populations locales.

A la mi-avril, cinquante penseurs, activistes, artistes et décideurs africains, réunis par l'économiste togolais, Kako Nubukpo, et le sociologue sénégalais, Alioune Sall, ont signé un texte appelant à la mobilisation des « forces vives » contre Covid-19. Un appel à mettre en commun leurs réflexions pour repenser l'Afrique et contrer les récits prédisant la « fatalité » d'une catastrophe. « Ce qui pouvait ressembler jusqu'ici à une utopie est entré dans l'espace des possibles », affirment-ils.

Les artistes africains et les sportifs ont été partie prenante de cette évolution, en première ligne de la riposte. Au Sénégal, une vingtaine d'artistes de cultures urbaines se sont réunis au sein d'un collectif constitué par Youssou N'Dour et Didier Awadi pour venir en aide à l'Etat. Ils ont agi à deux niveaux : la sensibilisation, puis la lutte contre la désinformation.

Toutes et tous ont changé l'idée d'Afrique, élan qui s'ajoute à la démographie et à la dynamique ascendante de la pyramide des âges.

L'AIMF a pris en compte cette évolution dans sa stratégie en cassant les codes par la manière de faire.

Les gestes de solidarité restent essentiels, mais la manière dont on donne vaut mieux que ce que l'on donne. Nous devons nous garder d'être un médecin au chevet d'un perpétuel patient.

A titre d'exemple, S. Exc. Monsieur Macky SALL a, avec la Covid-19, fait évoluer son discours souvent libéral. Face aux enjeux liés à la pandémie du Coronavirus, le Président Macky Sall a changé le contenu de ses discours sur la scène internationale. Il a pris une attitude plus panafricaniste, tiers-mondialiste et altermondialiste. Lors d'un congrès à New-York, il a appelé à un nouvel ordre mondial basé sur l'équité et la solidarité.

Selon lui, la pandémie signe l'acte de naissance d'un nouvel ordre mondial devant exclure toute forme de discrimination, de stigmatisation, de préjugés, en particulier envers l'Afrique. Il réclame l'émergence d'un nouvel état d'esprit qui reconnaît que toutes les cultures et toutes les civilisations sont égales en dignité. Le combat pour les valeurs prend donc plus d'importance dans les relations internationales, ce qui conforte le réseau AIMF dans sa démarche en faveur de l'égalité des genres et contre l'ethnocentrisme.

### II.1. Adaptation des méthodes de travail

# La « culture d'entreprise » du Secretariat permanent de l'AIMF a permis d'anticiper les changements, notamment les tendances qui apparaissaient comme contradictoires.

Comme l'a souhaité le Bureau de l'AIMF, le Secrétariat permanent a rapidement donné une réponse concrète et visible à Beyrouth et aux attentes des Maires en matière de soutien à leur politique de santé publique locale lors de la crise du Covid-19.

S'agissant de la méthode comme de la mobilisation des fonds propres de l'organisation, il est opportun de tirer leçon de cette opération qui s'est déroulée dans le temps très court, à peine de deux mois pour la Covid, sans période préparatoire.

De manière aléatoire, le Secretariat permanent a toujours été confronté à l'urgence locale. Tremblement de terre, éruption volcanique, inondations, épidémies. Mais l'augmentation de ces cas d'espèce, les groupes de réflexion qui président à la rédaction de la revue Raisonnance, la nécessité d'anticiper les conséquences du changement climatique, l'ont conduit à s'attendre à l'augmentation du nombre de crises majeures. L'année 2020 illustre cette évolution avec Covid et Beyrouth qui se sont ajoutées au Sahel...

Parmi les facteurs qui ont permis une réaction d'urgence, la gestion apaisée et autonome, la « stabilité » face à la crise, la conscience de la nécessité d'anticiper ces situations en raison du changement climatique, témoignent de la résilience du réseau. C'est parce qu'il a pu mobiliser ses ressources, disposer des moyens humains et s'appuyer sur son expérience, qu'il a été en capacité de réagir pour, d'une part renforcer la raison d'être de l'AIMF, d'autre part adapter le service que l'association entend apporter aux villes et aux citoyens. Son système informatique mis en place afin de permettre à ses experts de travailler à distance

a rendu possible le confinement de l'équipe permanente et la poursuite sereine des activités. Bien sûr, il nous a fallu l'aide du numérique. L'AIMF s'y était engagée depuis plusieurs années afin que l'équipe du Secrétariat permanent puisse en tout temps et en tout lieu travailler sur sa base de données via son serveur. Nous avions commencé à organiser le travail à distance sur un mode beaucoup plus autonome. Mais, à l'orée de la crise sanitaire, seules les fonctions d'expertise et du Secrétariat permanent étaient équipées. Le présentiel était encore dominant dans le relationnel, la construction de plaidoyers et le suivi des programmes. Cette crise aura donc constitué un formidable accélérateur de réduction de la fracture numérique au sein du réseau et aura permis aux Maires et aux collaborateurs locaux, qui étaient plus loin dans la chaîne de l'AIMF, de disposer d'un ordinateur portable et de travailler à distance de la même façon que les collaborateurs du Secrétariat permanent. La nécessité imposée par la crise a eu raison, en quelques jours, des freins bloquant depuis des années ce type de changement. Nous avions absolument besoin du travail de tous, pour surmonter le blocage physique et la protection face au virus. Nous devions donc pouvoir travailler à distance, de manière autonome, et nous devions faire confiance.

La confiance que le Secrétariat permanent a établie avec des bailleurs, ses ressources diversifiées, sa capacité d'adaptation et sa souplesse ont permis de mettre en œuvre très rapidement des initiatives coordonnées. C'est sans doute ce que l'on doit attendre d'une organisation en cas de crise : qu'elle soit présente et fasse preuve de son « anti-fragilité »<sup>1</sup>.

Y aurait-il déjà des enseignements à tirer sur un modèle de structure permanente qui donne un contenu concret à la parole d'une coalition de Maires, face à un monde incertain ?

La Covid-19 et la destruction de Beyrouth, par leur imprévisibilité, leur violence, contribuent à rebattre les cartes des organisations internationales de collectivités locales. La décentralisation et l'autonomie qui leur sont associées mettent les Maires en première ligne avec les risques consécutifs à cette situation.

Dans le contexte de cette année « horribilis », il était impératif que l'association internationale à laquelle ils ont adhéré soit, en quelque sorte, une forme d'« assurance » collective. L'association internationale, bien plus neutre que les associations locales soumises aux fractures politiques et aux risques de conflits d'intérêts, est mieux à l'écoute des élus locaux.

Cette nécessité, la résilience individuelle et collective, réclame une institution durable, plaidant le lien social, le faire ensemble, l'importance de faire société, la solidarité et l'impératif de réactivité pour donner une réponse concrète à ce corps de valeur. Elle réclame aussi le passage du Maire « gestionnaire », qui vient de ressentir ses limites, au Maire « leader », qui à la fois rend toujours plus importante l'intelligence collective par rapport à la fonction de Maire, doit faire émerger des figures fortes qui peuvent faire exemple ailleurs dans le monde. Il ne s'agit plus seulement d'optimiser les ressources du territoire dans une vision court-termiste mais de retrouver le projet global, de redonner sens, mais aussi confiance dans la capacité collective à affronter les chocs exogènes. C'est-à-dire la nécessité pour les villes d'exister individuellement sur la scène internationale pour affirmer leur positionnement, leur capacité de leadership, mais aussi pour rendre compte plus immédiatement et plus simplement à leurs concitoyens d'une action globale complexe dans un monde complexe. Il s'agit aussi de pouvoir déborder les égoïsmes nationaux qui ont affaibli des dynamiques multilatérales. Ces dernières pourtant, auraient permis de mieux se préparer aux conséquences déjà si douloureuses de la pandémie actuelle et des crises à venir. La perception nouvelle d'un monde où les technologies pourraient permettre de combler toutes les distances, d'être partout depuis n'importe où, avec pour conséquence de se substituer à l'expérience « sensible » de la rencontre. Mais, le lieu compte toujours. Et la rencontre, l'expérience physique, la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Taleb N. N. Antifragile. Les bienfaits du désordre. Paris : Les Belles Lettres, 2013. 660 p.

découverte de l'autre comptent également. Si les technologies prouvent leur utilité, elles montrent aussi leurs limites et leur difficulté à permettre de saisir toute la densité, la nuance, la diversité si riche des expressions humaines. La tendance à regrouper et à spécialiser, pour donner plus d'impact et de visibilité mais qui appauvrit en laissant moins de place à la diversité et à l'artisan au sens premier et noble du terme. Tous les spécialistes des crises, tous les spécialistes de l'écologie et de la biodiversité le rappellent sans cesse : ce qui permet de résister, c'est la diversité, c'est la souplesse, c'est enfin la possibilité de pouvoir rapidement mobiliser des ressources pour faire face : être anti-fragile face à un choc.

Pour donner sens à sa « diplomatie » et rester proactif, un réseau de villes doit disposer d'une structure permanente d'intervention à la hauteur de ses ambitions, avec des moyens financiers disponibles et un mode de fonctionnement qui associe des dispositifs qui doivent être équilibrés.

#### C'est-à-dire:

- une activité stable et continue dans le temps, coordonnée par les conseillers du Secrétariat Permanent : la cheville ouvrière, organisant les ressources pour permettre les échanges et les actions, s'inscrivant dans le temps et connaissant finement le réseau dans sa grande diversité...
- des villes mobilisées autour de valeurs portées collectivement, s'impliquant dans les projets, en ayant une claire connaissance de l'utilité de l'AIMF, notamment à travers les Commissions Permanentes pour saisir le mouvement du monde, réfléchir aux problèmes et aux solutions qui pourraient être apportées...
- des ressources stables alors que l'environnement économique est déséquilibré. Pour cette tâche, l'intelligence collective construite par les villes à l'échelle internationale à travers, notamment, les réseaux de villes, est une très grande richesse afin de s'adapter collectivement aux crises internationales qui impactent les villes.

Le contexte international va être durablement marqué par la crise du Covid-19 et ses conséquences qui arrivent dans un moment déjà particulier des relations internationales. L'ordre mondial est en pleine redéfinition et le multilatéralisme est affaibli. La tendance déjà marquée au repli sur soi risque d'être accentuée par les conséquences de la crise sanitaire sur le plan économique et social, la crainte des risques de contamination portées par autrui, la fermeture des frontières aériennes. La diplomatie des villes doit s'appréhender dans ce contexte d'un monde marqué toujours plus par la méfiance des autres et la concurrence, tandis que s'affaiblissent les idéaux de solidarité et de coopération. Un monde où chacun, chacune des structures locales, nationales, internationales, entend faire exister sa plus-value, rendre compte de ses choix, pour s'affirmer et se distinguer.

Au cœur des problématiques complexes de notre temps (environnementales, sociales, économiques, sanitaires), les villes doivent défendre une vision cohérente et responsable de leur avenir. Alors que les défis auxquels ils font face sont inédits, les Maires doivent proposer un modèle de développement urbain respectueux de l'environnement, socialement et économiquement soutenable, enviable sans être autodestructeur.

L'AIMF joue depuis longtemps un rôle spécifique en rassemblant des métropoles aussi diverses que Québec et Kinshasa, Hanoï et Beyrouth. Bien au-delà de l'échange d'expériences ou du portage de plaidoyers communs, elle contribue à faire converger les points de vue autour de valeurs structurantes, traduites en action à travers les projets de ville qu'elle finance. Cela, grâce à sa compréhension fine des équilibres et positions des uns et des autres, à sa capacité à anticiper et développer les points de rapprochement et les projets partagés, à sa connaissance des sensibilités à respecter, des leviers pour faire bouger les lignes, à son expérience dans le dialogue entre des cultures propres et une culture

commune portée au sein de la francophonie... Grâce, enfin, à sa capacité à diffuser les outils et les informations utiles au plus près des acteurs et des territoires de ses membres. Son fonctionnement repose depuis 40 ans sur une architecture particulière: un bureau « politique » constitué de Maires emblématiques dont l'engagement contribue à façonner l'état d'esprit de l'AIMF, un réseau technique d'experts municipaux de grande qualité, un panel de partenaires et bailleurs de plus en plus diversifié, chacun avançant avec sa logique et son agenda, enfin et surtout un Secrétariat Permanent qui est la cheville ouvrière de l'ensemble. Ce dernier a en effet la responsabilité de :

- faire la synthèse de ces richesses et de ces différences pour mieux donner à voir le sens collectif qui s'en dégage
- assurer la continuité de l'action du réseau, par-delà les changements locaux des équipes municipales et de leurs collaboratrices ou collaborateurs
- rechercher de nouveaux partenaires financiers et maintenir le lien avec les bailleurs traditionnels
- donner une image cohérente de l'institution, notamment en préservant sa mémoire
- coordonner les échanges d'informations et les expériences pour animer et consolider le réseau de solidarité des maires
- partager, promouvoir, exprimer la Francophonie des territoires

# II.1.1. Evolution du manuel de procédure du Secrétariat permanent et adoption d'une Charte sur le télétravail pour une institution plus efficace

#### a) La défis auxquels est confronté le Secrétariat permanent de l'AIMF et sa réponse

Le défi majeur auquel nous sommes confrontés et de s'assurer que nos interventions répondent d'une part aux besoins et aux priorités identifiés sur le terrain, par les Maires, d'autre part aux objectifs et aux attentes des donateurs.

Notre approche de montage et de financement de projets permet de faire correspondre les besoins de développement et les capacités de mise en œuvre des dirigeants locaux, des administrations et des réseaux d'autorités locales, avec les méthodes de travail et les procédures des bailleurs de fonds et des partenaires internationaux.

Nous y parvenons en partant du besoin exprimé et identifié par un Maire sur un territoire. Le processus de définition du projet, mené avec les équipes municipales et enrichi par les meilleures pratiques et innovations issues du réseau.

Cette méthode est rendue possible par l'identité même du réseau des maires francophones, dont l'existence n'est pas liée à des projets spécifiques, mais à des objectifs communs et à des relations de confiance bâties au cours des années.

Elle a également rendu possible grâce d'une part le développement dans le temps d'un réseau d'experts locaux et internationaux qui sont mobilisés en amont et au cours de l'exécution des projets, d'autre part par l'allocation indépendante de ses propres fonds, comme catalyseur d'investissements extérieurs.

L'autre défi est la difficulté de garantir que l'assistance fournie par des interventions au niveau de l'Etat ou des organisations de la société civile parvienne aux administrations locales et municipales, qui jouent

un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce défi est particulièrement important dans les pays francophones où les cadres juridiques et administratifs sont très centralisés.

L'AIMF s'implique donc pour simplifier les procédures et adapter les financements aux contraintes des villes, tout en assurant une totale transparence de l'utilisation des fonds et des standards de gestion internationaux.

Un facteur clé du succès de la méthode de travail AIMF est le rôle joué par les communes dans la mise en œuvre des projets, gage de pérennité. En laissant la maîtrise d'ouvrage aux villes, l'AIMF évite l'écueil de la substitution. Une connaissance fine des capacités locales et un positionnement neutre viennent compléter la posture du Secrétariat permanent en qualité d'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale.

En tant qu'Opérateur de la Francophonie, l'AIMF a une expérience dans la mise en œuvre de projets de développement, avec le leadership des villes, depuis 1995. Le Fonds de Coopération joue le rôle d'interface de soutien entre les partenaires et les bailleurs de fonds d'un côté et les villes de l'autre, permettant de disposer de fonds directement au niveau des administrations locales. L'équipe du Secrétariat permanent conseille les villes et les partenaires dans la conception des programmes, dans le suivi de leur mise en œuvre et dans la capitalisation des résultats. Il assure également, à travers le Fonds de Coopération et des codes « projets » spécifiques, la gestion comptable et administrative des fonds, avec des principes de transparence et une coordination des interventions entre les différents partenaires en présence.

Nous avons un troisième atout, la possibilité de co-financer des projets pilotes qui atteignent une taille critique (entre 500.000 € et 5 millions) sans rentrer dans les montants habituellement négociés au niveau des Etats. Les projets avec l'AIMF peuvent permettre aux villes de monter en compétence, d'expérimenter et se crédibiliser avant de passer à l'échelle dans la mise en œuvre des financements plus importants.

Ce travail de facilitation est particulièrement apprécié par les villes qui s'appuient de plus en plus sur l'aide de l'AIMF pour l'ingénierie de projet et pour la gestion administrative et financière des fonds, ainsi que par les bailleurs internationaux.

#### b) La gestion des réponses aux crises réclame la prise en compte du risque

En effet, l'enseignement de l'action a permis d'identifier 6 risques qui enrichissent le Manuel de procédure du Secrétariat permanent :

- risque de mauvaise gestion de la crise. Le processus décisionnel de l'organisation, la bonne relation entre le Bureau et le Secretariat permanent, le réseau d'experts fonctionnels extérieurs ont permis de maîtriser ce risque
- risque en termes de ressources humaines surmonté grâce au réel engagement de l'équipe permanente qui, tout en respectant confinement et gestes barrières, a assuré le bon fonctionnement des opérations
- risque d'interruption des services, majeur pour nombre de bénéficiaires, les plus pauvres. L'adaptation du budget a été possible car la stratégie adoptée en 2018, était un cadre de référence. Elle n'était pas un point d'arrivée mais un point de départ pour un programme de 5 ans. Ce qui nous a permis de nous adapter aux circonstances actuelles. Les points fondamentaux demeurent et rentrent en cohérence avec la lutte contre Covid-19, notamment le numérique ou le changement climatique. De fait notre programme santé s'adapte à la lutte contre la pandémie. Demeure aussi l'esprit de notre solidarité, une stratégie qui n'est pas orientée vers les villes mais avec les villes

- risque matériel, surmonté grâce à la capacité des villes à participer à l'action en mobilisant son Économie Sociale et Solidaire
- risque de dépréciation de l'image de l'institution surmonté par notre communication opérationnelle au service des partenaires et par notre réactivité. Le taux de fréquentation de nos réseaux sociaux en porte témoignage
- risque économique : le seul à ne pas avoir été réellement surmonté en attirant de manière significative de nouveaux bailleurs à cette occasion dramatique. Ce qui nous a contraint de pratiquer des arbitrages financiers qui, s'ils n'hypothèquent pas l'avenir, ont retardé la mise en œuvre d'opérations nouvelles et emblématiques. Peut-on identifier les raisons ? Manque de « réactivité » de nos partenaires, dont les processus d'attribution de subventions nouvelles est souvent très administratif et lourd ? Volonté des partenaires de s'inscrire dans des super-initiatives rassemblant sous un seul toit les grands bailleurs ?

Cette crise a mis à l'épreuve la gouvernance de l'AIMF et celle de son Secrétariat permanent. De nouvelles méthodes de travail avec les villes où sont déployées nos actions ont été validées. Le télétravail a été institutionnalisé afin de donner plus de souplesse au fonctionnement de l'équipe permanente, et libérer des espaces de travail. Au-delà de cette volonté d'ingéniosité, nous gardons à l'esprit l'importance du présentiel afin de faciliter la communication interpersonnelle ou collective.

Le Secrétariat permanent s'est donné les moyens, depuis plusieurs années, de rendre possible le travail à distance afin que ses conseillers techniques, en mission à l'étranger, puissent accéder à la totalité de leurs données et celles de leurs collègues. Un serveur a été mise en place. Chaque collaborateur dispose d'un ordinateur potable et stocke ses données sur le serveur et les protègent par un code.

En cas de circonstances exceptionnelles, de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail est considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité du secrétariat permanent et garantir la protection des salariés.

L'expérience acquise lors de la gestion de la crise de la Covid, d'avril à août 2020, son succès, rend possible cette extension du télétravail. Cette démarche, rendue opérationnelle du fait des habitudes de travail prises lors des missions des conseillers du secrétariat permanent, grâce à la mise en réseau des données sur un serveur et étendue à l'ensemble du personnel lors de la crise du Corona, a été prise d'un commun accord entre les salariés et le Secrétaire permanent de l'AIMF. Elle officialise la pratique consistant à effectuer ses fonctions dans le cadre du télétravail, pratique qui repose sur nos valeurs partagées basées sur la confiance et l'autonomie.

L'équipe permanente est en effet convaincue que le télétravail est une forme innovante d'organisation du travail ayant pour but de donner à chacun plus de souplesse et de flexibilité dans ses conditions de travail par la responsabilisation et l'autonomie conférées dans l'exercice des missions professionnelles.

- le télétravail contribue à une qualité de vie au travail et à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
- le télétravail participe à une démarche de développement durable : limitation des déplacements et réduction de la pollution, réduction des risques d'accident de trajet
- le télétravail répond aux aspirations des salariés et participe à l'attractivité et à la fidélisation du personnel au sein du Secrétariat permanent.

En outre, le télétravail permet une utilisation optimale des locaux.

La Charte (en annexe) fixe les conditions d'exécution du télétravail au sein du secrétariat permanent et vise à définir, au sein du secrétariat permanent, une politique sociale commune et cohérente en matière d'organisation et d'occupation de l'espace de travail. L'AIMF convient de tout mettre en œuvre pour que cette Charte soit, dans son application, une réussite tant pour chacun des salariés que pour le secrétariat permanent, car nous entendons rappeler l'importance de chacun, du collectif et du collaboratif.

Pour être à la hauteur des attentes futures et de la brutalité des imprévisibles, il s'avère nécessaire de maintenir, avec nos partenaires historiques, un engagement toujours aussi ferme.

La réactivité de l'institution pour répondre au drame vécu par Beyrouth a été, à cet égard, significative.

# II.1.2. Un nouveau numérique qui s'impose avec la recherche de nouveaux indicateurs

A ce jour, la confiance repose sur des rapports rédigés par des ingénieurs ou des financiers. Ce sont eux qui analysent à travers les programmes des indicateurs qu'ils ont eux-mêmes élaborés. Nos sociétés, avec leurs organes industriels et financiers, s'appuient ainsi sur des indicateurs scientifiques, des datas contribuant à argumenter leurs affirmations. Toute production, proposition recevable, l'est à partir de dispositifs garantissant la rationalité de cette proposition. Pour déterminer si un modèle d'avion doit être certifié, il l'est par des ingénieurs connaissant les lois de la gravitation, de l'inertie, de la résistance des matériaux, de l'aérodynamique, etc. Cela est reproductible dans tous les programmes et projets de programmes que les bailleurs internationaux acceptent de financer dans les pays en développement. Tout est certifié par des diplômes, des jurys, des agences, des cabinets spécialisés, des experts-comptables. Nous y sommes soumis, car telle est la condition de la confiance et du crédit sans lesquels une société ne peut fonctionner.

Nous souhaiterions, à l'AIMF contribuer à l'identification d'indicateurs permettant de classer autrement les projets de coopération. C'est-à-dire, et pour renforcer « l'utilité » de l'AIMF, nous souhaitons adapter la complexité des Agences Internationales aux attentes concrètes des collectivités locales.

Pour reprendre l'exemple très classique et actuel de l'avion, on remarque très facilement que tout n'est pas pris en compte sur l'évaluation d'un nouvel appareil. On ne tient pas compte de la thermodynamique au niveau du carburant. Il peut voler, mais, à moyen terme, il ne le devrait pas parce qu'il est consommateur à très haute dose de ses propres conditions de vol : le kérosène. Parce qu'il intoxique les humains. Il ne devrait pas voler en droit, même s'il peut voler en fait. C'est ce qu'aujourd'hui tout le monde sent. Et c'est pourquoi l'actuelle économie industrielle pose problème : elle n'inspire plus confiance aussi parce que, dans des opérations concernant les services publics, les services essentiels, on privilégie la rentabilité financière en ignorant l'apport du projet à la paix sociale, au renforcement des liens entre les individus.

22

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Collectif Internation, Bernard Stiegler (dir.), Bifurquer (Les Liens qui Libèrent, 2020). Le Collectif Internation rassemble soixante chercheurs, de quinze nationalités, issus des mathématiques, de la biologie, du droit, de l'économie, de la comptabilité, de l'informatique, de l'urbanisme, de la médecine, des arts et de la philosophie. Site : internation.world

Nous devons donc rechercher de nouveaux processus de certification, de nouvelles modalités de comptabilité et donc de nouvelles règles de calculs de risque, de crédit, d'investissement et d'amortissement. Il faut repenser l'économie de la coopération sur cette nouvelle base. L'AIMF souhaiterait mettre en réseau le champ transdisciplinaire qui est ainsi requis en tenant compte de l'état d'extrême urgence et de le faire considérer comme innovation sociale. C'est tout le sens de notre travail au sein des groupes de réflexion sur la norme ISO.

Cette réaction contre ce désordre ne pourra se faire qu'au niveau local, au niveau des territoires.

Pour cela, il faut travailler avec les acteurs des territoires à diverses échelles de localités, en impliquant, avec les habitants invités à s'engager dans le processus de recherche, associations, écoles, universités, organismes de recherche, investisseurs et administrations. La pandémie et le confinement ont provoqué un véritable effet de sidération. Il a fallu, en peu de jours, accepter la nouvelle réalité et s'y adapter au plus vite, malgré toutes les difficultés, les incertitudes, et les contradictions de la situation. Nous devons continuer plus que jamais à travailler pour développer les services essentiels, ceux de la santé, l'identification des prestataires de service, mais éviter tout risque de contamination à nos collaborateurs en leur permettant le plus possible de demeurer confinés à leur domicile.... Loin d'un fonctionnement pyramidal, c'est en comptant sur la responsabilité et la créativité de chacun que nous avons réussi à résoudre avec une rapidité étonnante l'ensemble des problèmes, très concrets, qui se posaient à nous : prise en compte en urgence des attentes collectives de nos membres, mise en œuvre des opérations, identification des prestataires. Progressivement, grâce à cette dynamique collective exceptionnelle, nous avons construit les outils et les solutions dont nous avions besoin pour survivre. Bien sûr, il a fallu, comme nous l'avons dit, l'aide du numérique.

La certitude de l'efficacité et de l'agilité puissante d'un management beaucoup plus horizontal a été reconnue et validée par la Présidence. La lutte contre la Covid a mis en responsabilité chacune et chacun. La diversité des solutions et leur adaptation, au plus proche du terrain, aux différentes situations locales ont été acceptées. Ces principes étaient déjà dans notre manière de faire, mais ils ont obtenu une reconnaissance emblématique en raison de l'efficacité de la réaction du réseau.

Dans cette logique de décentralisation des responsabilités, l'outil numérique a été évidemment indispensable. Il a permis de maintenir, sans faille, la fluidité de nos communications et de nos échanges. Sans ces outils numériques pendant la crise, sans cette manière de faire déjà actée dans notre Programmation stratégique, l'action concrète de notre réseau aurait été stoppée depuis mars 2020. Et cela, parce que nos collaborateurs pouvaient « disposer de toute la connaissance du monde dans la paume de sa main », comme le disait Michel Serres.

L'AIMF a franchi ces moments si particuliers alors que les modèles centralisateurs de masse auraient pu avoir raison d'elle, parce qu'elle est restée singulière dans le paysage des réseaux. Elle a continué à jouer la simplicité, la proximité, la relation humaine, presque familiale.

Cette démarche horizontale est générique mais, d'ores et déjà, nous devons annoncer qu'elle doit avoir des règles communes, qui donnent des libertés aux singularités locales, permettant aux populations de s'approprier le processus et de produire de la valeur par cette appropriation. Ici, nous croyons à la force des territoires, à l'énergie décentralisée et à la capacité des acteurs à trouver localement les solutions concrètes dont ils ont besoin pour faire vivre leur collectivité, tout en respectant scrupuleusement les règles européennes et nationales de gestion des risques. C'est la force de la proximité. Ces finesses sont peu visibles depuis le centre : l'œil local est nécessaire.

#### II.1.3. Le lien institutionnel et le suivi des projets assurés par les visioconférences

Avec le confinement et l'impossibilité d'organiser une réunion en présentiel, le rythme des visioconférences s'est accéléré afin d'animer l'institution et de suivre les projets. Depuis février 2020, près de 200 rencontres ont été organisées par la Francophonie, les réseaux des Maires du Maghreb, d'Afrique centrale, de l'océan Indien, d'Asie du Sud Est ou d'Europe centrale.

Le Bureau s'est réuni plusieurs fois pour suivre l'activité du Secrétariat permanent.

Cette gouvernance du réseau a permis d'importantes économies de fonctionnement qui ont été investies dans la réponses aux crises sanitaires et pour Beyrouth. Mais, l'équipe permanente a dû animer ou participer à ces séances de suivi qui se sont multipliées à un rythme élevé.

Au moment de la stabilisation de la situation (juillet à septembre), quelques nouveaux paramètres sont intervenus dans la gestion du travail. Il a fallu faire systématiquement un développement de plusieurs options possibles de mise en œuvre, dues au manque de visibilité sur l'évolution de la pandémie. Il a fallu aussi rechercher systématiquement de l'expertise locale et la création de binômes techniques quand cela s'avèrerait nécessaire entre le Nord et le Sud. Enfin, il a fallu organiser à distance des comités internationaux de pilotage des projets.

Ainsi, l'animation et le suivi du réseau, dans cette période de crise généralisée, a eu comme conséquence directe un resserrement des contacts à distance, lié aux relations de travail et complété par des relations personnelles qui se sont nouées au fil des années.

Dans le cadre de la gestion des projets, le travail de suivi et d'accompagnement des villes n'a pas fondamentalement changé, en étant conduit déjà d'une façon quotidienne à distance par l'équipe du Secrétariat permanent.

Mais, là aussi, l'accélération a été exponentielle.

Au moment du déclanchement de la crise internationale (mars à juin), le suivi régulier a subi une accélération importante à partir de mars et des premières mesures de prévention et lutte contre la pandémie. Cette accélération a été rendue nécessaire par la réorganisation complète des plannings des activités, des plannings des déplacements, l'identification d'expertise locale, les échéances de rendus auprès des partenaires et bailleurs tiers, les avenants ou nouvelles conventions nécessaires pour formaliser ces changements.

A ce travail, s'est rajoutée la nécessité de répondre dans les plus brefs délais aux demandes d'urgence exprimées par les villes en raison de la Covid-19. Le mode opératoire du Fonds de Coopération a servi de base et de fil conducteur pour une réponse immédiate et souple aux requêtes reçues par les villes. Identification des besoins et des priorités par les villes ; accompagnement à la formulation des demandes par le Secrétariat permanent, maîtrise d'ouvrage locale, appui technique et financier, recherche de partenariats et coordination au niveau international apportés par le Secrétariat permanent.

Cette manière de faire, rodée depuis des années et comptant à son actif plusieurs centaines des projets mis en place et suivis depuis la création du Fonds de Coopération en 1995, a montré son efficacité et son efficience. Il a rendu possible d'accompagner dans l'urgence les villes du réseau avec une mise à

disposition des fonds et des expertises en temps réel, en contribuant fortement au Fonds plus spécifique « Covid-19 » mis en place en avril 2020.

# II.2. Evolution du budget de l'AIMF et réduction des coûts de fonctionnement

L'année 2020 a été marquée par la réactivité du Secrétariat permanent face à la crise sanitaire, la rapidité du redéploiement face à l'urgence.

Ont été montré la volonté de convergence avec l'action de l'Etat et celle de la société civile, pour assurer la sécurité des personnels publics, celles des citoyens et des entreprises locales. Le dévouement des agents des services de santé et des sportifs pour réagir face à la crise sanitaire a été porté.

Le budget de fonctionnement a été mobilisé pour qu'il soit exceptionnellement investi dans des projets de santé et un Fonds d'Urgence a été reconstitué.

Voilà l'acquis de 2020, un acquis utile, social, concret, sur lequel va se construire 2021, année qui sera marquée par les voies et moyens destinés à soutenir le développement économique local. Un développement qui favorise la création d'emplois en ayant recours aux ressources locales.

### II.3. Urgence face à la pandémie du Coronavirus et pour Beyrouth

#### II.3.1. L'urgence COVID

Le programme d'appui aux villes a pu être mis en œuvre car il a été conçu avant la première réunion annuelle du Bureau, c'est-à-dire avant les arbitrages soumis au vote du Bureau. Cette situation nous a évité de devoir annuler des projets votés afin de dégager des capacités d'intervention en faveur du Covid-19. Elle a cependant amené à repousser le vote sur des projets nouveaux mais ne répondant pas à la problématique sanitaire du Covid.

Il ressort donc que des projets nouveaux, pourtant de qualité, n'ont pas été présentés au 91<sup>ème</sup> Bureau de l'AIMF.

Afin d'éviter ce risque de conflit dans les arbitrages à l'avenir, il sera proposé de réactiver le Fonds d'Urgence, constitué de dons de villes.

Suite à la réunion du 3 avril 2020 organisée à l'initiative de la Présidente de l'AIMF et en présence des Maires de villes métropoles francophones d'Afrique et d'Asie, l'AIMF s'est engagée à intégrer l'urgence que réclame la pandémie de la Covid-19 dans sa stratégie de plus long terme portant sur la résilience des villes, les méthodes possibles de gestion de telles crises, la gouvernance et l'environnement à mettre en place pour susciter la confiance des populations, celle des partenaires internationaux et des investisseurs. Ces engagements ont été confirmés lors de la réunion du Bureau de l'AIMF le 17 avril 2020.

Dans le cadre de son Partenariat Stratégique signé avec l'Union européenne en 2015, l'AIMF a mené des projets dans plusieurs villes et pays partenaires en Afrique de l'Ouest, au Maghreb, en Asie ou encore de l'océan Indien. La plupart des pays de ces régions ont été durement affectés par la crise Covid. L'AIMF a souhaité appuyer les différentes villes membres de ces pays dans leur réponse à la crise.

Dans ce cadre, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les centres nationaux de gestion de crises et veillé à la bonne représentation des autorités locales au sein de ces comités. Cela passe par la demande de l'AIMF adressée à ces différents centres d'intégrer en leur sein des acteurs ou des représentants des autorités locales. L'AIMF a donc sollicité l'accord de l'Union européenne en vue de modifier les budgets des projets déjà en place dans les pays partenaires pour y inclure une nouvelle ligne budgétaire spécifiquement dédiée à l'urgence. Cela concerne par exemple l'acquisition de matériel médical, des denrées alimentaires à distribuer aux populations vulnérables ou encore des actions visant à la sensibilisation du public au respect des gestes barrières ou plus globalement à la bonne circulation de l'information permettant une mitigation des effets de la crise Covid.

Au total, en deux mois, 25 villes et 4 réseaux de villes ont reçu un appui concret. Ce sont 25 pays qui ont ainsi été concernés par notre action.

#### 4 Arménie, Erevan

L'UGAB, Union générale arménienne de bienséance, a sollicité l'AIMF au nom du Ministère de la Santé Arménie, pour apporter un soutien à la lutte contre la Covid-19. Il a été proposé d'acheter 11.000 masques chirurgicaux KN95 pour les hôpitaux d'Erevan.

Budget total: Une subvention de 30.000 € a été attribuée par l'AIMF.

#### Bénin, toutes communes

L'Association Nationale des Communes du Bénin, faîtière nationale des 77 communes, a mis en place un plan d'urgence pour accompagner ses membres dans la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19 à travers :

- l'organisation d'une campagne de sensibilisation en direction des citoyens
- l'appui direct aux communes à travers la mise à leur disposition d'équipements sanitaires : masques, dispositifs de lavage des mains et des distributeurs de gel hydro alcoolique
- l'appui au Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de riposte contre la propagation de la pandémie.

L'AIMF a soutenu la mise en place de ce plan d'action l'achat de 679 dispositifs de lavage de mains à destination des 377 communes béninoises et leurs arrondissements.

<u>Budget total</u>: 70.000 €. Une subvention de 40.000 € a été attribuée par l'AIMF, et 30.000 € supplémentaires ont été mobilisés auprès de la Délégation de l'Union européenne au Bénin dans le cadre d'un programme de coopération en cours avec l'AIMF et l'ANCB.

#### Burkina Faso, Bobo-Dioulasso

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet de renforcement de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive dans la Commune de Bobo-Dioulasso » (Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville) de nouvelles activités ont été intégrées pour appuyer les initiatives de la Commune

de Bobo-Dioulasso pour faire face à l'épidémie : acquérir du matériel de prévention et de protection contre le COVID 19 (au niveau des 10 formations sanitaires partenaires du projet et pour les équipes municipales de prévention et information), mettre en œuvre des sensibilisations communautaires (agents de santé communautaire, information grand public notamment via les radios locales).

Une subvention complémentaire de 25 000 € a été votée au Bureau d'avril 2020. La mise en œuvre du programme a été facilitée du fait du projet en cours (équipes et facilités administratives). Les équipements sont acquis et les activités de sensibilisation sont en cours.

<u>Budget total</u>: 265 500 €, dont 45 000 € de subvention AIMF et 220.500 € de cofinancement (Bobo-Dioulasso et Fondation Bill & Melinda Gates).

#### Cambodge, Phnom Penh

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la « Préparation aux situations d'urgence pour une ville plus résiliente » (ISSV), de nouvelles activités ont été intégrées pour appuyer les initiatives de la commune de Phnom Penh pour faire face à l'épidémie au niveau des Khan et Sangkat, identification et formation des points focaux en charge de la préparation et des interventions d'urgence ; évaluation des besoins pour identifier tous les éléments nécessaires à la réponse à la crise de la Covid-19 ; cartographie des risques et élaboration d'un plan de préparation et de réponse aux urgences pour chaque Khan ; relance et soutien aux comités d'intervention d'urgence des Khan et Sangkat, tels que définis par la loi de 2015 sur la gestion des catastrophes, afin d'améliorer l'efficacité de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence dans le contexte de la crise Covid-19.

Une subvention complémentaire de 70.000 € a été votée au Bureau d'avril 2020 pour la mise en œuvre du plan d'action Covid-19.

<u>Budget total</u>: 386.183 €, dont 121.539 € de subvention AIMF et 264.644 € de cofinancement (Phnom Penh, Fondation Bill & Melinda Gates).

#### 🖶 Burundi, Gitega

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive », de nouvelles activités ont été intégrées pour appuyer les initiatives de la commune de Gitega pour faire face à l'épidémie : informer la population sur les mesures d'hygiène et signes apparents du coronavirus (sensibilisation du grand public, radio et sono mobile, formation des équipes d'urgence) ; équiper les centres de santé de la commune (matériel de protection et d'urgence).

Une subvention complémentaire de 20.000 € a été votée au Bureau d'avril 2020 pour la mise en œuvre du plan d'action de la Covid-19. Le transfert de fonds a pu être effectué rapidement du fait du programme en cours (équipes santé en charge du projet, compte spécifique...). L'équipement des centres de santé et le déploiement des sensibilisations grand public sur la Covid-19 sont terminés.

Budget total: 234.610 €, dont 191.535 € de subvention AIMF et 43.075 € de cofinancement (Gitega)

#### Cameroun, Dschang

Dans le cadre des « Etudes sur la structuration et la gestion de la filière des boues de vidange à Dschang et dans la Ménoua », soutenus par l'AIMF (ISSV, Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville) et Nantes métropole, un travail sur l'hygiène urbaine est en cours depuis plusieurs mois. Pour donner

suite à la sollicitation de du Maire et compte tenu du contexte, il a été convenu entre les partenaires de se mobiliser conjointement pour contribuer à l'effort de la mairie et le mutualiser au niveau du syndicat des communes du Sycome. Les activités soutenues par les partenaires se situent dans le domaine de la lutte et de la prévention, via l'amélioration de l'hygiène, le renforcement de la salubrité urbaine et l'accès aux systèmes de lavage des mains dans les lieux publics.

Une subvention complémentaire de 27.500 € a été mobilisée pour ce volet spécifique, dont 16.000 € du Fonds de Coopération. L'avenant à la convention en cours a été signé et les opérations sont terminées.

<u>Budget total</u>: 85.000 €, dont 56.000 € de l'AIMF (ISSV et FDC), 21.500 € de Nantes métropole et 8.000 € de la ville de Dschang.

#### Cameroun, Bangangté

Le programme « Covid 19 : mesures d'accompagnement humanitaires, sanitaires et économiques des populations des villes du Ndé » vise à endiguer la diffusion du virus, protéger les populations les plus vulnérables et mobiliser les forces vives du territoire pour agir efficacement. Le projet est construit autour des volets d'intervention suivants : renforcer les mesures de prévention, d'hygiène et d'accès à l'eau pérenne ; soutenir les capacités humaines et matérielles des structures sanitaires ; assister les populations vulnérables identifiées ; soutenir l'économie locale par la promotion de l'entreprenariat des populations ; gérer et coordonner les activités.

Après ouverture d'un compte spécifique auprès de la mairie de Bangangté et l'établissement d'une convention, les activités ont pu démarrer en avril 2020 et sont en cours.

Budget total: 60.000 €. Une subvention de 26.500 € a été obtenue auprès de la Fondation Véolia.

#### Cameroun, Yaoundé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Préparation aux situations d'urgence pour une ville plus résiliente » (ISSV), de nouvelles activités ont été intégrées pour appuyer les initiatives de la Commune urbaine de Yaoundé pour faire face à l'épidémie : développer un diagnostic partagé des risques sur les territoires municipaux et renforcer la coordination entre acteurs locaux en charge de leur gestion (diagnostic, concertation avec les acteurs locaux, mapping et partenariats) ; développer des plans d'action locaux et un plan d'action global pour renforcer la préparation aux situations d'urgence (simulations, plan d'action global et partagé, échanges d'expériences) ; appuyer la formulation et le chiffrage du plan d'action pour la réponse de la Communauté urbaine de Yaoundé face à la Covid-19 et en financer les actions prioritaires, en accompagnement aux mesures mises en place par le gouvernement (sensibilisation, installation de cubitainers grande capacité dans les quartiers et principaux lieux publics, désinfection des marchés de la ville).

Une subvention de 140.000 € a été votée au Bureau d'avril 2020 pour la mise en œuvre du plan d'action Covid-19. L'avenant entre l'AIMF et la ville de Yaoundé a été signé en avril 2020 et les activités sont en cours de réalisation. Les matériels et équipements de première urgence ont été livrés et la formation des 300 volontaires en lien avec le Ministère de la Santé a eu lieu. La cartographie est en cours de réalisation. La cérémonie de lancement officielle s'est tenue le 18 mai 2020.

<u>Budget total</u>: 317.000 €, dont 140.000 € de subvention AIMF et 177.600 € de cofinancement (Phnom Penh et Fondation Bill & Melinda Gates).

#### 🖶 Cameroun, Réseau des Maires du Cameroun pour l'Economie Sociale et Solidaire (REMCESS)

Le « Programme de lutte contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19 par l'appui et la mobilisation des coopératives de femmes et de jeunes » vise à contribuer à la prévention de la propagation du virus en permettant aux communes membres du REMCESS d'équiper leurs populations grâce à des achats responsables, s'approvisionnant auprès des coopératives de leurs localités ; à permettre la mise à disposition de masques, lave-mains et savons fabriqués par des femmes et des jeunes, tout en développant des activités de sensibilisation et d'information du public ; à permettre aux acteurs locaux fortement impactés par la crise, femmes et jeunes en particulier, de bénéficier d'un revenu. Une subvention de 119.000 € a été octroyé au REMCESS. Les activités sur le terrain sont en cours.

Budget total: 119.000 € de subvention obtenue sur le budget de Fonctionnement de l'AIMF.

#### Comores, toutes villes

Appui à la réalisation de masques barrières avec les coopératives locales.

Budget total : 23.000 € de l'Union européenne

#### Côte d'Ivoire, Abidjan

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet de renforcement de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive des jeunes dans le District Autonome d'Abidjan » (ISSV), de nouvelles activités ont été intégrées pour appuyer les initiatives du District Autonome d'Abidjan pour faire face à l'épidémie : acquérir le matériel de prévention et de protection contre la Covid-19 au niveau des 26 centres de santé partenaires du projet (équipements de protection et d'urgence, consommables) ; mettre en œuvre des sensibilisations communautaires (information grand public via les réseaux sociaux, radios et affiches).

Une subvention complémentaire de 20.000 € a été votée au Bureau d'avril 2020 pour la mise en œuvre du plan d'action Covid-19. Le transfert des fonds a pu être accéléré du fait de l'existence du projet en cours, des équipes et facilités administratives (compte projet déjà ouvert). Les équipements ont été acquis et les activités de sensibilisation sont en cours.

<u>Budget total</u>: 295.500 € dont 45.000 € de subvention AIMF et 250.500 € de cofinancement (District Autonome d'Abidjan et Fondation Bill & Melinda Gates).

#### Côte d'Ivoire, Man, Odienné, San Pedro et les conseils régionaux du Kabadougou, du Tonkpi et San Pedro

Dans le cadre du « Projet d'appui aux autorités régionales et locales de Côte d'Ivoire à travers des initiatives concrètes d'insertion socioéconomique des jeunes à Man, San Pedro et Odienné », des réorientations ont été sollicitées pour faire face à l'épidémie.

Cette action a eu pour objet de permettre aux régions et communes mettant en œuvre les initiatives pilotes de lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19. Elle s'intègre dans la suite des actions déjà entreprises par le Gouvernement de Côte d'Ivoire dès le déclenchement de la crise sanitaire du coronavirus dont le premier cas a été dépisté positif le 11 mars 2020. L'AIMF, en accord avec les 6 partenaires régionaux et communaux et l'ARDCI, réunis par visioconférence le 22 avril 2020,

ont convenu, dans le cadre du Partenariat stratégique avec l'Union européenne d'intégrer des activités d'urgence. Ces activités ont porté sur la sensibilisation des populations, l'hygiène (gestes barrières) et l'aide aux plus démunis (vivres).

Par ailleurs, l'ARDCI a été invitée par le Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, à siéger au Comité de gestion du Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire et au Comité de Gestion du Fond d'Appui aux Acteurs du secteur informel face à la Covid-19. Les représentants désignés sont Monsieur Philippe HIEIN, Président de la Région du Bunkani ainsi que Madame Marie-Ange KOUAME, Présidente par intérim de la Région du Gbeke.

Budget total: Réorientations budgétaires du projet initial de 30.000 €.

#### Djibouti, Djibouti

Un premier appui d'urgence a été apporté par l'AIMF et l'ANCLD à Djibouti. La prise en main de la lutte contre la Covid-19 au niveau local, par les six collectivités territoriales, a été impulsée par l'Association National des Collectivités Locales Djiboutiennes (ANCLD). Les actions ont été financées dans le cadre du projet d' « Appui aux autorités locales de Djibouti » après une réallocation du budget général afin de financer l'installation de kits de lavage de mains (seaux, gants, savons), de sensibiliser la population aux gestes barrières avec l'acquisition de mégaphones, la fabrication locale et la distribution de masques artisanaux pour la population et le soutien aux populations démunies par la distribution de kits alimentaires.

Le montant des réallocations du budget est de 84.000 € sur le budget du projet d'appui aux autorités locales.

Budget total: 1.055.555 € dont 950.000 € apportés par l'Union européenne et 105.555 € apportés par l'AIMF.

#### Haïti, Port-au-Prince

Le programme « Covid 19 : l'appui à la Mairie de Port-au-Prince dans la lutte contre l'épidémie » s'inscrit dans le plan d'action mis en place au niveau de la ville en liaison avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population. L'administration communale a déjà avancé sur plusieurs axes, notamment l'approvisionnement en eau potable des marchés et zones sensibles, pour permettre l'application des gestes de prévention et dans la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation des populations. L'organisation interne à la mairie a été également adaptée à la crise, pour assurer une concertation étroite avec les services sanitaires nationaux, nécessaires au suivi des actions sur le terrain. Dans ce cadre, la mairie a identifié comme besoin prioritaire, ne pouvant pas être assuré sans l'aide de partenaires extérieurs, l'appui au service médical territorial et à l'Asile communal. Plus de 100 vieillards démunis, et abandonnés, et nécessitant un confinement, sont soutenus au niveau de cet asile, dont le besoin le plus criant repose sur la fourniture de médicaments et d'équipements pour faire face à la pandémie.

Un don de 20.000 \$ a été octroyé pour la mise en œuvre du plan d'action Covid 19. L'AIMF a pu s'appuyer sur la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour le transfert des fonds, notamment en utilisant le compte local dédié à la mise en œuvre de projets canadiens de coopération, dont celui de Montréal.

Budget total: 20.000 \$ de subvention AIMF.

#### Madagascar, Antananarivo

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive », des réorientations ont été sollicitées pour soutenir les initiatives de la Communauté urbaine d'Antananarivo pour faire face à l'épidémie, dans le cadre d'un plan d'action dédié. Il prend appui sur sa politique municipale de santé publique, plus spécifiquement au niveau des 4 centres de santé de base qu'elle gère directement et qui font l'objet du projet en cours. Le plan d'action de la Communauté urbaine vise à adapter l'offre de service de ces centres à la Covid-19 ; mobiliser les relais communautaires identifiés dans le cadre du programme ISSV et acquérir et équiper la future clinique mobile (employée dans une premier temps pour informer le public) ; appuyer le centre d'accueil municipal des personnes sans abri, permettant de prévenir la transmission des personnes très vulnérables.

Le montant des réorientations est de 85.608 € issus de la subvention de la Fondation Bill & Melinda Gates.

<u>Budget total</u>: 180.825 € dont 15.181 € apportés en valorisation par la Communauté urbaine d'Antananarivo, 30.000 € par la mairie de Paris et 135.644 € apportés en numéraire par l'AIMF dans le cadre du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

#### Océan Indien

Dans le cadre de son partenariat avec l'Union européenne, l'AIMF s'est mobilisée pour répondre à la demande des Maires de disposer d'équipements de protection pour les personnels municipaux. Ainsi, afin de renforcer les actions de riposte des mairies malagasys contre la Covid-19, l'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar (AMGVM) a sollicité l'appui de l'AIMF pour la confection de 50.000 masques barrières lavables, conformément aux normes AFNOR SPEC 76001. Les agents municipaux des mairies d'Antananarivo, Diégo-Suarez, Nosy-Be, Majunga, Toamasina, Sainte-Marie, Antsirabe, Fianarantsoa, Tulear, Fort-Dauphin, sont les bénéficiaires des actions.

L'opération est pilotée par le Maire d'Antsirabe.

Afin de soutenir les artisans locaux dans cette période de ralentissement économique qui les affecte particulièrement, il a été choisi de faire appel aux couturiers/ères du marché municipal d'Asabotsy à Antsirabe pour assurer la confection des masques barrières. Une centaine d'entre eux ont été mobilisés et ont suivi la formation en ligne sur la confection des masques barrières de la norme AFNOR SPEC 76001. Au total, 50.000 masques ont été confectionnés et répartis auprès des municipalités malagasys.

Une subvention de 16.000 € a été octroyée par l'AIMF pour financer cette action, avec une valorisation du temps de travail des agents de la mairie d'Antsirabe.

Dans le cadre du partenariat stratégique entre l'AIMF et l'Union européenne, la plateforme des élus locaux de l'Océan Indien a été accompagnée dans la mobilisation de ses membres pour la lutte contre la Covid-19. Ainsi, l'AVCOI, l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien, a mis en place une coopération régionale pour la donation de 10.000 masques KN95 aux villes de Madagascar depuis l'île de La Réunion. L'action, a été co-financée par l'AVCOI, à hauteur de 40.000 € avec une subvention de l'AIMF pour le fret de l'île de La Réunion à Madagacar.

Budget total: 16.000 €

Mauritanie, Nouakchott

Le programme d'« Appui à la lutte contre la Covid-19 » de la Région de Nouakchott vise à réduire l'impact de la pandémie Covid-19 sur la population à travers l'acquisition d'équipements de prévention et de protection. Le projet a été construit autour des volets d'intervention suivants : acquérir 40 lave-mains publics (places publiques, centres de santé non raccordés, entrées et sorties des marchés, mosquées...), conçus par le Lycée technique de Nouakchott, distribuer du savon, sous la supervision des femmes riveraines et groupes de jeunes issus des comités de quartiers ; se doter de produits de désinfection et de démoustication pour les lieux publics. Cette opération est à rapprocher

de l'initiative contre le paludisme menée par l'AIMF depuis 2015 (désinfection des zones humides et

des gîtes larvaires.

Un financement de 60.000 € a été octroyé, la convention a été signée et les activités sont en cours.

Budget total: 60.000 € de subvention AIMF.

RD Congo, Bukavu

Lors de sa 91<sup>ème</sup> réunion du 17 avril 2020, le Bureau de l'AIMF a décidé la mise en place d'un fonds et d'un plan d'actions d'urgence en appui à la riposte contre la Covid-19.

Dans ce contexte, et dans le cadre du plan d'action du Comité urbain multisectoriel de la riposte contre la pandémie à Coronavirus (Covid-19) mis en place par l'Arrêté n° 401/BUR/M.BKV/005/2020 du 6 mai 2020 et pour donner suite aux échanges entre le Secrétariat permanent de l'AIMF, la mairie de Bukavu et l'hôpital de Panzi, l'AIMF apporte un appui en matériel médical à l'hôpital de Panzi.

Sur la base des besoins identifiés par le Comité urbain multisectoriel de la riposte contre la pandémie à Coronavirus (Covid-19) en matériel médical, l'AIMF apporte un appui de 70.000 € pour l'acquisition de matériel médical.

Budget total: 70 000 €

RD Congo, Goma

Les actions soutenues par le présent projet se situent dans le domaine de la lutte et la prévention de la Covid-19, via l'amélioration de l'hygiène, le renforcement de la salubrité urbaine et l'accès aux systèmes de lavage des mains dans les lieux publics.

Le projet est extrait du plan local de lutte contre la Covid-19 et se concentre sur trois axes :

- Installation et fourniture des matériels pour un poste de secours de la Covid-19 dans le poste de santé de la ville

- Achat des matériels d'hygiène, d'équipements de protection individuelle et de dispositifs de lavage des mains dans les lieux publics

Service de désinfection et appui à l'assainissement des lieux publics

La mairie de Goma est le maître d'ouvrage de l'opération. A ce titre, elle assurera les procédures de mise en concurrence et de conclusion des marchés ou commandes selon les prescriptions en vigueur

32

en République démocratique du Congo, notamment la mise en concurrence des prestataires pour la fourniture des biens nécessaires à la réalisation du projet.

Budget total: 39.000 €

👃 Sénégal, Dakar

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de « Renforcement de la couveuse d'entreprises pour la promotion de l'emploi par la micro-entreprise (CEPEM) au sein du FODEM de la ville de Dakar », des réorientations ont été sollicitées pour faire face à l'épidémie. Elles visent à former et équiper les entrepreneurs de la CEPEM, intégrant des aménagements à l'espace de co travail, pour qu'ils soient en mesure de produire des équipements de protection conformes aux normes ; commander auprès de ces entrepreneurs les masques et gels nécessaires à la mise en place du plan d'action de la ville de

Dakar, en particulier équipement et protection en milieu scolaire.

Le montant des réorientations est de 20.000 € issus du Fonds de Coopération de l'AIMF.

Budget total: 346.000 € dont 240.000 € apportés par l'AIMF, 57.000 € apportés par la ville de Dakar,

26.500 € par la ville de Montréal, 22.500 € par l'Ecole des Entrepreneurs du Québec.

Sénégal, Ndiob et l'AMS

L'Association des Maires du Sénégal a sollicité l'AIMF pour apporter un appui à la prévention et à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 à Ndiob. Le projet a consisté en la formation de 300 femmes et jeunes pour la production de matériels de protection locaux et commande de 10.000 masques, des boîtes à lave-mains et d'une unité de fabrication de savon ; la formation de 75 animateurs à la prévention de la Covid-19 et l'organisation de 500 visites à domicile ; l'appui à la sensibilisation aux

populations par le soutien aux radios communautaires pour la réalisation de 60 émissions radio.

Le projet est terminé.

Budget total: 40.000 €

🖶 Sénégal, Ziguinchor

La situation de pandémie liée à la Covid-19 n'a pas épargnée Ziguinchor, tout comme bien d'autres collectivités. A Ziguinchor, dès le début de l'épidémie au Sénégal, la mairie a mis en place un dispositif adossé à la politique nationale. Celui a consisté, en collaboration avec l'Université à travers son UFR Santé, à former les relais communautaires afin de permettre à la population de s'approprier la bonne information. Cette formation était suivie d'une bonne occupation des médias par une forte campagne de sensibilisation accessible à toutes les couches de la population, pour relayer les mesures et gestes

barrières édictés par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires.

C'est dans ce contexte que la demande de financement de la ville de Ziguinchor a concerné l'achat de 50.000 masques de protection dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 destinés aux élèves, au corps enseignant et au personnel administratif de la commune pour la reprise scolaire

des classes d'examen le 2 juin 2020.

Budget total: 42.500 €

33

#### Togo, Dapaong

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'« appui à la gouvernance de la ville de Dapaong pour une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement sur son territoire (A2GEA) », des réorientations ont été sollicitées pour faire face à l'épidémie. Elles visent à équiper les personnels d'assainissement et de sensibilisation en matériels de protection adaptés à la crise sanitaire, mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation des habitants sur la Covid-19, intégrer ces activités de riposte à la Covid-19 à la communication autour du projet A2GEA.

Le montant des réorientations est d'environ 10.000 € issus du Fonds de Coopération de l'AIMF.

<u>Budget total</u>: 208.905 €, dont 60.000 € apportés par l'AIMF, 76.178 € apportés par la ville d'Issy-Les-Moulineaux (dont 31.300 € obtenus du MAEDI), 59.146 € du Comité de Jumelage d'Issy-Les-Moulineaux, 13.581 € de la commune de Dapaong.

#### Togo, Union des Communes du Togo (UCT)

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet de renforcement de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive dans la Commune urbaine d'Antananarivo » (ISSV), des réorientations ont été sollicitées pour soutenir les initiatives de l'Union des Communes du Togo pour faire face à l'épidémie, dans le cadre d'un plan d'action dédié. Il vise à équiper les centres de santé publics et associatifs (Association Togolaise du Bien-Etre Familial) partenaires des programmes « Planning familial » de 4 communes pilotes (Kozah 1, Ogou 1, Tchaoudjo 1 et Tône 1) en matériel médical et de protection à la lutte contre la Covid-19 et à soutenir leur communication auprès des habitants sur la Covid-19.

Le montant des réorientations est d'environ 6.000 € issus de la subvention de la Fondation Bill & Melinda Gates.

<u>Budget total</u>: 225.083 € dont 163.000 € apportés par l'AIMF dans le cadre du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, 30.000 € apportés par la Mairie de Paris (dépenses valorisées), 18.020 € apportés par l'Union des Communes du Togo et 14.063 € apportés par la ville de Tsévié.

#### Tunisie, Tunis

L'AIMF a financé la requalification du centre de santé municipal de Tunis afin de le rendre opérationnel et adapté au suivi des personnels en charge notamment du ramassage des ordures ménagères. Ce centre a été équipé en matériel de radiologie, d'analyses, de cardiologie.

Avec la crise du Coronavirus et de l'exposition de ces personnels au virus, la Maire de Tunis a sollicité l'AIMF pour la fourniture d'une ambulance afin de rapprocher l'appui médical municipal aux différents lieux de concentration du ramassage des déchets. Ce véhicule équipé d'un brancard, de prises d'oxygène, d'un système de ventilation adapté est d'un coût de 36.555 €.

Budget total : 36.555 €

#### **II.3.2** Urgence pour Beyrouth

Cette nécessité, la résilience individuelle et collective, réclame une institution durable, plaidant le lien social, le faire ensemble, l'importance de faire société, la solidarité et l'impératif de réactivité pour donner une réponse concrète à ce corps de valeur.

En apportant un appui visible a un service aux populations de Beyrouth, l'AIMF affirme sa solidarité concrète avec l'une de ses vingt villes fondatrices, tout en montrant sa réactivité face à l'urgence de la situation.

Dès le lendemain de l'explosion du 4 août, contacts ont été pris avec le Maire, le Gouverneur et notre réseau d'experts afin d'obtenir une suggestion d'intervention. Le 7 août, Beyrouth propose une intervention dans 2 hôpitaux, Karantina et Geitaoui.

Madame Anne HIDALGO et le Gouverneur échangent sur la situation locale et un rapport est demandé sur l'état des hôpitaux. Le 8 août, un architecte est mandaté pour soumettre deux rapports sur ces hôpitaux. Une lettre d'information est adressée aux membres du réseau pour solliciter leur appui matériel. Le 12 août, les autorités libanaises retiennent l'hôpital Karantina. Le 13 août, la Maire de Paris, Présidente de l'AIMF, donne son accord en urgence et le 19 août, une convention financière est signée avec l'hôpital.

L'hôpital Karantina, établissement emblématique et historique du système de santé gouvernemental à Beyrouth, était un élément essentiel de la lutte contre la Covid-19. Le Karantina était l'hôpital des réfugiés notamment de Syrie. Il était considéré comme l'hôpital des « pauvres ».

L'hôpital de la Quarantaine disposait, notamment, d'un service qui était devenu une pièce majeure de l'échiquier pédiatrique de Beyrouth par ses équipements de pointe, parmi lesquels des couveuses avec respirateur, des appareils non invasifs pour effectuer des tests de sang, des appareils de radios instantanées, des machines pour détecter la surdité... Des appareils qui ont fait la réputation de l'institution, au même titre que sa trentaine de médecins traitants.

La création de l'entité pédiatrique pour l'enfance prématurée et malade était le résultat d'un partenariat public-privé (PPP), unique en son genre, entre une association, Assameh Birth and Beyond et l'Hôpital gouvernemental de la Quarantaine.

Il était prévu de développer un service de dialyse pédiatrique à l'échelle du Moyen-Orient, avec pour ambition de devenir un centre de transplantation rénale, mais aussi un service d'obstétrique.

Depuis sa création, le service pédiatrique a soigné un nombre croissant d'enfants chaque année, 520 en 2016, 750 en 2017, 900 en 2018. Il prévoyait d'atteindre rapidement 2.000 patients annuels. C'est vers cet hôpital qu'étaient orientés les enfants de réfugiés.

L'hôpital avait aussi une unité de soin pour soigner les personnes atteintes par la Covid.

Situé à moins de un kilomètre de l'explosion, l'hôpital n'était plus fonctionnel. Le personnel se sentait abandonné par son ministère, alors que les hôpitaux confessionnels étaient soutenus par leur communauté religieuse.

L'hôpital compte un bâtiment ancien de 3 niveaux. Il n'est plus opérationnel mais seul un niveau, le rezde-chaussée, était utilisé (lutte contre la Covid-19 et pédiatrie). Un second bâtiment était en cours de construction et d'équipement. Les prestataires de service mandatés pour équiper un nouveau bâtiment se sont mobilisés pour agir dans l'urgence.

#### La priorité a été:

- Installer un système informatique pour suivre les malades avec serveur et 25 postes de travail
- ➤ Remettre en fonctionnement le service de lutte contre la Covid-19 avec respirateurs et lits, afin de répondre à l'angoisse collective face à la pandémie. Angoisse bien plus forte que celle liée à l'explosion, selon diverses enquêtes d'opinion

L'évaluation sommaire de l'investissement immédiat nécessaire est de 390.000 € :

sur un total d'investissement nécessitant 2 millions d'euros.

Le Secrétariat permanent s'est engagé à apporter 390.000 €, avec, notamment, des promesses de dons de 60.000 € (Nantes, Genève, Lausanne, Nouakchott, Phnom Penh, Yaoundé, Woluwe-Saint-Lambert, Vientiane et des dons individuels).

La rapidité de la réaction de l'AIMF a suscité des engagements plus importants. La Suisse s'est orientée vers la remise en fonctionnement du service de pédiatrie. Des ONGs en lien avec Montréal ont proposé d'équiper les services.

La convention entre le Président du conseil d'administration de l'hôpital Karantina, le Gouverneur de Beyrouth et l'AIMF a été signée le 18 août 2020. Un cabinet comptable a été retenu pour assurer les vérifications des factures des entreprises confirmées, assurer le paiement des ouvriers en charge du nettoiement des locaux sinistrés avec leur remise en état de fonctionnement.

## III. Bilan financier des opérations

### III.1. Subventions reçues ou à recevoir

La dynamique d'investissement de l'AIMF est remarquable dans le réseau de la coopération décentralisée. Elle est rendue possible grâce à ses bailleurs traditionnels, Paris, le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, la Wallonie et le Québec.

L'AIMF dispose de deux fonds d'investissement.

Le Fonds de Coopération, fonds de solidarité des villes qui est alimenté par Paris, la Wallonie, le Canada, Bordeaux, Luxembourg, Genève, Liège Lausanne, des Agences interdépartementales françaises de gestion de l'eau ou de l'assainissement.

Le Fonds Opérateur et multilatéral, alimenté par les Etats francophones, notamment la France, le Québec et le Cameroun. S'ajoutent l'Union européenne et la Fondation Gates pour des projets bien déterminés.

### Tableau des subventions d'investissement reçues ou à recevoir au 1er septembre 2020

1,000   1,00																
Name   Name   Name   SiAAP   Agerces de   Condition   Name   Na																
Names Marcolog   Stude   Agencies de Junciers, 1000   Stude   Autres vilas, 1000   Stude   Autres vilas, 1000   Stude   Stud	ш						Fon	ds de Coopér	ation							
100006   140 000   200 0006   9 300   6   140 000   140 0006   180 300   140   140 0006   140 0006   180 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140 300   140 0006   140	<u>a</u>	ris_	Wallbnie	Canada	Bordeaux	Genève	Lausanne	Lège	Luxembourg	Lyon	Namur	Nantes, Nantes Métropole	SIAAP	Agences de l'eau	Autes villes, 6ndatons, partenaires	Autres pays (Andorre, Cameroun, RCA)
100006   175 000   175 0	-	233 040 €	154 000 €	322 965 €	15 000 €		17 000 €	30000€	24 800 €			355 €	140 000 €			
10,000   20,000   45,000   4	-	203 040 €	180 000 €	315 013 €	9 000 €	16 504 €	23 562 €	25 000 €	44 800 €				41 000 €	478 000 €		
100006   550 0006   550 0006   558 0006	-	238 040 €	180 000 €	373 972 €	92 000 €	·	28 178€	25 000 €		,			110 750 €	20 000 €	454 960 €	
100006   150006   316 500   386 595	-	048 040 €	200 000 €	373 888 €	15 000 €	-	18 000 €	25 000 €	24 800 €				270 000 €	555 000€		
150 000   150 000   151 1524   152 737   152 152   153 000   152	-	292 600 €	200 000 €	403 291 €	40 000 €		18 000 €	25 000 €	24 800 €				€27 000 €	316500€		
15006   50006   2504566   250566   2	-	106 600 €	200 000 €	340 808 €	75 000 €	<b>***</b>	43 000 €	25 000 €	<del> </del>			40000€	169 000 €	341 524 €	182 797 €	
155.000   630.000   489.636   721.704   721.704   721.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.704   722.705   722.	-	123 600 €	200 000 €	352 311 €	45 000 €	41 600 €	18 000 €	25 000 €	24 800 €				75 000 €	20 000 €	250 495 €	
140,000   187,000   721,704   721,	-	106 640 €	300 000 €	330 775 €	9 000 €	32 000 €	38 000 €	25 000 €	24 800 €				135 000 €	90000€9		30 000
151 000   130 500   883 338	-	9 009 900	300 000 €	352 410 €	9 000 09	45 114 €	41 015 €	25 000 €	25 000 €				140 000 €	187 000 €		29 955 6
100006   319 500   354 455	-	€ 009 900	456 500 €	332 468 €	9 000 €	42 645 €	18 000 €	25 000 €	25 000 €				184 000 €	130 500€	983 338 €	
10000   275.00   1075.00	-	€ 000 000	200 000 €	324 704 €	9 000 0€	43 000 €	18 000 €	25 000 €	25 000 €				9 000 029	319500€	334 453 €	60 978
25 000 6   5 000 6   378 900	-	9 000 000	200 000 €	340 750 €	9 000 €	43 000 €	18 000 €	25 000 €	25 000 €			10000€	275 000 €			30 000 €
Urgence Beyrouth Genève Tausame Nouschort Perculers Prom Penh Wouve Stlambert Ventane	-	9 000 000	200 000 €	325 000 €	9 000 €	46 660 €	€ 20 000 €		10 000 €	20 000 €	25 000 €		200 000 €			
Urgence Beyrouth Genève Taussame Nouakchoit Pertrulers Phrom Penh Woluwe Sitambert Youundé Ventiene					Onérateur											
Garéve Canève Causarre Causarr	nion eur	ropéenne	ENJ/MESRI <sup>2</sup> (b)	MEAE <sup>3</sup> (a)	60 (c)	AFD	Fondation Bill et Melinda Gates	Autres (d)			Urgence	Beyrouth				
Nouschort Nouschort Perculers Promom Penh Volume Stlambert Ventrane Ventrane		312 214 €	457 350 €	1 864 704 €	53 547 €	,	-	1 350 970 €			Genève	18510€				
Nouschot Pertulers Pertulers Phrom Penh Wolve Stlambert Veordane		983 272 €	457 350 €	1814 794 €	53 552 €		<u> </u>	10 574 €			Lausanne	30000€				
Partulers Proon Penh Wolves Stlambert Vacurde Ventane		973 768 €	457 350 €	1614 794 €	65 790 €		<u> </u>				Nouakchott	10000€				
Phoon Penh Wolwe Stlambert Younde Ventane		861 991 €	342 452 €	1 394 647 €	60 784 €	-	-	113 534 €			Partculiers	1100€				
Wolwo Stambert Yeounde Vænfane		374 666 €	201 952 €	1 394 647 €	66 158 €		<u> </u>	4 333 €			Phnom Penh	8370€				
Veorifaire		29 166 €	125 000 €	1 400 969 €	62 744 €	····	,				Woluwe StLambert	2000€				
Venten e		257 271 €	100 000 €	1 302 000 €	60 438 €		<u> </u>	304 210 €			Yaoundé	1500€				
1 328 464 € 80 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 200 000 € 1 100 000	-	064 005 €	9 000 06	1 300 000 €	60 083 €	10 000 €		19 000 €			Vientiane	2520€				
646 919 e         60 000 e         1 200 000 e         55 196 e         75 000 e         51 45 17 e            1 228 000 e         30 000 e         55 115 e         50 000 e         540 000 e <td>-</td> <td>328 464 €</td> <td>90000€</td> <td>1 200 000 €</td> <td>57 495 €</td> <td>75 000 €</td> <td></td> <td>614 967 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	-	328 464 €	90000€	1 200 000 €	57 495 €	75 000 €		614 967 €								
40 000 € 2 300 000 € 55 115 € 50 000 € 51 15 7 € 30 000 € 1990 000 € 55 000 € 99 805 € 20 000 € 1700 000 € 50 000 € 600 000 € 30 000 € 1700 000 € 50 000 € 30 000 € 1700 000 € 10 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 € 10 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 € 30 000 000 000 000 € 30 000 000 000 000 000 € 30 000 000 000 000 000 000 000 000 000		646 919 €	€00000	1 200 000 €	56 198 €	75 000 €	1 401 406 €									
1 28 000 6	-	003 812 €	40 000 €	2 300 000 €	55 115 €	9 000 €	514 517 €									
2 000 000 ¢ 20 000 ¢ 1 700 000 ¢ 50 000 ¢ 50 000 ¢ 240 0	-	238 000 €	30 000 €	1 950 000 €	9 000 €	9 000 09	968 855€	400 000 €								
is de l'Europa et des Affaires étrengères  rede réducation nationale et de la jeunesse/ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (pour 2019 : MEN) DREIC : 10 000 c et MESRI : 20 000 c).  Québec  aines aux projets dequipements publics	2	9 000 000	20 000 €	1 700 000 €	9 000 €		€000 000	240 000 €								
to de febucitan nationale et de la journessayministée de fenseignement supérieur, de la recherche et de finnvarion (bour 2018 : MEN DRED : 10 000 C et MESRI : 20 000 C).  Québoc aires aux projets européens, aux projets déquipements publics	is de l'E	Turope et des	Affaires étrangères	çñ.												
Québoc aires au projets européans, aux projes déquipements publics	e de l'é	Sdu cation nat	ionale et de la jeun	resse/ministère de l	en seignement supéi	rieur, de la recherch	ne et de l'innovation (	(pour 2019 : MENJ E	3REIC: 10 000 € et N	AESRI: 20 000 €)						
ains a turiquis européans, aux propis d'équipements publics	Québe	2														
	ires au	ux projets eur	opéens, aux projet	s d'équipements pui	olics											

# III.2. Etat des investissements

Ces investissements ne concernent que les projets financés au nom de la solidarité des villes.

# Projets votés lors de la réunion du Bureau virtuelle, le 14 avril 2020

Bénéficiaires	Pays	Nature du projet	Descriptif	Montant
Abidjan - Brofodoumé	Côte d'Ivoire	Services essentiels, eau potable	Réhabilitation de l'adduction en eau potable de Brofodoumé (poursuite projet déjà engagé)	123 000 €
Nouakchott	Mauritanie	Services essentiels, eau et assainissement, coopération décentralisée	Projet communautaire d'accès à l'eau et à l'assainissement, PCAEA2 (poursuite projet déjà engagé)	100 000 €
Banfora	Burkina Faso	Services essentiels, éducation	Construction d'infrastructures scolaires (poursuite projet déjà engagé)	140 000 €
Ebolowa	Cameroun	Services essentiels, eau et assainissement, coopération décentralisée	Projet communautaire d'accès à l'eau et à l'assainissement, PCAEA2 (poursuite projet déjà engagé)	140 000 €
Praia	Cap Vert	Sport et environnement	Requalification de la plage Boca Baia (Gamboa) pour le sport (poursuite projet déjà engagé)	80 000 €
Phnom Penh	Cambodge	Services essentiels, assainissement, agriculture	Structuration et gestion de la filière de boues de vidange, amélioration de la salubrité urbaines	150 000 €
Bangangté et département du Ndé/Port-au-Prince	Cameroun Haïti	Urgence santé	Accompagnement des projets nouveaux identifiés dans le domaine de la lutte contre la Covid-19	80 000 €
Yaoundé Phnom Penh	Cameroun Cambodge	Urgence santé	Renforcement des projets e cours dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence	210 000 €
Abidjan, Bobo- Dioulasso, Gitega, Antananarivo, Kaolack, Kigali, Rubavu, Bamako	Tout pays	Urgence santé	Renforcement des projets en cours dans le domaine de la santé et la salubrité urbaine	110 000 €
Faisabilité	Tout pays			47 000 €
Expertise	Tout pays			120 000 €
			TOTAL	1 300 000 €

# Projets votés lors de la réunion du Bureau de Tunis, le 9 décembre 2020

Bénéficiaires	Pays	Nature du projet	Descriptif	Montant
Abomey	Bénin	Aménagement urbain	Construction de l'Hôtel de ville (poursuite projet déjà engagé)	100 000 €
Ouidah	Bénin	Culture/Vivre ensemble/Tourisme	Appui à l'élargissement et à la programmation du centre culturel de rencontre international John Smith (poursuite projet déjà engagé)	103 000 €

			TOTAL	1 075 543 €
Toutes villes	Tous pays		Expertise	109 943 €
Abidjan	Côte d'Ivoire	Lutte contre la pollution de l'air et sonore	Aide à la mise en place de solutions pour lutter contre la pollution atmosphérique et sonore et sensibilisation de la jeunesse au développement durable	30 000 €
Brazzaville	Congo	Culture	Transformation du Cercle culturel de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen	100 000 €
Douala	Cameroun	Développement local/Innovation	Création d'un laboratoire de fabrication numérique à la SEDO	36 000 €
Djidja	Bénin	Eau potable/Coopération francophone	Accès à l'eau potable des villages de Komé et Fonkpodji	20 000 €
Erevan	Arménie	Santé	Appui à la lutte contre la Covid-19	50 000 €
Cinéma	Tout pays	Culture	(poursuite projet déjà engagé)	30 000 €
Aného	Togo	Services essentiels/Déchets solides	Gestion durable des déchets solides ménagers (5PG2DS) - phase 2	50 000 €
Dakar	Sénégal	Développement économique	Renforcement de la couveuse d'entreprises pour la Promotion de l'emploi par la micro-entreprise (CEPEM-FODEM) (poursuite projet déjà engagé)	100 000 €
Dakar	Sénégal	Sport/culture	Construction du premier stakepark public et de la Place des Cultures urbaines (poursuite projet déjà engagé)	83 600 €
Bamako	Mali	Assainissement	Assainissement intégré des Communes III, V et VI et lutte contre la Covid-19 (poursuite projet déjà engagé)	62 000 €
Tbilissi	Géorgie	Culture/Tourisme	Restauration et appui à la programmation du Musée National de la Soie (poursuite projet déjà engagé)	50 000 €
Yaoundé	Cameroun	Assainissement, développement économique durable	Gestion et structuration de la filière des boues de vidanges (poursuite projet déjà engagé)	100 000 €
Gitega	Burundi	Santé/Planning familial	Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive (poursuite projet déjà engagé)	51 000 €

# III.3. Renouvellement du soutien financier dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/UE

Le soutien financier est rendu possible par l'apport de fonds propres par l'AIMF. Ces fonds relèvent du Fonds Opérateur Multilatéral Unique, alimenté par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

A travers la signature d'un Accord Cadre de Partenariat le 18 janvier 2015, entre M. Neven MIMICA, Commissaire européen au développement et Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF et Maire de Paris, l'Union européenne reconnaît l'AIMF comme un interlocuteur politique, un partenaire œuvrant à l'atteinte de ses grands objectifs et partageant ses valeurs, et comme une structure opérationnelle efficiente.

Après une première phase de financement 2015-2018, la Commission européenne a renouvelé pour 2019 son soutien associé à ce Partenariat stratégique pour la période 2019-2021. Deux nouvelles subventions ont été attribuées pour le Cambodge et la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée et le Bénin.

Ses grands objectifs sont :

- le renforcement de la structure de l'AIMF
- l'appui aux Autorités locales membres pour mettre en œuvre des compétences renforcées
- consolider et asseoir la reconnaissance du rôle et de la légitimité des Autorités locales et des Association d'Autorités locales dans les sphères de décisions politiques nationales, régionales et globales
- soutenir les Autorités locales et leurs Associations nationales et régionale quand elles appartiennent à des pays partenaires de l'Union européenne
- appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu, par les Autorités locales et les Associations d'Autorités locales de ces différents pays.

Dans le cadre de ce Partenariat stratégique, la Commission européenne a souhaité également soutenir cinq projets complémentaires portant sur :

- la requalification des quartiers précaires au Cambodge, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Paris et Phnom Penh
- le soutien à l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et à l'insertion socioéconomique des jeunes de San Pedro, Man et Odienné
- le soutien à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à des projets sociaux à Djibouti ville, avec l'Association Nationale des Collectivités locales Djiboutiennes (ANCD)
- l'appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG)
- l'appui à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

Le total de ces opérations qui s'achèveront en 2021 représente un apport financier de 6,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent la contribution de l'AIMF de plus de 1,8 million d'euros.

Il convient de noter que ces résultats ont été possibles grâce à l'évaluation externe qui a été positive à l'égard du travail réalisé et qui encourage le renouvellement et l'approfondissement du Partenariat entre l'AIMF et l'Union européenne.

A titre d'exemple, l'avantage comparé de l'AIMF dans le cadre du projet de l'Association Nationale des Communes du Bénin, ANCB, se situe à 4 niveaux :

- l'AIMF a une longue expérience de financement de projets dont l'ANCB est bénéficiaire en dehors du PAACOL-Bénin
- la sécurité des fonds : dans un contexte d'absence de preuve de maîtrise des procédures de l'Union européenne par l'ANCB, l'AIMF est l'institution compétente, choisie par l'ANCB et approuvée par l'Union européenne, capable de garantir la transparence dans la gestion des fonds, la sécurité et la traçabilité des fonds mis à disposition du projet
- l'AIMF a une bonne connaissance de la problématique du développement durable en général; elle met en œuvre un Partenariat centré sur l'élaboration de plaidoyers sous régionaux et sectoriels qui visent à faire avancer les processus de décentralisation; les objectifs de ce partenariat sont au cœur des objectifs du PAACOL et de la mission propre de l'ANCB. Par conséquent, l'AIMF apparaît comme l'institution qui disposait d'un capital institutionnel de connaissances sur la problématique abordée par le projet

- l'AIMF en tant qu'institution, dispose d'une longue expérience en matière de renforcement de capacités des acteurs nationaux.

Ces projets concernent des actions à impact social de plus en plus concret et visible.

Au Cambodge, l'Union européenne soutient la réalisation d'équipements publics et la revitalisation d'un quartier précaire de Phnom Penh, en lien avec la ville de Paris.

En Côte d'Ivoire, il s'agit d'un projet d'insertion des jeunes à San Pedro et Odienné, à travers la formation professionnelle et la réalisation d'infrastructures génératrices de revenus. A Man, sur la filière touristique à travers la construction d'équipement, la valorisation des activités artisanales et des acteurs du secteur.

A Djibouti, l'Union européenne soutient la réalisation d'infrastructures sportives accessibles au grand public.

Au niveau régional, le Partenariat soutient les actions des Maires en faveur de la paix et du vivre ensemble dans les Pays des Grands Lacs, au Sahel en lien avec le Maghreb. Il soutient les efforts et la visibilité des Maires de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud Est concernant les grands enjeux actuels.

Le Partenariat stratégique soutient la visibilité de l'AIMF, ses plaidoyers, sa capacité à peser dans les espaces de décision nationaux et internationaux, en particulier en matière d'environnement, de standardisation et de normalisation sur la ville durable, de financements.

Il soutient également aussi les Maires pour qu'ils aient une place et un rôle dans la gouvernance des données numériques urbaines, les datas, qui sont de plus en plus en cœur du quotidien des populations.

# III.4. Appui de la Fondation Bill & Melinda Gates au Fonds de Coopération

L'autre programme important concerne celui signé avec la Fondation Bill & Melinda GATES, en mars 2017. Il s'agit d'un partenariat pour développer une « initiative pour la santé et la salubrité en ville » (ISSV). Cette initiative prend appui sur la capacité de l'AIMF à mobiliser son réseau d'Autorités locales et sur son expérience dans la mise en œuvre de projets de développement en lien direct avec les municipalités.

Premier partenariat entre cette Fondation leader de la philanthropie privée et le réseau des élus locaux francophones, l'Initiative vise la mise en place de 15 projets pilotes en 4 ans. Ceux-ci sont centrés sur 3 problématiques clés, abordées à travers une démarche innovante : la planification familiale, l'assainissement via la gestion et le traitement des boues de vidange et la préparation aux situations d'urgence.

En termes financiers, les engagements des partenaires par conventions signées, portent à ce jour le budget total d'investissement à 9,450 millions de dollars US, dont 4,750 mis à disposition de l'Initiative par la Fondation Bill & Melinda Gates et 4,7 millions de dollars US de cofinancement provenant des villes pilotes, des acteurs de coopération décentralisée, notamment l'AFD, l'AIMF et la Mairie de Paris, partenaire technique du volet planification familiale.

# Animation du réseau

Notre rôle d'animation du réseau et de soutien aux villes a été un réel succès.

Nos interventions ont concerné directement 18 villes. Essentiellement en Afrique, mais aussi en Haïti et en Arménie.

Se sont ajoutés des programmes pour tout un pays. Cela a été le cas pour le Bénin, Madagascar, le Cameroun et les villes de l'océan Indien.

Il n'y a pas eu de matériel importé.

Notre communication, dont le coût de 1.500 € (notamment pour financer le kit de sensibilisation) a été remarquablement modeste, a été très suivie. 150 initiatives réplicables ont été partagées par le Secrétariat permanent.

Le kit de sensibilisation a été téléchargé 100.000 fois.

Le taux de lecteur de notre lettre d'information a augmenté de 45 % et nos pages Facebook, de plus de 130 %

Enfin, pour insister sur l'esprit de nos partenariats, nous avons à disposition deux nouveaux manuels. L'un sur le genre dans les actions de développement, l'autre sur la construction durable.

Trois nouvelles revues Raisonnance sont publiées. L'une sur l'Economie Sociale et Solidaire, une autre sur l'engagement et le risque dans la gouvernance locale, la troisième sur la Data.

## I. Rôle de l'AIMF dans les années 20

La Programmation stratégique 2019-2023 adoptée lors de l'Assemblée générale de Lille en 2018 a tracé les grandes lignes de l'action de notre réseau sur la période, autour de 4 axes d'intervention (Construire la gouvernance de demain / Renforcer l'autonomisation des autorités locales / Financer le développement des territoires / Mobiliser toutes les énergies locales) et de 4 thématiques prioritaires (Vivre ensemble et dialogue des cultures / Décentralisation et gouvernance locale / Développement et valorisation des territoires / Services essentiels).

L'accentuation des crises multiples vient confirmer la nécessité de nos engagements. Elle révèle également le besoin de faire plus encore sur certains points. La réunion de Bureau a été l'occasion de présenter ou d'identifier les initiatives à porter pour les prochaines années.

#### Renforcer la visibilité des engagements des villes sur les valeurs

Notre engagement sur les valeurs reste d'une brûlante actualité alors qu'à la mondialisation fait écho un repli sur soi toujours plus marqué : pour le dialogue des cultures, le respect des diversité, contre le racisme, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, nous devons faire toujours plus. Au-delà des projets de terrain que nous soutenons en la matière, nous devons renforcer collectivement la visibilité de notre message politique et de notre engagement.

#### Priorité à l'empowerment des femmes

Notre réseau s'est beaucoup investi au cours des dernières années pour l'empowerment des femmes : création d'un Prix, appui aux réseaux de femmes et à leur action (REFELA, RFLM), soutien aux initiatives d'Economie Sociale et Solidaire pour l'emploi des femmes...

Nous continuerons à renforcer cette action et pourrions lui donner plus de visibilité en dédiant l'une de nos Assemblée générales à cette question.

Pour valoriser nos espaces culturels: produire mémoire et savoirs sur l'urbanisme en Francophonie Alors que 70% de la population mondiale sera urbaine en 2050, il est nécessaire la problématique de l'urbanisation et son message culturel trouve toute sa place dans la réflexion francophone. En mobilisant les ateliers et écoles d'urbanismes, leurs partenaires publics ou privés, l'AIMF prépare une initiative d'échange et de construction collective de mémoire et de savoir sur l'urbanisme en Francophonie. Cette initiative s'appuiera à la fois sur une plateforme numérique et sur des ateliers internationaux.

#### Pour un secteur numérique au service des villes et des populations

Les autorités locales ont un rôle à jouer dans la régulation du secteur numérique et des données produites sur leurs territoires. Dans le cadre du Partenariat avec l'Union européenne, nos échanges en la matière seront approfondis pour dégager les méthodologies les mieux à même de mettre en place des gardes fous et de mettre à profit la richesse d'analyse permise par le numérique.

Autre axe de travail important en la matière : l'entrepreneuriat numérique des jeunes. Tout en soutenant la mise à l'emploi des jeunes, il s'agira d'orienter leur travail vers la production de solutions utiles à la ville et à sa gouvernance. Un incubateur modèle sera mis en place à Tunis, avec une inauguration souhaitée avant le Sommet de la Francophonie en Tunisie en 2021.

#### Biodiversité et préservation des espaces naturels

La lutte contre le changement climatique est l'un des axes de travail de la programmation stratégique 2019-2023. A travers la Commission permanente Développement durable présidée par Lausanne, les villes membres travaillent depuis 2008 sur ces enjeux. Plusieurs actions emblématiques sont en cours, notamment le programme Gates sur l'assainissement durable, et la démarche entreprise sur la construction environnementale des bâtiments.

Pour aller plus loin, notre travail sur la protection de la biodiversité et des espaces naturels pourrait être approfondi. Cela viendrait répondre à une préoccupation majeure de nos membres, comme ne témoigne la désignation de la Mairesse de Montréal comme ambassadrice mondiale ICLEI pour la biodiversité locale. Les villes pourraient être incitées à proposer à l'AIMF des projets en ce sens.

#### Amélioration continue des indicateurs de gestion de la ville et des coopérations

Un travail très important a été mené, depuis plusieurs années, pour renforcer nos indicateurs et notre capacité à rendre compte, auprès des populations comme auprès des bailleurs. La confiance dont bénéficie notre réseau auprès des bailleurs multilatéraux et des grandes fondations atteste de ce succès.

Il nous faut toutefois continuer d'approfondir cette démarche en travaillant à ces indicateurs qui sont une boussole pour les Maires, et en élargissant leur champ d'application.

#### Adapter le fonctionnement de notre structure

La crise sanitaire aura des impacts durables sur notre fonctionnement. Les éléments nécessaires au travail à distance (équipement informatique, mise en réseau des fichiers de travail) sont en place depuis plusieurs années au Secrétariat permanent pour répondre notamment aux exigences de déplacements internationaux. En s'appuyant sur ces acquis, le Secrétaire permanent a engagé l'organisation d'un dispositif avancé de télétravail. Ce dernier répond tant aux préoccupations sanitaires et environnementales qu'aux souhaits du personnel, qui a démontré pendant le confinement sa capacité à fonctionner efficacement en condition de télétravail.

#### II.1. La démarche

Parallèlement à l'action de la Francophonie dont l'un de ses principaux programmes concerne la langue française et la coalition francophone pour l'éducation, l'AIMF donnera une dimension sociale et économique à ses orientations. Elle valorisera à l'international les modèles d'ouverture des villes membres mais aussi leur excellence écologique et sociale. L'objectif est d'adapter la ville au changement climatique et de l'aider à anticiper les risques en renforçant la cohésion sociale.

Aussi, en s'appuyant sur son programme de projets de terrain destinés à accroître les capacités d'intervention des villes en matière de services essentiels et de gouvernance, l'AIMF a aussi accentué sa volonté d'être un espace de réflexion continue. Cette démarche, couplant une action emblématique avec une réflexion sur la gouvernance, est assez innovante et rare pour être amplifiée, en devenant une forme moderne de coopération décentralisée. Elle consiste notamment à faire travailler ensemble élus locaux, parlementaires, représentants des administrations centrales, universitaires, journalistes, experts, pour élaborer des diagnostics partagés et faire évoluer positivement l'environnement des autorités locales.

Pour lui donner plus de lisibilité, cette réflexion a été régionalisée en tenant compte des histoires culturelles, au Maghreb, en Asie du Sud-Est, en Océanie et en Afrique centrale.

Au total, une démarche qui valorise le rôle des Maires en les intégrant dans une évolution institutionnelle mise en avant par la presse nationale. Elle permet aussi aux municipalités, pour exercer les compétences qui leur sont transférées, de faire évoluer les cadres législatifs, réglementaires et financiers nationaux, mais aussi de faire bouger les lignes sur la scène internationale.

Cette diversité des regards doit s'exprimer, en plus des plaidoyers soumis aux Parlements, à travers la publication de Raisonnance, le cahier de réflexion des Maires francophones. Une réflexion qui doit être

résolument anticipatrice et anticonformiste. Un prochain numéro de cette revue sera consacré au lien entre l'essor des territoires locaux et les risques de conflits, de concurrence ou de blocages en raison de la rivalité entre les villes. Elle s'exprimera aussi avec la création d'une large plateforme virtuelle mettant en lien les acteurs de l'urbanisme, la filmographie sur les villes et une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale francophone dans le temps.

Afin de prendre en compte les crises politiques, sociales, sanitaires et sécuritaires qui traversent l'espace francophone, il est nécessaire de privilégier les actions qui améliorent le vivre ensemble en harmonie. La contribution de l'échelon local, au plus près des populations est déterminante pour renouer le dialogue et porter des réponses aux crises mondiales à travers une action locale. A cet égard, un programme de lutte contre le racisme et les conflits ethniques est mis en œuvre avec l'offre d'un kit de communication, des projets locaux notamment au Sahel et des plaidoyers. Dans ce contexte, le rôle essentiel des femmes est valorisé, en retenant leur contribution décisive au dialogue et en accompagnant leurs mobilisations. Il importe donc de manifester toujours plus d'attention au Prix annuel AIMF de la Femme francophone et aux réseaux régionaux de femmes leaders. A cet égard, c'est la Femme Francophone 2019, Madame Maïmou WALI, qui nous apporte son soutien, avec son organisation de jeunes, dans le développement de notre programme pour le Sahel. Et c'est la Femme Francophone 2016, Madame Cyrine BEN ROMDANE, avec son réseau de femmes leaders, qui nous apporte un appui sur la mise en réseau des Maires du Grand Maghreb.

A travers cette stratégie intégrée, qui va de l'appui aux politiques sociales des autorités locales jusqu'à une véritable diplomatie des villes, il s'agit bien de concrétiser un projet de société porté collectivement par les Maires francophones : construire des villes durables dans leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux, grâce à une gouvernance inclusive et ouverte.

Il s'agit aussi, dans notre environnement en crise structurelle profonde, d'affirmer son utilité.

Partager signifie pour nous, nourrir le concept clé d'équité et d'égalité entre les êtres humains. Aujourd'hui nous ne pouvons plus communiquer avec un message unique descendant. Nous devons entretenir les relations. Les faire grandir. Faire confiance. Cela pour bâtir, ériger des stratégies du réel, de la vraie vie. Des stratégies pensées comme des plateformes de communication et d'information durables. En évitant les « coups médiatiques » oubliant le fond et la vérité des moments. Afin de pouvoir transmettre un contenu fiable et de qualité, de faire comprendre les enjeux de nos sociétés et d'accompagner celles et ceux qui adhèrent à notre réseau : nos membres, nos partenaires techniques ou financiers, les sociétés civiles.

Une telle communication repose sur un cadre opérationnel fort et sur son « comment faire avec les autres ? ». C'est ce que nous faisons dans la région des Grands lacs africains, au Maghreb, en Afrique centrale et occidentale, dans l'océan Indien, en Asie du Sud-Est, en Amérique d'inspiration francophone, au Proche-Orient. Avec ce souci de favoriser et de faciliter ce « métissage permanent », comme le voulait SENGHOR. Cette communication n'est pas dans la référence à un autre monde ou à un autre passé. Elle est dans le message que nous avons la capacité de faire passer à l'international et dans l'action particulièrement concrète de solidarité. Démarche spécifique à toute communication associant le local au national et à l'international. Démarche d'affirmation d'une adhésion aux problématiques du Monde, notamment environnementales, de leur bonne compréhension à tous les échelons administratifs. Une intégration de l'international, du national et du local pour apporter une réponse cohérente, économique, sociale, moderne, aux attentes des citoyens.

Dans ce mouvement créatif, les crises, toutes les crises, locales ou internationales, sont, avec le numérique, autant d'accélérateurs qui supportent notre démarche initiée et mise en œuvre à travers les

programmations stratégiques qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années. À cet égard, le Corona, qui nous a plongé dans l'urgence, est un révélateur de la méthode. C'est-à-dire dans la nécessité de mettre en cohérence le confort de la stratégie votée, avec la nécessaire réactivité, en réponse aux attentes de solidarité et d'immédiateté.

La mise en cohérence de la parole et des actes. La pratique a donc évolué et la communication institutionnelle a été soumise à l'impératif de la finalité de l'action, de son apport à la société. Notre objectif est de « vendre » notre bien commun, notre réseau. Cette réalité est devenue un impératif. Il ne s'agit plus, pour l'AIMF, de promouvoir une institution mais de satisfaire, au mieux, les attentes de ses membres et des populations qui leur sont associées. Il s'agit de promouvoir un usage et non l'institution en elle-même. Notre institution entend être reconnue pour ce qu'elle est devenue, une « institution de mission », en étant l'expression sociétale, environnementale, des différents réseaux régionaux de villes qui la compose et, surtout, la structure. Dans notre monde incertain, elle suscite la confiance et sa méthode mérite de faire école. La confiance des partenaires est le nouvel indicateur de référence. Incertitude et confiance vont de pair et la communication concrète fait le lien. Ceux qui nous observent, ceux qui attendent de nous, ressentent cette incertitude à travers des paroles ou des faits, qui viennent de partout, qui s'entrechoquent, qui nous bombardent, qui tentent de s'imposer, qui s'accumulent. La crise sanitaire actuelle et la communication qui l'a caractérisée en a été un révélateur. Choc des affirmations contradictoires, choc dans le quotidien de chacun, choc économique, choc social, choc dans les modes de gestion, choc dans la crédibilité des gouvernements, notamment ceux des pays développés. Autant de choc qui ont affaibli, gouvernance, communication, confiance dans les institutions protectrices.

Il nous appartient de communiquer sur le caractère positif des démarches locales, sur l'espoir porté par la solidarité, sur la manière de faire. Là est notre réponse. Agir vite sans être soumis aux consensus trop souvent prétextes à l'inaction. La crise a mis en exergue le sens et la confiance vis-à-vis de l'action conduite au niveau local, celles des cadres qui animent le réseau et son quotidien. Elle a été révélatrice de notre résilience et de cette volonté de faire preuve de ce « génie du renouveau ». Avec une communication sans grandiloquence, refusant le repli sur soi, croyant dans le dynamisme de la diversité, de la solidarité et de la rigueur. Une communication qui n'est plus seulement une voix, un art de dire, mais un moyen de savoir exprimer l'attente qui converge avec le faire, grâce à la vision qui l'anticipe. Une communication qui porte concrètement les expériences des diverses sociétés qui composent notre réseau de villes. Une communication pour partager, bâtir, transmettre. Une communication qui est l'expression de notre utilité.

#### II.2. Les moyens

#### **♣** Un secrétariat permanent qui a su se renouveler

L'équipe permanente est forte de 13 personnes dont 8 ont une longue expérience du réseau et une parfaite connaissance des partenaires financiers. Sa maîtrise des relations avec les élus locaux lui permet sa réactivité face aux attentes des villes. De nouveaux collaborateurs, au nombre de 5, complètent plus récemment le dispositif de suivi technique et financier des programmes.

Dans les territoires, un réseau d'une centaine d'experts locaux facilite la mise en œuvre des opérations et font le lien entre les Maires et le Secrétariat permanent. Cette nouvelle organisation permet de répondre très précisément aux attentes spécifiques des bailleurs internationaux, notamment l'Union

européenne, qui attendent beaucoup en matière de retour d'information, par le monitoring et l'évaluation.

Le Secrétariat permanent a aussi montré qu'il a la capacité de gérer par lui-même, comme à Yaoundé ou Phnom Penh, des programmes de plusieurs millions d'euros.

Enfin, avec sa démarche associant réflexion et action d'une part, local et national d'autre part, il veille à soutenir l'émergence du leadership des Maires, émergence contestée, qui se traduit souvent par de fortes animosités locales ou nationales et la dégradation de la situation des élus.

#### Valoriser l'expertise territoriale

La mobilisation et la valorisation de l'expertise territoriale des membres, leur capacité à susciter des échanges d'expertise Sud/Sud, constituent une valeur ajoutée forte du réseau.

S'ajoutent à cette expertise les Parlementaires élus dans ces territoires et les journalistes réunis au sein d'un réseau que nous animons.

Cette dynamique, inscrite dans le long terme, a prouvé sa grande efficacité dans le cadre de la lutte contre Covid-19. En dépit du confinement, le réseau d'experts locaux et des centres de santé financés par l'AIMF, ont permis le développement d'un programme d'urgence adapté aux demandes des Maires. Il importe de poursuivre l'identification d'experts territoriaux supplémentaires en fonction de leurs compétences.

Ces experts locaux sont bien plus que des relais. Ils constituent autour d'eux des mini clusters d'influence et de savoir-faire valorisés auprès des autorités centrales. Pour plus d'efficacité dans la réaction face à la Covid, certains ont été intégrés dans les Conseils régionaux ou nationaux de lutte contre la pandémie. Grâce à eux, les mairies, qui investissent peu et ont de faibles revenus, deviennent des pôles émergents de modernité.

Dans ce contexte, la presse doit être mobilisée pour être sensibilisée à la connaissance de la problématique du local

#### Construire des plaidoyers

Soutenir la cohésion sociale, les groupes les plus vulnérables, la meilleure inclusion sociale : la solidarité locale mise en œuvre dans la lutte contre la Covid-19 est un exemple de la démarche.

Les plaidoyers devront porter une stratégie en faveur de la défense des Droits de l'Homme, sur le droit des Elus locaux dans l'exercice de leur mandat, sur le respect de la diversité culturelle et religieuse, l'égalité entre les jeunes et les hommes, l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTQIA+, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les migrations illégales.

#### 🖶 Innover

L'innovation, qu'elle soit sociale, économique, environnementale, constitue une richesse pour les territoires. Parce qu'elle est un pari pour l'avenir, l'AIMF doit être en mesure d'initier et de soutenir des solutions neuves, même si celles-ci comportent une part de risque. Le numérique doit nous y aider, en étant frugal. Elle est un nouvel état d'esprit qui prend en compte la restriction des ressources.

L'objectif étant de créer plus de valeur sociale en économisant les ressources et en réduisant l'impact du numérique sur l'environnement.

Les collectivités territoriales peuvent tirer de nombreux potentiels du numérique. Il permet de connaître le territoire et ses habitants. Il améliore la conception et le déploiement des politiques publiques, notamment pour gérer les crues, la gestion de l'énergie ou les politiques sociales et éducatives. Il assure une meilleure transparence démocratique et favorise le développement économique par l'entrepreneuriat, l'ouverture des données. En effet, l'innovation n'est plus uniquement liée à la technologie. Elle fait aussi appel à une démarche citoyenne liée aux usages. Elle est de plus en plus collaborative, rapide, en rupture avec l'existant.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales doivent acquérir une réelle capacité de discernement et de pilotage des transformations numériques qui structurent la gestion des territoires d'une part technique, d'autre part politique. Aussi, elles doivent être garante d'une gouvernance de la ville numérique qui évite la marchandisation et la perte de souveraineté à l'heure où les données issues du numérique constituent de puissants outils d'intelligence. Elles doivent veiller à éviter l'exclusion de groupes sociaux, la défiance des citoyens et développer une défense contre les cyber-attaques.

Il importe donc de mettre les collectivités locales en capacité :

- d'agir, grâce au numérique, pour faire du développement durable et les rendre actrices de ce développement. Les initiatives associant numérique et impact social vont grandissantes. Il est donc nécessaire d'aider les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire à s'adapter afin que le numérique soit un accélérateur d'innovations sociales
- d'agir, <u>sur</u> le numérique, pour être porteur d'une vision notamment en matière de droits de l'homme et de protection des données

Mais l'objectif n'est pas de se limiter à des échanges de pratiques aussi mobilisateurs et inspirant soient-ils. Il s'agit désormais de passer à l'action, et ce, sur 3 fronts...

- Premièrement, la conception d'un Plaidoyer doit être engagé au travers de groupes de travail animés avec les villes, mais aussi avec des élus nationaux et des représentants de l'Union européenne notamment. L'objectif sera d'aboutir courant 2021 à des propositions structurées visant par exemple, l'intégration dans les réglementations nationales et transnationales de mesures favorables à l'action des collectivité (évolutions juridiques, propositions de mécanismes financiers ad-hoc...), l'engagement de négociation collective vis-à-vis de plateformes ou encore l'harmonisation des réglementations entre villes.
- Deuxièmement, l'AIMF se mobilisera pour faciliter et appuyer les actions des collectivités en faveur de l'innovation territoriale et de leurs entrepreneurs du numérique, et sur le plus long terme, pour la création de communautés d'innovation reliées entre elles par des mécanismes de coinvestissement et de co-développement (les secteurs de la santé et de l'éducation constituant à cet égard des exemples de choix). A ce titre, des travaux de cartographie des enjeux, des acteurs et des leviers d'innovations pourront être dressés³, en même temps que l'organisation d'échanges, l'apport en conseil et en ingénierie de projets visera à impulser et à accompagner des initiatives individuelles ou collectives des villes.

Notamment pour identifier des bonnes pratiques en matière de création de lieux dédiés à l'innovation (Fab Lab, école de code), d'outils financiers mutualisés, d'orientation de la commande publique en faveur des innovateurs locaux, de programmes de formation et de validation des compétences informelles détenues par les jeunes innovateurs

- Enfin, et en complément des actions qui viennent d'être évoquées, il s'agira sur le plus long terme de contribuer à la capacitation des collectivités vis-à-vis d'un secteur dont les transformations sont permanentes. L'expérimentation d'observatoires des pratiques numériques pour que les collectivités connaissent mieux les usages et besoin de leurs populations, le lancement de projets pilotes, le développement de formations-action figureront parmi les pistes investiguées...

#### **♣** Requalifier la coopération décentralisée au niveau des continents

En Afrique, avec la mise en œuvre de la ZLECA (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) souhaitée par l'Union africaine, en Asie avec l'ASEAN où le rôle des collectivités territoriales dans ces constructions n'est pas pris en compte, il importe de structurer les réseaux régionaux de villes d'une part, d'autre part, de sensibiliser les métropoles de ces espaces continentaux à développer une coopération décentralisée répondant à leurs attentes et aux attentes de ces constructions économiques.

Il est aujourd'hui connu que ces relations internationales des collectivités internationales, l'internationalisation continentale de ces territoires, favorisent les constructions économiques et politiques. A cet égard, le rôle des collectivités dans la construction européenne est exemplaire. Cette démarche met en mouvement de nombreux acteurs de deux territoires en relation. La coopération décentralisée contribue à faire se rencontrer les citoyens et à forger leur compréhension de l'interdépendance, au sein d'un même continent, ainsi que les clés pour agir ensemble en faveur d'un espace plus juste et plus solidaire.

Elle permet une prise de conscience de ce qui rapproche, au-delà des distances et des différences ; elle fait exister le sentiment d'appartenance constitutif d'une citoyenneté à construire. Elle contribue également à renforcer les pratiques de citoyenneté sur les territoires.

Dans ce contexte, il importe de sensibiliser les services municipaux à l'importance des partenariats interafricains et asiatiques, au rôle de la culture, au nécessaire partenariat avec l'université, à la mobilisation des diasporas pour le développement local.

#### 4 Evaluer

Au-delà de l'évaluation techniques des projets, il s'agit-là de mettre en valeur la dimension politique des actions de coopération. Comment celles-ci s'articulent-elles pour contribuer à une gouvernance démocratique et durable des territoires ? Comment mesurer l'impact de ce qui est difficilement quantifiable et qui, pourtant, est essentiel à l'amélioration de la qualité de vie des habitants : participation à la chose publique, bien-être ressenti, dialogue des cultures... ?

Aussi, un indicateur de reconnaissance des villes sera coconstruit avec des bailleurs afin de répondre à leur souhait d'identification sommaire des capacités des villes sollicitant un appui financier. Cet outil de diagnostic, qui pourra permettre de mesurer et de suivre la gouvernance des territoires et sa dimension durable et démocratique, pourra se faire dans un premier temps dans quelques villes volontaires, en tant qu'opération pilote.

Parallèlement, la mise en place d'un dispositif d'évaluation par les pairs pourrait aussi permettre, en établissant un dialogue libre, basé sur la confiance et la réciprocité, d'apporter une mesure « politique » de l'impact de notre coopération. Ce dispositif mobilisera des évaluateurs indépendants ayant déjà exercé des fonctions électives.

#### Se doter de nouveaux outils de lutte

- Se doter d'un fonds spécial de solidarité locale pour aider les plus défavorisés
- Relever le défi représenté par les populations les plus vulnérables : les handicapés. Pour atteindre cet objectif, veiller à ce que les équipiers des ONG soient considérés comme des personnels médicaux essentiels afin de permettre la continuité du service auprès des personnes très vulnérables comme le sont les handicapés. Ce sont eux qui leur assurent les moyens de subsistance qu'ils ne peuvent se procurer
- Organiser et former des équipes de « mobilisateurs », sur la communication de risque et l'engagement communautaire. Former les personnels des centres de santé locaux sur la prévention de la Covid-19
- Identifier des indicateurs qui permettent l'information, le suivi et la sensibilisation
- Relever la capacité de soin des Centres communautaires de santé
- Coordonner un réseau d'experts nationaux et internationaux par visioconférence

# II. Deux nouveaux guides pratiques pour le genre dans les actions de développement et la construction durable

Dans l'objectif d'outiller les villes dans la conception et conduite de projets de développement durables, deux guides pratiques ont été produits en 2020 : transversaux et opérationnels, ils portent sur l'adaptation au changement climatique - ciblant le secteur de la construction durable - et sur la prise en compte des enjeux de genre.

Cette démarche vise également à renforcer la capitalisation des projets soutenus dans le cadre du Fonds de Coopération, en les inscrivant dans une logique de suivi-monitoring.

# II.1. L'intégration du genre dans les actions de développement des villes

Conformément aux engagements internationaux et en cohérence avec la Stratégie Genre de la Francophonie, l'AIMF considère que **l'égalité des femmes et des hommes représente un important facteur de changement** sur les territoires où agissent ses villes et associations membres.

Les réflexions et les échanges sur la féminisation du pouvoir, sur les modes de la coopération, sur les questions des minorités et sur la mémoire, ont toutes pris en compte d'une façon transversale les enjeux de genre. Parallèlement, dans ses actions de solidarité, l'AIMF cible spécifiquement des projets facilitant l'autonomisation des femmes par une action sociale dans les territoires visant à : améliorer les conditions de vie des femmes, accompagner l'autonomisation économique des femmes, faciliter l'accès au planning familial pour permettre aux femmes de construire leur avenir selon leurs choix.

Pour soutenir et approfondir cette dynamique, l'AIMF a commandité un guide « Intégration du Genre dans les actions de développement des villes », finalisé en mars 2020, et qui a comme objectif de :

- outiller et mobiliser les villes et associations de collectivités locales francophones à la prise en compte des enjeux de genre dans le montage et la conduite de leurs projets de développement
- suivre et monitorer cet enjeu dans le portfolio des projets soutenus dans le cadre du Fonds de coopération de l'AIMF.

Conçu en lien avec l'Initiative Santé et Salubrité des Villes (ISSV) soutenue par la Fondation Bill et Melinda Gates, le guide est, pour cette raison, focalisé prioritairement sur les secteurs de l'eau/assainissement et de la santé, mais il a vocation à être facilement adapté à tout nouveau secteur d'intervention.

Le guide s'organise autour de deux grandes sections. Premièrement, il rappelle les concepts et les enjeux de genre dans le développement à l'échelle internationale et en particulier dans les secteurs de l'eau/assainissement et santé. Il propose ensuite des pratiques d'intégration du genre dans toutes les étapes du cycle des projets, de la conception à l'évaluation, et fourni des indicateurs et outils de suivi – monitoring.

## II.2. Cahier des charges « construction durable »

Onu Habitat estime que 70 % à 80 % des bâtiments nécessaires pour abriter la population mondiale à horizon 2050 ne sont pas encore construits ; le continent africain va notamment doubler sa population dans les prochains 30 ans et les demandes en matériaux et en énergie vont exploser. Pour améliorer la qualité de vie des populations, contribuer à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences (sécheresse, inondation, migrations etc.), il est donc impératif qu'émerge sur le continent, une culture du bâtiment mieux adaptée à son climat et à son milieu socioculturel, frugal en matériaux, en énergie, et en technicité.

Or, actuellement le béton et la tôle sont massivement utilisés dans la construction en Afrique, malgré qu'ils soient peu adaptés aux climats arides et tropicaux. Cela entraîne d'une part un inconfort thermique chronique pour les usagers n'ayant pas les moyens de recourir au rafraîchissement électrique, et d'autre part une utilisation exponentielle de la climatisation dans certains secteurs (par exemple au Sénégal, 84 % des gaz frigorigènes utilisés sont liés à la climatisation). Dans de nombreux territoires l'érosion des zones côtières est aggravée par le prélèvement massif de sable pour la mise en œuvre du béton.

C'est pour contribuer à relever ces défis que l'AIMF a commandité un cahier des charges de construction durable, visant à encourager des pratiques qui ancrent les bâtiments dans leurs territoires, favorisent les ressources et les savoirs faire locaux, les techniques adaptées non polluantes ni gaspilleuses. Il a vocation :

- à être adapté aux différents contextes rencontrés dans les projets, en fonction des types de climat
- à être systématisé dans les projets de construction soutenus par le Fonds de Coopération
- à contribuer à généraliser des pratiques durables dans la construction publique

Le cahier des charges présente un ensemble de critères, structurés autour des objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques suivants : contribuer à limiter le changement climatique ; s'implanter avec justesse dans le site en valorisant les atouts bioclimatiques ; rechercher l'efficacité énergétique ; préserver la nature et minimiser les effets des aléas naturels ; diminuer la pollution et les déchets sur les chantiers ; garantir la sécurité sur les chantiers ; favoriser le confort thermique des usagers ; promouvoir le renforcement de capacité des acteurs informels du secteur du

bâtiment ; transmettre les cultures constructives et valoriser les savoirs faires locaux ; susciter la créativité et l'innovation ; promouvoir l'activité locale.

#### II.3. Villes et cinéma

Promouvoir le cinéma et la langue française comme vecteurs de la diversité culturelle et linguistique, de la liberté d'expression et de création, et du respect mutuel entre les cultures, est l'un des engagements du Bureau depuis 2016.

La plupart des manifestations cinématographiques programmées en 2020 ont été annulées compte tenu de la crise sanitaire Covid-19. Cette crise a entraîné l'annulation de déplacements programmés mais, malgré ce contexte particulièrement difficile, des partenariats avec trois festivals situés dans trois continents différents ont pu être noués. Il s'agit du Festival du film francophone d'Angoulême, le FICKIN de Kinshasa et la semaine du cinéma documentaire de Port-au-Prince.

Deux autres festivals avec lesquels des conventions ont été signés, Rencontres du Film Court d'Antananarivo et Waaxtan à Dakar n'ont pu se concrétiser car le festival sénégalais ne s'est pas tenu et la manifestation malgache s'est déroulée sans invités étrangers au pays. Ces deux événements seront probablement reportés en 2021.

#### III. Les visioconférences

13 février 2020	Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : évaluation de l'aménagement urbain, stratégie de communication et de plaidoyer et étude de base, formation à la sensibilisation, éléments de visibilité de l'Union européenne.
3 mars 2020	Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : collaboration avec RUFA, évaluation de l'aménagement urbain, mise à jour sur la formation de sensibilisation.
18 mars 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
19 mars 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
30 mars 2020	Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : conception de maisons abordables et d'infrastructures publiques, formation sur le leadership pour les chefs communautaires, mise à jour sur RUFA et renforcement des capacités de Sangkat.
31 mars 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
31 mars 2020	Réunion du Jury Grand Prix ESSEC, pour une ville solidaire et responsable.
1 <sup>er</sup> avril 2020	Réunion avec la Délégation générale aux Relations internationale de la ville de Paris.
1 <sup>er</sup> avril 2020	Francophonie : 9 <sup>ème</sup> réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie
2 avril 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
7 avril 2020	Francophonie : 160 <sup>ème</sup> réunion de la Commission de coopération et de programmation ouverte aux Etats et gouvernements membres de plein droit, aux membres associés et aux acteurs de la Charte.

8 avril 2020	Réunion sur la formation de sensibilisation avec Platform Impact et Sevea organisée par Platform Impact : présentation du projet.
8 avril 2020	Plan d'action de l'AIMF pour la lutte contre la Covid-19 à Madagascar. Information aux membres et échanges sur les propositions d'actions pour les mairies à Madagascar.
8 avril 2020	Francophonie : 3 <sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le numérique, suivie d'une réunion du comité d'experts ouvertes à toutes les catégories de membres et aux acteurs de la Charte.
9 avril 2020	Francophonie : réunion avec les Opérateurs AUF, APF, Université Senghor.
9 avril 2020	Réunion avec Build4People (échange sur les projets d'Asie du Sud Est).
10 avril 2020	Réunion entre les coordinateurs pays (Côte d'Ivoire, ARDCI, AVCOI, Région des Grands Lacs, Tunis, Phnom Penh, Djibouti) et le Secrétariat permanent : point sur les activités en cours dans les différents pays et sur le contexte épidémique.
14 avril 2020	Appui à la riposte contre la Covid-19 à Madagascar. Echange sur la possibilité d'appui du CCO, Centre de Commandement Opérationnel, Covid-19 par la mise à disposition du Secrétariat exécutif de l'AVCOI.
14 avril 2020	Réunion avec la Délégation générale aux Relations internationales de la ville de Paris sur la « Résilience ».
16 avril 2020	Visioconférence des Maires des Pays des Grands Lacs et parte d'expérience dans la lutte contre la Covid-19 dans les villes membres de la PALPGL.
17 avril 2020	91 <sup>ème</sup> Réunion du Bureau de l'AIMF suivie d'un débat sur la crise sanitaire.
20 avril 2020	Première rencontre du comité d'examen technique du Prix des meilleurs pratiques en matière de développement local au Cambodge et par l'ASAC.
21 avril 2020	Francophonie : réunion du Comité d'audit de l'OIF réservée aux seuls membres du Comité
21 avril 2020	Réunion entre les coordinateurs pays (Côte d'Ivoire, ARDCI, AVCOI, Région des Grands Lacs, Tunis, Phnom Penh, Djibouti) et le Secrétariat permanent : point sur les activités en cours dans les différents pays et sur le contexte épidémique.
22 avril 2020	Projet d'appui à l'ARDCI (Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire) et aux programmes d'insertion des jeunes à San Pedro, Man et Odienné, des Présidents des Conseils régionaux de San Pedro, Tonkpi et Kabadougou, les partenaires régionaux et communaux, pour apporter une aide d'urgence de lutte contre la crise sanitaire Covid-19.
23 avril 2020	Réunion avec la Délégation générale aux Relations internationales de la ville de Paris.
23 avril 2020	Réunion sur les « Villes apprenantes ».
23 avril 2020	Echange avec le Maire de Majunga sur la création d'un service municipal pour la ville durable.
23 avril 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
23 avril 2020	Débat Partenariat français pour la ville et le territoire sur la Solidarité internationale post-Covid.
24 avril 2020	« Global Taskforce and Covid-19: Sharing the Networks'Responses », organisée par CDGLU – Echanges et
	coordination entre les réseaux internationaux d'autorités locales concernant la réponse de ces réseau à la Covid- 19.
27 avril 2020	·
27 avril 2020 27 avril 2020	19.
	19.  Comité de suivi du Projet d'appui aux associations nationale et locales de collectivités locales, PAACOL Bénin.  Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : mise à jour sur des
27 avril 2020	Comité de suivi du Projet d'appui aux associations nationale et locales de collectivités locales, PAACOL Bénin.  Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : mise à jour sur des progrès et avancement des travaux.  Formation sur le Guide AFNOR d'élaboration des masques sanitaires avec l'ensemble des partenaires engagés dans

28 avril 2020	Partage d'informations avec la Mairie de Domoni (Comores) sur la Covid-19. Réflexion sur les actions de coopération possible avec l'AVCOI.
29 avril 2020	Réunion avec les villes d'Europe Centrale et Orientale.
29 avril 2020	Réunion des Maires et Présidents de Région de Djibouti avec le Secrétariat permanent pour la préparation des actions de lutte contre la Covid-19.
30 avril 2020	Réunion entre les coordinateurs pays (Côte d'Ivoire, ARDCI, AVCOI, Région des Grands Lacs, Tunis, Phnom Penh, Djibouti) et le Secrétariat permanent : point sur les activités en cours dans les différents pays et sur le contexte épidémique.
30 avril 2020	Rencontre avec les Maires du Maghreb sur « les villes du Maghreb en sortie de crise post-Covid-19 ».
4 mai 2020	Dossier de l'association des Maires des Grandes villes de Madagascar (AMGVM) : partage d'informations et besoins de collaboration par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
5 mai 2020	Madagascar : réunion avec le Centre de Commandement opérationnel de la lutte contre la Covid-19 : présentation de l'AVCOI, proposition de mise à disposition du Secrétariat exécutif.
5 mai 2020	Francophonie : Réunion informelle du Conseil de Coopération.
7 mai 2020	Djibouti, projet Union européenne.
11 mai 2020	Classification des besoins par ordre de priorité et uniformisation des interventions des Autorités locales de Djibouti.
12 mai 2020	Madagascar : réunion de coordination, point de situation, partage de bonne pratiques.
12 mai 2020	Réunion entre les coordinateurs pays (Côte d'Ivoire, ARDCI, AVCOI, Région des Grands Lacs, Tunis, Phnom Penh, Djibouti) et le Secrétariat permanent : point sur les activités en cours dans les différents pays et sur le contexte épidémique.
13 mai 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
14 mai 2020	Identification des participants à la réunion « Innovateurs des Grands Lacs » : présentation de la réunion et mobilisation de Madagascar, de La Réunion et de Maurice.
15 mai 2020	Francophonie : Commission de coopération et de programmation
15 mai 2020	Centrafrique : point sur l'avancement des travaux, incidence de la crise sanitaire sur la programmation pour un démarrage de SIM_ba en République de Centrafrique en présence de la Banque mondiale, le projet AGIR et l'AMOA-2AC (assistance à maîtrise)
15 mai 2020	Rencontre avec les Maires du Maghreb : « Urbanisme et résilience des villes Maghrébines en post-crise ».
19 mai 2020	Francophonie : Francophonie : 64 <sup>ème</sup> réunion de la Commission administrative et financière réservée aux Etats et gouvernements membres de plein droit et associés
19 mai 2020	Djibouti, projet Union européenne.
20 mai 2020	Réunion avec la Délégation générale aux Relations internationales de la Ville de Paris : préparation prochaine réunion du Bureau de l'AIMF.
20 mai 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
20 mai 2020	Centrafrique : assistance à maîtrise d'ouvrage du projet SIM_ba en République de Centrafrique. Présentation de la méthode pour répondre à la demande de la Banque mondiale.
22 mai 2020	Entretien avec les étudiants de Sciences Po sur « Villes et numérique en présence du Secrétariat exécutif de l'AVCOI.
25 mai 2020	Organisation Internationale de la Francophonie : groupe d'orientation sur la gouvernance et les instances.
26 mai 2020	Réunion AVCOI
26 mai 2020	Réunion du Bureau de l'AVCOI sur les actions à mettre en œuvre pour lutter contre la Covid-19.
26 mai 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
27 mai 2020	Formation des artisans des collectivités territoriales à la fabrication des masques barrières selon le guide de l'AFNOR .

27 mai 2020	Lancement du réseau des jeunes innovateurs impliqués dans le développement des solutions numérique contre la Covid-19 dans la Région des Grands Lacs. Ces échanges avec les jeunes contribuent à poser les bases de nouvelles coopérations entre créateurs et collectivités et participe ainsi à l'émergence de communautés d'innovations locales, fortes de leur ouverture au réseau des Maires francophones.
28 mai 2020	Francophonie : $161^{\text{ème}}$ réunion de la Commission de coopération et de programmation ouverte aux Etats et gouvernements membres de plein droit, aux membres associés et aux acteurs de la Charte.
28 mai 2020	Rencontre des Maires du Maghreb sur la « Résilience des villes : santé, hygiène et sécurité ».
29 mai 2020	Réunion de l'équipe en charge du dossier « Normalisation » pour cadrer l'activité et sa bonne exécution.
29 mai 2020	Rencontre de l'équipe de gestion du projet d'amélioration des capacité des SNAs cambodgiens en matière de planification urbaine et de gestion foncière participative, intégrée et durable afin de moderniser les zones urbaines pauvres et de garantir l'accès aux services de base pour les communautés les plus vulnérables : observations de la conception urbaine, formation sur le leadership pour les chefs communautaires, formation à la sensibilisation, mises à jour sur RUFA, présentation d'un court documentaire sur le projet.
4 juin 2020	MAE – DAECT : élaboration du Guide de la coopération décentralisée.
8 juin 2020	CGLUA - Rabat : « La place et les atouts du numérique dans la gouvernance des collectivités locales africaines.
9 juin 2020	Francophonie : 110 <sup>ème</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie.
10 juin 2020	Visioconférence Union européenne.
15 juin 2020	Les villes et la gouvernance des plateformes numériques, Sciences Po et Maires (numérique).
15 juin 2020	Séminaire sur les villes des Balkans.
16 juin 2020	Rencontre des Maires du Maghreb sur la « Dynamiques territoriales socio-économiques et environnementales : une approche participative et inclusive »
18 juin 2020	Initiative de ville intelligente dans les villes du Laos.
24 juin 2020	Francophonie : 108 <sup>ème</sup> réunion de la Commission économique.
24 juin 2020	Maghreb : SCET avec maires membres de l'UMA.
24 juin 2020	Maghreb - Tunis : Conférence City alliance sur le genre.
25 juin 2020	Réunion avec le Maire de Brazzaville.
25 juin 2020	CONFEJES : réunion ministérielle.
26 juin 2020	Réunion avec le Maire de Yaoundé.
29 juin 2020	Réunion Namur / Tunis.
29 juin 2020	Francophonie : 161 <sup>ème</sup> réunion de la Commission de coopération et de programmation.
1 <sup>er</sup> juillet 2020	Francophonie : 5 <sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail Langue française.
3 juillet 2020	Réunion AVCOI – Port-Louis.
8 juillet 2020	Préparation du prochain numéro de Raisonnance sur la « Cité Bleue » avec les universitaires.
8 et 9 juillet 2020	Francophonie : 110ème session du Conseil permanent de la Francophonie.
9 juillet 2020	Rencontre avec les Maires du Maghreb sur le « Rôle des collectivités territoriales dans le déploiement des solutions numériques à l'échelle locale ».
21 juillet 2020	Organisation plateforme d'urbanisme et Francophonie.
22 juillet 2020	4ème COPIL Prix LGBTQI
23 juillet 2020	Rencontre avec Enactus et Tunis
12 août 2020	Rencontre avec Montréal sur la communication.

18 août 2020 A l'occasion de la Journée de la Femme en Tunisie, rencontre organisée par le FTLM, Forum tunisien des leaders maghrébines, sur « Le numérique pour améliorer la communication avec le citoyen ». 25 août 2020 Francophonie: 111ème session du Conseil permanent de la Francophonie – session extraordinaire consacrée à la situation au Mali. 8 septembre 2020 Francophonie : 9ème réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance. 10 septembre 2020 Francophonie : 4ème réunion du Groupe de travail sur le numérique. 14 septembre 2020 Francophonie : 109ème réunion de la Commission économique. 18 septembre 2020 Francophonie : 229ème réunion de la Commission politique. Fin septembre 2020 Francophonie: 110ème réunion de la Commission économique. 8 octobre 2020 Francophonie : 230ème réunion de la Commission politique. 14 octobre 2020 Francophonie : 63ème réunion de la Commission administrative et financière. mi-octobre 2020 Francophonie : 111ème réunion de la Commission économique. 21 octobre 2020 Francophonie : 162ème réunion de la Commission de coopération et de programmation. 2 novembre 2020 Francophonie : 111ème session du Conseil permanent de la Francophonie.

### IV. Pour un dialogue entre l'information et la formation

L'AIMF dispose de deux outils de formation et d'information : le site internet et la revue Raisonnance.

Francophonie : 37<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Selon une enquête effectuée en septembre, il ressort que, parmi les lecteurs de Raisonnance, un quart sont des élus locaux et près de 40 % des cadres de collectivités locales. La cible de Raisonnance est donc bien atteinte. S'ajoutent les experts et les universitaires qui représentent 20 % du lectorat. Cela correspond à la volonté de Raisonnance de rapprocher villes et universités afin d'élargir la réflexion sur les problématiques urbaines et de « faire progresser la compréhension du monde des élus locaux francophones ».

Ces lecteurs apprécient la pertinence et la concision de la revue qui est un support de réflexion et d'inspiration.

Les uns et les autres attendent encore beaucoup plus, notamment pour mieux exprimer la diversité géographique et culturelle du réseau, en veillant à ce que les problématiques des petites villes soient prises en compte.

#### **FACEBOOK**

24 et 25 novembre 2020

La majorité de nos membres, plusieurs Maires et partenaires (Délégations de l'UE, Fondations, Francophonie...) sont désormais présents sur Facebook. Les villes du Sud comme du Nord privilégient ce mode de communication pour toucher largement leurs populations.

C'est notre réseau privilégié de communication « quotidienne », avec une communauté d'experts territoriaux fidèles qui suivent et partagent régulièrement nos informations. Il est beaucoup plus axé Sud. Les villes connaissent notre présence sur ce réseau et nous mentionnent (quand elles savent le faire). De même certains partenaires.

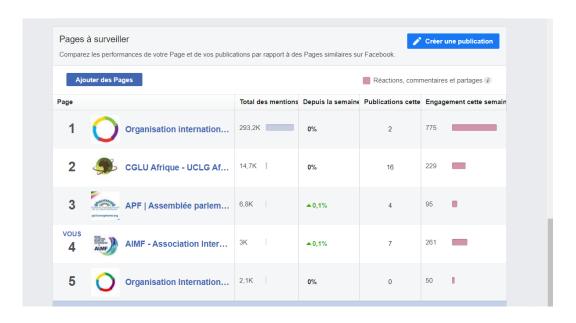
La communauté est en constante augmentation : + 50% en 1 an, avec une tendance stable sur cette hausse.

#### Nombre d'abonnés à la page facebook

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019 : 2049 abonnés. Au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 3093 abonnés. Soit une augmentation de 51% sur 1 an. Par le jeu des partages de publications, notre audience dépasse largement ce nombre d'abonnés.



#### Engagement comparé sur une semaine



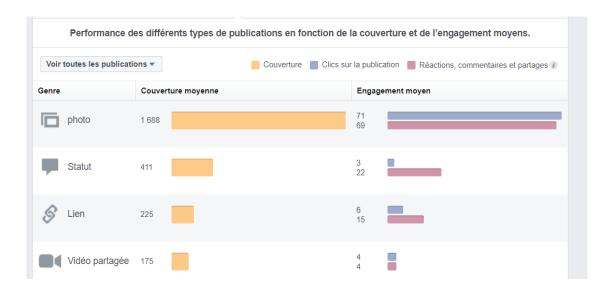
### Caractéristiques des abonnés Facebook



#### Caractéristiques des personnes touchées

Pays	Personnes to	Ville	Personnes to	Langue	Personnes to
Tunisie	5 822	Tunis, Tunisie	3 103	Français (France)	10 206
France	1 160	Abidjan, Côte d'Ivoire	817	Anglais (US)	756
Côte d'Ivoire	1 102	Ouagadougou, Burkina	626	Arabe	388
Suisse	1 003	Lausanne, Suisse	491	Anglais (UK)	246
Burkina Faso	692	Paris	366	Français (Canada)	115
Cameroun	305	Sousse, Tunisie	352	Allemand	72
Canada	174	Sfax, Tunisie	233	Italien	43
États-Unis	173	Yaoundé, Cameroun	206	Espagnol	35
Belgique	160	Nantes	190	Portugais (Brésil)	20
Liban	134	Sbeïtla, Tunisie	172	Espagnol (Espagne)	14
Sénégal	107	Genève, Suisse	143	Portugais (Portugal)	14
Madagascar	103	Menzel Bou Zelfa, Tuni	100	Néerlandais	9
Algérie	79	Nabeul, Tunisie	95	Albanais	7
Cambodge	73	Dakar, Sénégal	88	Russe	6
Maroc	72	Gafsa, Tunisie	85	Roumain	5

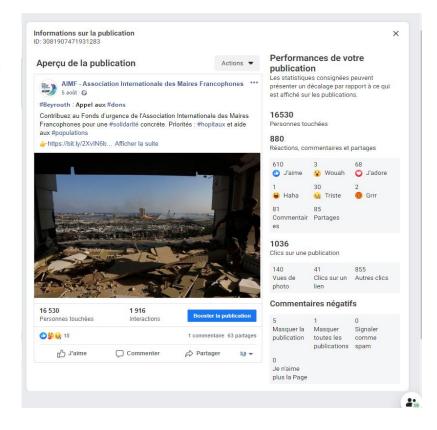
#### Performance moyenne des publications sur Facebook



#### Portée et types de publications

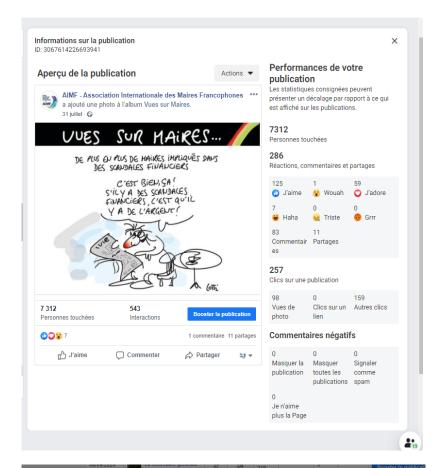
# Supérieur à 10 000 personnes touchées

Événements exceptionnels : Beyrouth, décès de Jacques Chirac



# Entre 4000 et 10000 personnes touchées

Carricatures, qui nous permettent de toucher audelà de notre public traditionnel

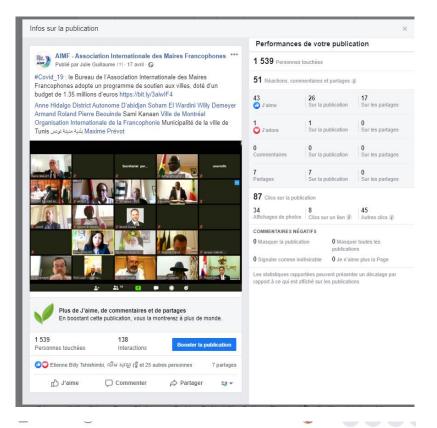


#### Entre 1000 et 4000 Personnes touchées

Evénements marquants relatifs à la vie associative et aux prises de position du réseau:

- AG
- Annonce de plans d'action (Covid, Beyrouth..)
- Campagne contre le racisme
- Bilan, Raisonnance, 40ème

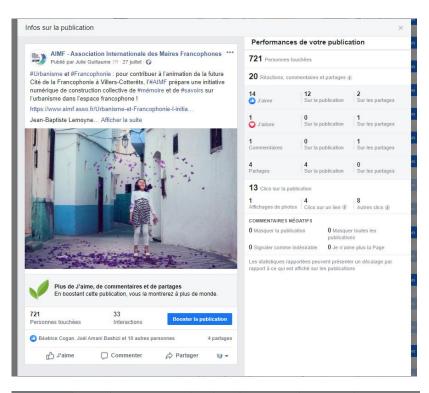


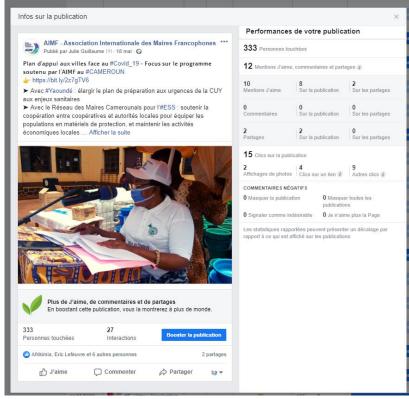




#### Entre 200 et 1000

Publications courantes sur les projets et initiatives AIMF



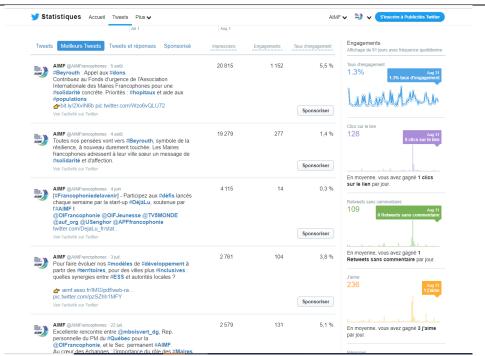


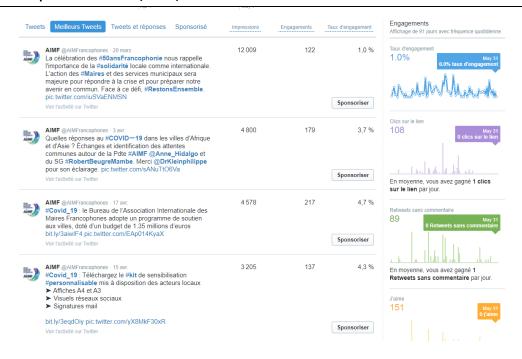


#### **TWITTER**

2390 abonnés. En hausse constante.

#### Meilleures publications juin / juillet / aout 2020





### V. La mise en synergie avec les réseaux d'universités

Le lien entre le réseau des maires et les universités date de 2010. Il est le résultat du congrès de Lausanne, dont le thème était « Villes et universités ». Depuis cette date, le Réseau pour la recherche en aménagement urbain, l'APERAU, est associé à toutes les manifestations de l'AIMF. Le secrétariat permanent et l'équipe APERAU élaborent conjointement le programme concernant le thème de réflexion adopté chaque année par l'Assemblée générale. C'est l'équipe APERAU, grâce à la subvention octroyée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui, ensuite, anime les débats de l'Assemblée générale, mais aussi ceux de la commission permanente en charge de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire, du genre ou des villes innovantes respectivement animées par les villes de Bordeaux et de Nantes. D'autres universitaires appuient l'AIMF, notamment dans la rédaction de la revue Raisonnance et dans l'animation de la commission permanente présidée par la ville de Lausanne sur le développement durable.

Chaque année, cette relation privilégiée permet de travailler sur les questions des politiques publiques et des moyens mobilisés, des projets d'aménagement, des acteurs pour les mener, des financements pour les rendre possibles. Car le réseau des Maires présente un panel tout à fait unique d'exemples, d'expériences, qui ouvrent une perspective utile pour comprendre l'actualité des territoires. Depuis 2010, avec l'appui du MEAE, la régularité des échanges avec les universitaires et les coopérations avec l'AIMF ont permis de réaliser des contributions de valorisation des recherches, sous la forme d'ouvrages ou de contributions régulières à la revue de l'AIMF, Raisonnance, enfin de rapprocher les actions de l'AIMF avec les thèmes de recherche des universitaires.

Le lien avec l'AIMF est évident. Les Maires souhaitent bénéficier de cette influence, de ces travailleurs étudiants et de leurs recherches.

Cette année, deux nouveaux numéros de Raisonnance ont été publiés en juin 2020 :

- N° 14, « Gouvernance, vision, engagement et risque » https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/2239 raisonnance gouvernance.pdf
- N° 15, « Une économie sociale et solidaire pour des villes inclusives » https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/web-raisonnance-ess-.pdf

## VI. La Femme francophone AIMF

L'Assemblée générale de l'AIMF réunie à Beyrouth en 2016 a adopté la proposition du Bureau concernant la création du Prix AIMF de « La femme francophone ».

Ce Prix a pour objectif d'honorer l'action de jeunes femmes appartenant au réseau des villes membres de l'AIMF, élues territoriales ou actrices engagées de la société civile. Plus largement, ce Prix doit susciter l'engagement des femmes dans les processus de décision locaux et dans la gestion planifiée du développement local.

La désignation de la lauréate ou des lauréates se tient annuellement lors de l'Assemblée générale.

La lauréate bénéficie ainsi d'un parcours original et exceptionnel d'une année, durant laquelle elle a le choix entre des formations adaptées, des rencontres thématiques, la participation à des événements ou à des séminaires organisés par des réseaux diversifiés de décideurs politiques et économiques. Ainsi elle a la possibilité de renforcer ses capacités, personnelles, professionnelles et citoyennes, lui permettant, à l'issue de ce parcours, de remplir pleinement un rôle de leader local, en position de mettre les compétences et l'influence acquises au service du développement de son territoire de vie et d'action.

Ce parcours, mis en lumière au sein du réseau AIMF, constitue une source d'inspiration et de motivation pour les femmes francophones engagées dans l'action locale. Il constitue une nouvelle illustration de notre volonté commune de développement des savoirs, du renforcement de l'esprit et de la pratique du vivre ensemble.

La première édition du Prix AIMF a eu lieu lors de l'Assemblée générale tenue à Montréal en 2017. Parmi les 45 candidatures reçues de 13 pays, c'est Mme Cyrine BEN ROMDHANE qui a été choisie. Expert-Comptable, associée fondatrice et gérante d'une société d'expertise comptable, Trésorière de la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, cette tunisienne fait rimer sa carrière professionnelle avec un engagement social et sociétal qui impacte positivement le développement de sa ville, Tunis, et plus largement de son pays et de la zone méditerranéenne.

Elle a développé plusieurs initiatives pour promouvoir les compétences des femmes chefs d'entreprise et pour encourager les jeunes femmes à lancer leurs propres projets. En 2015, elle a participé à l'organisation d'un Congrès Mondial des Femmes Chefs d'Entreprises.

Depuis, en lien avec l'AIMF, Cyrine a suscité la création du le Réseau des Femmes Leaders Maghrébines,

RFLM, dans le but d'œuvrer en synergie avec les instances locales des cinq pays de l'espace maghrébin, de rapprocher les points de vue des élus locaux, de répondre à leurs attentes et favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel des villes, en mettant en place, en participant ou en soutenant des projets des projets porteurs d'emplois. Aujourd'hui, les membres de ce réseau sont fermement engagés à agir activement afin de promouvoir le « vivre-ensemble », à l'échelle des pays, individuellement, mais également dans tout le Maghreb. Ses actions sont orientées pour favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes, en leur facilitant la mobilité et le réseautage nécessaire à leur inclusion économique, l'accès aux services de santé, d'éducation, la culture. Ses actions ont également pour objectif de permettre aux villes d'engager efficacement et sereinement le dialogue avec les citoyens ainsi que l'action publique, en tenant compte des défis climatiques et des attributs du développement durable, et en mettant à disposition l'innovation technologique pour atteindre ces objectifs. Pour des raisons administratives, les statuts de l'association RFLM ont été déposés et enregistrés à Namur (Belgique) le 3 octobre 2018. Son siège social se trouve dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Namur.

En novembre 2018, lors du Congrès de l'AIMF qui avait pour thème le lien entre la ville et le sport, deux lauréates ont reçu le prix AIMF « Femme francophone ».

Il s'agit d'une jeune escrimeuse tunisienne, Azza BESBES, plusieurs fois médaillée aux Jeux Olympiques et Félicité RWEMARIKA, Fondatrice et Directrice Exécutive de l'organisation AKWOS en charge du développement de la femme par le sport, Première Vice-Présidente du Comité national olympique du Rwanda, Fondatrice du réseau de football féminin rwandais. Elle est une personnalité incontournable du sport rwandais a fait du football un moteur de réconciliation post génocide, notamment le football féminin, qui était interdit aux filles. À travers le sport féminin, elle a développé le sport santé (lutte contre le VIH Sida).

Azza BESBES, en lien avec le RFLM, met en œuvre le projet de « Caravane sportive avec le Réseau des femmes leaders du Grand Maghreb ». Ce projet a pour finalité d'inspirer les jeunes filles issues de communes défavorisées et de les encourager à exercer des loisirs sportifs, de sensibiliser l'entreprenariat dans le domaine de la jeunesse et du sport, d'initier des activités extra-scolaires rarement disponibles en mobilisant les associations de parents d'élèves, les lycées et les sportifs de haut niveau dans ces disciplines, de faire la promotion de disciplines sportives non traditionnelles et ne mobilisant pas des moyens financiers importants, en association avec des personnalités reconnues dans ces disciplines. Ainsi des jumelages de clubs sportifs à l'échelle du Maghreb pourront être organisés. Les femmes seront ainsi sensibilisées sur l'importance du sport pour la santé (prévention de maladie, mais aussi par exemple les femmes qui ont un cancer ou une maladie chronique).

Au Rwanda, à Rubavu plus précisément, avec Mme Félicité RWEMARIKA, un projet a été voté par le Bureau de Phnom Penh réuni en décembre, sur le sport, comme outil de prévention et réponse aux grossesses précoces non désirées chez les adolescentes. Ce projet, mis en œuvre en collaboration avec les services du District en charge de la Santé communautaire, des Sports, des Affaires sociales, et les équipes salariés et volontaires d'Akwos œuvrant dans les secteurs concernés par le projet vise à croiser une amélioration de l'offre de soins maternels et reproductifs dans le District, avec la construction de 7 nouveaux postes de santé et l'extension d'une maternité, et le développement d'une offre socio-éducative associant sport et santé en direction des filles et des femmes, en particulier des jeunes mères. Des clubs sportifs féminins seront créés dans les territoires concernés par le renforcement de l'offre sanitaire et, au-delà des activités sportives proprement dites, ils permettront de développer l'information sur les droits sexuels et reproductifs, les enjeux de genre et de violences, le leadership et l'autonomisation. En parallèle, l'association développera des campagnes d'information des communautés pour sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les mères adolescentes et les droits des jeunes femmes.

Lors de l'Assemblée générale de Phnom Penh en 2019, ont été honorées deux héroïnes de la lutte contre le changement climatique. Deux femmes venues de deux univers très différents et qui expliquent l'universalité du combat pour l'environnement et contre le changement climatique.

L'une, Mme Maïmou WALI, Nigérienne, a initié un groupe de bénévoles (cercledev.org) au Niger et au Burkina Faso, et mobilise plus de 5000 jeunes issus du Sahel pour montrer au monde que résilience et environnement sont intimement liés. Elle est également engagée dans la recherche d'approches et d'initiatives efficaces pour renforcer la résilience des communautés fragilisées par les violences des extrémismes et les désastres climatiques dans cette région. Son ambition est de pouvoir susciter une bonne articulation entre les thématiques de protection de l'environnement, les violences extrémistes et la résilience des communautés avec un focus sur la jeunesse et les femmes.

La seconde lauréate, Canadienne, Mme Andréanne LAURIN, a conçu pour Montréal une épicerie zéro déchet, l'épicerie Loco dont elle est la Présidente directrice générale, avec un concept qui n'existait pas au Québec et qui est essentiel pour une ville soucieuse de maîtriser la gestion des déchets. Son épicerie valorise la vente de produits locaux et la transformation des fruits et légumes qui ne sont plus assez frais pour être vendus. Loco est donc une entreprise qui a intégré l'économie circulaire de Montréal.

Déjà, Mme WALI apporte un appui au Secrétariat permanent pour initier des projets de terrain dans le Sahel.

En effet, dans un contexte d'insécurité dans la région du Sahel, la vulnérabilité des populations sahéliennes s'est considérablement accrue par suite des multiples attaques et aux violences perpétrées par des groupes armés. Cette situation sécuritaire devient de plus en plus préoccupante dans les localités de la région, troublant les rapports sociaux jadis harmonieux entre des groupes ethniques qui ont en commun la proximité géographique et partage des espaces et ressources nécessaires à leur subsistance.

A ces constats, j'ajoute une difficulté majeure pour les communes qui peinent à assurer convenablement leur fonctionnement (baisse des ressources propres). En effet, il est quasiment impossible pour les services étatiques, notamment le Trésor et les impôts, d'effectuer leur mission de recouvrement.

C'est pourquoi, un atelier de partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales, présidé par le Gouverneur de la Région du Sahel et organisé en partenariat avec l'Association des municipalités du Burkina Faso Sahel s'est tenu à Dori (Burkina Faso), du 29 au 31 juillet, dans la salle de réunion du Conseil régional du Sahel.

Les participants ont ainsi pu échanger sur les voies et moyens à mettre en place pour trouver des solutions qui permettent de contribuer à l'amélioration de la santé financière des communes, plus particulièrement sur la mise à niveau de tous sur les procédures de recouvrement au niveau des collectivités du Burkina Faso.

Pour 2020, le travail de deux femmes créatives et exceptionnelles qui ont créé une start-up servant leur territoire, a été récompensé. Celui de Namur, en matière de co-construction culturelle et d'animation de la ville. Celui de Paris, en rassemblant celles et ceux qui sont en capacité de se mobiliser au service de la santé publique.

Il s'agit de Mesdames:

- Marie-Christine du CHASTEL DE LA HOWARDERIE qui anime KIKK festival qui explore les cultures numériques et créatives à travers un programme de conférences, d'expositions artistiques et d'innovations technologiques, ainsi que d'événements de réseautage. A développé le projet AfriKIKK, en collaboration avec une commissaire d'exposition basée à Dakar, au sein duquel est mis à l'honneur la créativité numérique de l'Afrique et de sa diaspora. Autre projet, le hub créatif namurois, appelé TRAKK, un espace de cocréation multidisciplinaire dont le but est de favoriser l'émergence de projets créatifs sur l'ensemble du territoire namurois.
- Aude NYADANU qui a intégré l'école Polytechnique de Paris en 2011, pour obtenir son master en chimie moléculaire, quatre ans plus tard. Elle a lancé le projet Lowpital (contraction de « ow tech » et « hôpital », en parallèle de sa thèse. Projet qui organise des hackathons santé. Le principe est de réunir, pendant 48 heures des personnes de tous horizons et formations, sur un sujet, afin de proposer des solutions innovantes. Démarche de retenue dans la lutte contre la covid.

# Suivi du programme

# I. Activités en Europe

# I.1. Animation de la Commission permanente « Villes et développement durable » présidée par Lausanne

Depuis 2008, la ville de Lausanne préside la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF. L'objectif général de la Commission est de favoriser au sein de l'AIMF l'échange d'expériences autour du développement urbain durable, plus particulièrement dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme, de l'énergie et de l'assainissement. Cette Commission représente pour chacun de ses membres une occasion de réfléchir à ses propres pratiques, de partager le savoir-faire qui se trouve dans les divers services de son administration et de découvrir d'autres usages et cultures.

Pour encourager et soutenir les villes qui se lancent dans une démarche de développement durable, la Commission se pose comme un facilitateur en réunissant élus, techniciens et experts venus d'horizons différents pour leur permettre de développer un dialogue autour des enjeux de la ville. La Commission se réunit régulièrement pour échanger autour d'un thème urbain et décider des lignes à développer dans son programme.

En 2016, la Commission a pris une nouvelle orientation puisqu'elle a décidé de suivre les villes membres signataires de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (COM-SSA) bénéficiant du financement de la Commission européenne pour une durée de trois ans. Les projets de ces villes qui sont soutenus par la Commission européenne visent à assurer aux populations l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, ainsi que de s'adapter aux effets du changement climatique. Ces villes sont Abomey et Bohicon, Dakar, Lubumbashi et Nouakchott. La Commission suivra ces villes dans la mise en œuvre de leur projet, ce qui permettra aux autres villes membres de bénéficier de l'expérience acquise dans ces « laboratoires vivants ».

Depuis juin 2019, la Commission s'est orientée vers la mise en place d'une démarche de travail sous forme d'ateliers thématiques autour de problématiques centrales pour les villes.

Les ateliers de la Commission sont des éléments importants du travail de la Commission car ils permettent de mettre en présence des participants aux profils et aux compétences complémentaires. Avec l'appui d'experts, les débats permettent de confronter des réalités différentes et de mutualiser les expériences des uns des autres.

Mais, en 2020, deux personnalités influentes dans le développement de cette Commission permanente sont décédées. Monsieur Denis DECOSTERD, qui a exercé depuis 2007 des fonctions stratégiques à la ville de Lausanne et Monsieur Boureima KABORE, Directeur général de l'Agence Municipale des Grands Travaux de Ouagadougou.

La 12<sup>ème</sup> réunion de la Commission qui s'est tenue à Lausanne, les 22 et 23 janvier 2020, avait pour objectif de définir l'orientation des travaux pour l'année à venir. Les membres de la Commission ont également eu l'occasion de participer aux célébrations de clôture des Jeux Olympiques de la Jeunesse organisé à Lausanne 9 au 22 janvier.

De l'aménagement urbain à l'éducation et à la santé, en passant par le développement économique et touristique et en intégrant les défis liés à l'environnement, les événements sportifs sont un formidable outil de politique publique et un accélérateur de changement pour les territoires comme pour les populations. Au-delà du moment festifs qu'ils incarnent, les Jeux préparent un héritage pour la ville.

# II. Activités en Afrique Centrale

### II.1. La République centrafricaine

II.1.1. Projet d'informatisation de la gestion budgétaire et comptable : SIM ba

Avec le soutien de la Banque Mondiale, l'applicatif SIM\_ba développé par l'AIMF a été mis en place au Ministère des Finances et du Budget en Centrafrique.

En août dernier, le Ministre a informé l'AIMF qu'un Comité ad' hoc faisait désormais office de comité de pilotage du projet d'informatisation budgétaire et comptable de l'Etat et qu'il souhaitait un déploiement de SIM ba au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A la suite d'une analyse collégiale des risques du projet, partagée par toutes les parties concernées : l'AIMF, le Groupe de projet, l'Assistance à maîtrise d'ouvrage, mais aussi le consultant désigné par la Banque Mondiale qui participait aux visioconférences hebdomadaires, il a été porté à la connaissance du Ministre que trois faits majeurs n'allaient pas le sens d'un déploiement de SIM\_ba à cette date.

Tout d'abord, compte tenu de l'aggravation du contexte sanitaire, la DBG a été contrainte de prépare la LFI 2021 avec les référentiels NBE et PCE existant et décalant de ce fait la mise en place des nouveaux référentiels et des nouveaux processus de gestion, conformes aux directives CEMAC. Il a été observé d'ailleurs que la quasi-totalité des pays de la zone économique ont également reporté la mise en place de ces référentiels. En tout état de cause, ce report a également pour effet d'empêcher l'utilisation de SIM\_ba pour la gestion 2021, ce dernier, ayant été développé -conformément aux dispositions contractuelles- sur la base des nouveaux référentiels et des nouveaux processus de gestion CEMAC. Dans ces conditions, l'exécution de la LFI 2021 ne peut être gérée par SIM\_ba pour incompatibilité de référentiels et de processus.

En second lieu, le développement de SIM\_ba a été effectué, conformément au contrat, en termes de calendrier et de spécifications. Mais l'absence de réponse et de validation de certains processus par l'Administration centrafricaine ont nécessité de différer les développements de certaines fonctionnalités. La version 1.0 de SIM\_ba sera livrée courant décembre 2020.

La troisième remarque tient à SIM\_ba qui n'est pas, en soi, une condition suffisante pour garantir le respect de l'échéance initiale. Le logiciel n'est qu'un composant d'un projet plus vaste et plus ambitieux de modernisation des finances publiques de la RCA. Plusieurs conditions, déjà exposées par l'équipe

technique, sont indispensables à la mise en œuvre de SIM\_ba et cela dans un contexte d'incertitudes liées à la crise sanitaire et aux risques majeurs que nous avons identifiés avec l'ensemble des parties prenantes comme :

- la mise à niveau de l'environnement technique et en particulier du réseau informatique de l'administration
- la mise en place des habilitations
- la mise en place des interfaces entre SIM\_ba et les systèmes extérieurs (GIRAPHE, SLAP, SYSTEMIF, SYDONIA, Dette). Si la partie entrée (IN) de ces interfaces est quasiment prête, SIM\_ba n'est est pas de même pour les systèmes extérieurs (OUT)
- la réception de SIM ba par les services centrafricains (vérification d'aptitude, campagne de tests)
- la formation et l'accompagnement des utilisateurs de SIM\_ba. Ces formations ne pourront avoir lieu qu'une fois levés les risques liés aux déplacements dans le cadre de la crise pandémique, c'est-à-dire à une date déterminée
- l'assainissement de la balance comptable (opération essentielle pour garantir la fiabilité comptable du système d'information)

Ces mesures d'accompagnement demandent du temps pour que les services leur apportent une réponse. Sauter ces étapes représenterait pour le Ministère un risque sur lequel il fallait attirer son attention.

Pour l'ensemble des acteurs, la crise de la Covid-19 a constitué un « quasi »-empêchement à agir alors que 2020 devait être l'année de mobilisation où toutes les composantes du projet devaient se consolider. Le cumul des incertitudes liées à la crise sanitaire, et des mesures d'accompagnement encore à réaliser revient à demander aux équipes centrafricaines et aux équipes d'experts qui les accompagnent, de faire en 4 mois, et dans des conditions dégradées, ce qui aurait dû être réalisé en 12 mois dans des conditions pleinement opérationnelles. De plus, l'incompatibilité d'exécuter la LFI 2021 avec les référentiels et processus actuels dans SIM\_ba militent pour un report de la mise en œuvre du projet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour les raisons évoquées et pour sécuriser le projet, le Ministère des Finances et du budget a jugé crucial de l'ancrer dans les systèmes, en procédant dès janvier 2021 à un déploiement progressif en fonction des modules finis et des prérequis techniques réalisés. A cet effet, instruction a été donnée au Comité Ad hoc de dialoguer avec l'AIMF et l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier ensemble les modalités appropriées de déploiement graduel à partir de janvier 2021 notamment celui du module « Préparation du budget » et de tout autre module prêt à être déployé ou testé en 2021, tout en actant et reconnaissant le fait que SIM\_ba ne sera déployé en totalité qu'en janvier 2022.

#### II.2. Le Cameroun

#### II.2.1. Atelier de renforcement des capacités des Femmes Maires du Cameroun

Le REFELA-CAM trouve sa raison d'être dans un syncrétisme au carrefour des référentiels globaux et locaux qui encadrent la question du genre et du développement local. L'action des femmes élues locales du Cameroun s'inscrit dans un présentisme qui n'a d'égal que la pertinence des questions abordées. S'agissant des référentiels globaux en matière de genre, cette grande messe des politiques au féminin se veut le cadre où s'effectue l'état des lieux du point 5 des objectifs de développement durable édictées par les nations unies qui a pour visé de « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » en 2030.

La planète 50/50 est certes encore loin mais le Cameroun ne saurait s'en approcher sans le coup de pouce des principales concernées. L'agenda 2063 de l'Union Africaine fixe l'objectif de « la pleine égalité hommes-femmes dans toutes les sphères de la vie « dans sa page 132, sur Le Plan national, le septennat actuel a été déclaré celui des grandes opportunités, avec un accent particulier mis sur les jeunes et femmes.

L'accélération de la décentration instruite par le Président de la République du Cameroun, le 31 décembre 2017, s'est traduite par un important mouvement de responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées dont la vie a été rythmée par trois grands moments : la création du Ministère de la Décentralisation et du Développement local, l'adoption et la promulgation de la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD) et le renouvellement des Conseils municipaux dès le 9 février 2020. A l'issue des renouvellement, 39 femmes ont été élues au poste de Maire.

Ces réformes de l'action publique au Cameroun véhiculent avec elles des exigences d'adaptation qui imposent des changements en profondeur dans les processus, les systèmes de représentation et les comportements des parties prenantes au quotidien. Il s'agit, de manière globale, d'une mutation qui impacte l'ensemble des corps de la nation, les obligeant à intégrer de nouvelles façons de faire, contingentées par l'apparition de nouveaux enjeux tels que la participation, la mobilisation, la projection territoriale, la maîtrise des processus managériaux dans les territoires, la capitalisation des dotations factorielles, l'équité, la justice sociale... Les collectivités territoriales décentralisées n'échappent à cela. Elles représentent moins de 10 % de la population des magistrats municipaux. 39 femmes Maires pour 374 communes. Malgré une augmentation relative de 33 à 39, elles se battent toujours pour se faire accepter par un écosystème culturalo-historique difficile.

L'atelier sur « la femme élue locale face aux exigences induites par la loi sur la décentralisation tenue à Yaoundé du 5 au 7 août 2020 a connu le soutien de plusieurs partenaires techniques et la participation des acteurs institutionnels compétents dans la gestion des collectivités territoriales. Ainsi, les différentes thématiques ont été animées par les experts du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM), le Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) et d'autres experts aguerris des questions de décentralisation et développement local. Cet atelier a été réalisé grâce l'appui financier de l'AIMF et de l'Union européenne.

Créer des cadres de concertation comme le REFELACAM s'inscrit pleinement dans la mise à jour des logiques de coopération internationale décentralisée. Il n'est plus question de financer les communes individuellement prises, mais des mouvements constitués, comme l'a souligné la Présidente du Réseau, Madame la Ministre Célestine KETCHA COURTES.

Les objectifs poursuivis de l'atelier étaient les suivants :

- amener les femmes élues locales à maîtriser les instruments et innovations du CGCTD dans un contexte d'accélération de la décentralisation
- initier les femmes élues locales à la conception, au pilotage et à l'évaluation de la nouvelle ingénierie du management territorial
- amener les femmes élues locales à savoir construire les articulations entre parties prenantes
- consolider la connaissance des femmes élues locales en matière d'outils et procédures en rapport avec l'état civil

Au terme de cet atelier et des discussions, il a été émis un certain nombre de recommandations adressées :

- au REFELACAM: revenir sur le cadre juridique du réseau afin de permettre aux catégories de femmes
   Maires et/ou adjointes, d'intégrer légitimement le réseau au risque d'abandonner des régions par manque de femme élue, tête d'exécutif
- au MINDDEVEL et aux Ministères compétents: revenir sur le traitement des besoins de fonctionnement des mairies et de les amortir; revoir les mécanismes de gestion des mairies afin de les assouplir grâce à la redéfinition des rôles du Conseil communal; engagement pour la mise sur pieds des mécanismes de soutien à l'assurance du service de la dette; engagement afin que les services déconcentrés ouvrent des lignes budgétaires à l'effet de supporter les dépenses induites par la collaboration avec les préfets et les sectoriels, œuvrer à l'amélioration du traitement salarial des maires, du point de vue de sa régularité et de sa qualité, œuvrer en partenariat avec le Ministère des Marchés publics à ce qu'il y ait un décret applicable en matière de passation des marchés publics; mise sur pieds des mesures pour que les maires soient impliquées dans la gestion des questions domaniales; appui à la mise en place de plan d'occupation du sol afin de disposer des réserves foncières suffisamment grandes afin de mener des projets; organisation de formations auxquelles les préfets et les élus locaux pourront participer à l'effet d'harmoniser les visions et réduire les écarts de connaissance entre deux entités appelées à coopérer
- au élus locaux et aux CTD: prendre conscience de l'autorité de la tutelle; prise en main de la police municipale; dresser les cartes d'identité de sa commune afin d'en faciliter la gouvernance et le marketing; améliorer la qualité et la quantité des ressources humaines consacrées à l'état civil et veiller à ce que le personnel de l'état civil soit assermenté; améliorer la qualité dédiée à l'état civil, de construire des centres secondaires d'état civil et aménager les salles dédiées à l'archivage des actes d'état civil
- au FEICOM: plus de célérité dans la gestion des dossiers de financement; retour des financements du PACARF aux fonds propres des communes; création d'un service qui permettra aux communes de mieux implémenter leurs projets compte tenu des difficultés des petites communes à recevoir des financements sociaux et à s'attacher des services d'experts pour l'élaboration et le suivi de projets.

## II.2.2. Renouvellement des organes du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique, section Cameroun (REFELA-CAM)

A l'issue des élections coupées du 9 février 2020 au Cameroun, 39 femmes Maires ont été lues contre 32 en 2013. L'urgence du renouvellement se posait alors pour la continuité du Réseau et, malheureusement, la pandémie à Coronavirus et le respect des mesures barrières n'ont pas permis d'organiser l'Assemblée générale en présentiel. Toutefois, la quasi-majorité des femmes Maires a, dès lors, opté pour l'approche innovante utilisée à travers les visioconférences et les applications mobiles prescrite par le Chef de l'Etat pour ne pas paralyser les activités du Cameroun.

S'est donc tenue, le 3 juin 2020 à 18 h 30, l'Assemblée générale élective pour le renouvellement des organes du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique du Cameroun. Y étaient présentes, 25 femmes Maires et 5 adjointes aux Maires des régions n'ayant pas de Maire titulaire femme.

Mesdames les Maires de Mayo-Darlé et de Doumé ont été choisies respectivement comme Présidente et Secrétaire de Séance. Il faut noter que l'Assemblée a sollicité l'accompagnement de l'ancienne Présidente du REFELA et du REFELA-CAM en tant qu'observateur pour le respect des règlements en la matière. De même, la Présidente sortante, Madame Elise Henriette ESSAME, ancienne Maire de Nkongsamba 3, a été invitée pour des raisons de gouvernance, de transparence et de préparation de la passation des services.

Toutes les deux étaient présentes durant les consultations. Elles ont mis leur expertise au service de ce renouvellement des organes du REFELA-CAM.

En premier lieu, la Présidente de séance a remis que le récépissé de déclaration de création légale de l'association, les statuts et le règlement intérieur avaient été transmis aux nouvelles femmes Maires dans un précédent forum d'imprégnation. Une fois les échanges terminés, la Présidente de séance a présenté le Bureau, les membres du Conseil (2 par région) et la présidence (une par région qui constitue le Bureau exécutif). La Présidente de séance a souhaité que des caucus par région soient créés avec l'élection de deux représentantes par région. A l'unanimité, les femmes Maires ont accédé à cette doléance. La Présidente de séance a ensuite présenté la nouvelle composition du Bureau exécutif présidé par Madame Angèle MEYANGA NOAH, Maire d'Afanloum. Madame Célestine KETCHA COURTES, ancienne membre du Bureau de l'AIMF, ancienne Maire de Bangangté, actuellement Ministre camerounaise de l'Habitat et du Développement urbain étant occupant le poste de Présidente émérite de l'association.

## II.2.3. Programme « Femmes et énergie durable », appui au Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique – REFELACam

La mise en place d'un réseau communal dénommé REFELACAM (Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique, Maires du Cameroun) a permis de développer les projets et de mettre en synergie les actions et compétences dans le domaine de l'énergie solaire entre les Femmes Maires des différentes régions du pays. Ceci s'est observé dans la coordination des activités sur le terrain. L'organisation des ateliers de renforcement des capacités des maires et la tenue des séances de restitution et de partage des avancées à travers les comités nationaux et internationaux de pilotage réunissant les partenaires techniques et financiers. Les Maires Femmes et leurs agents techniques ont bénéficiés des formations de passation des Marchés publics et gestion des projets. Ceci a contribué positivement à l'implication, ainsi qu'au suivi des activités par les Maires et leurs agents qui en sont sortis suffisamment outillés dans le domaine de la passation des marchés publics sur le code Camerounais et/ou de certaines exigences des partenaires techniques et financiers.

#### Innovation et Transition énergétique

La mise en œuvre de ces projets loin d'être seulement un projet de développement, a aussi permis aux collectivités territoriales décentralisées d'acquérir une certaine autonomie financière. Le projet « Femmes et Energie durable » conduit dans les sept communes du Cameroun revêt un caractère de projet de développement économique dans la mesure où ce projet a permis le développement des activités génératrices de revenus. Des emplois ont été créés suite à l'exploitation de cette énergie.

Ce projet a permis aux communes de ne plus être dépendantes du réseau ENEO et de subir leurs frasques, il a également permis de réduire les factures ENEO à près de (30 %).

Les agents communaux formés dans le cadre de ce projet ne travaillent pas seulement sur les ouvrages du projet dans leur commune respective, ils sont devenus des experts en matière d'énergie durable. Au quotidien, ils montent des projets dans le domaine, participent à la recherche des financements pour des projets similaires. Il est désormais rare de voir un ouvrage dans le domaine énergie qui n'est pas fonctionnel.

#### Dans le Partenariat et coordination

Le projet a permis de coordonner une pluralité d'acteurs (autorités locales et nationales, société civile locale et internationales, monde universitaire, secteur privé) de façon efficace et participative. Le projet

« Femmes et énergie durable » est le fruit des efforts conjugués des femmes Maires du Cameroun réunies dans le cadre du « REFELA-CAM » qui mène des actions dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations locales et de la promotion du leadership au féminin au plan local.

Sur le plan national, le « REFELA-CAM », qui était déjà en collaboration avec le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), a pu obtenir de celui des préfinancements pour leur quote-part dans la mobilisation des financements du projet. A l'international, le « REFELA-CAM » est en coopération avec plusieurs autres réseaux tels que la Fondation Veolia, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'ADEME. Tous ces réseaux et associations visent un même but, le renforcement du réseau des femmes élues locales du Cameroun et à la mise en œuvre d'actions pilotes pour l'éclairage public et la fourniture électrique de bâtiments publics.

Le réseau REFELA-CAM, regroupant plusieurs femmes Maires de l'ensemble des 10 régions du pays d'une part et du REFELA d'autres part, celles-ci ont en majorité pris part aux différentes phases de lancement, de Copil internationaux, des séances de restitutions et de partage d'expériences notamment à Bangangté, Paris, Marrakech, Yaoundé, Nkongsamba. Un fort besoin dans ce secteur est exprimé pour renforcer l'autonomie et la stabilité énergétique dans les centres de santé et hôpitaux sur le territoire national car certaines zones n'ont jamais connu le passage du réseau Eneo en charge de la fourniture de l'électricité sur le plan national. La réplicabilité de ces cas pilotes dans d'autres communes membres du REFELA renforcerait les liens au sein de ce réseau au niveau national et africain. Une phase 3 du projet est nécessaire pour augmenter le champ d'action en incluant de nouvelles collectivités territoriales décentralisées tout ceci en corrigeant et en améliorant certains aspects des phases précédentes.

Bien que le projet n'a pas été conçu selon une approche différenciée des bénéficiaires en termes de genre, l'essentiel des actions a été initié pour répondre aux besoins du genre « femme et enfant » (réduction de nombre de femmes victimes des agressions et viol, réduction de la mortalité infantile dans les services de maternité et pédiatrie) répondant ainsi aux objectifs 5, 7 et 13 du développement durable.

Le projet « Femmes et Energie durable » porté par le réseau des Femmes élues locales du Cameroun a permis de mettre en avant les communes dirigées par les femmes de même que ces femmes à la tête de ces communes. Par le passé, les communes dirigées par les femmes étaient dans l'anonymat total. Ce réseau se présente désormais comme un acteur de défense des droits des femmes Maires et également un acteur incontournable pour la promotion et l'implémentation du développement local au Cameroun. Vu les multiples actions de ce réseau, des plaidoyers sont faits pour une participation de plus de femme en politique et surtout de la prise en compte de l'aspect genre dans les exécutifs communaux.

Avec la mise en œuvre de ce projet, les femmes maires ont pu s'imposer sur l'échiquier national et international. Elles ont pu démontrer qu'elles avaient la capacité de monter des projets et de mobiliser des financements pour leur réalisation. De nos jours, le déficit en énergie électrique est presque comblé dans ces communes et plus précisément en zone rurale. En bref elles ont amélioré les conditions de vies de leurs populations.

Le MINEE pour sa part, entend que sectoriel technique de l'Etat camerounais dans ce projet, reconnait le mérite de ces femmes Maires qui contribuent au développement du pays via les énergies renouvelables. A ce titre, ce Ministère a mis son expertise au service de ces femmes Maires, en les accompagnant en qualité d'ingénieur, pour une bonne exécution. Le gouvernement souhaite que ce projet puisse s'élargir dans toutes les communes du réseau afin d'accompagner le gouvernement dans sa politique d'accès à l'énergie surtout à l'éclairage public.

D'après le MINHDU, dans le cadre de l'accompagnement des CTD, il est clairement établi que :

- sur le plan sécuritaire, la mise en œuvre du Programme FEDECAM a considérablement réduit l'insécurité dans les communes bénéficiaires par l'éclairage des carrefours et zones à risque
- sur le plan social, l'éclairage solaire a renforcé la notion d'appropriation des populations et réelle mobilisation citoyenne autour des projets. L'amélioration des performances scolaires n'est pas à exclure du fait que dans certaines communes des élèves profitent parfois de cet éclairage pour étudier leurs leçons
- sur le plan économique, il ressort que le petit commerce s'est considérablement développé grâce
   à ces investissements, ce qui contribue à l'animation des villes bénéficiaires
- sur le plan de la santé, les hôpitaux et centres de santé ayant bénéficié des centrales solaires sont de plus en plus sollicités du fait de la disponibilité de l'électricité même en cas de coupure. Dans les maternités bénéficiaires les statistiques montrent que le taux de mortalités liées aux incidents des accouchements nocturnes est réduit à sa plus simple expression du fait de la disponibilité permanente de l'électricité, de jour comme de nuit.

Au sujet des infrastructures mis en place par le programme FEDACAM, il est bien de saluer la qualité du matériel, le suivi des travaux, et le transfert des techniques et compétences relative au projet.

La banque de données des projets d'éclairage public renferme une multitude de projets, mais les ressources affectées au MINHDU pour accompagner les CTD dans la mise en œuvre de ces projets reste faible au regard de l'importance de la demande. Donc, la prise en charge est progressive, d'où l'importance de faire appel à l'ODD 17, le Partenariat.

Le projet « femmes et Energies durables » porté par les femmes Maires du Cameroun a mis sur la scène plusieurs femmes politiques de plusieurs régions du Cameroun. Ces femmes, au profil divers, ont eu, pendant la durée de ce projet, le temps de se trouver au même diapason, de soutenir et de défendre les mêmes causes. Ce projet a permis à ces femmes Maires de mieux se connaître, de partager les expériences dans le domaine de la gouvernance et du développement local. Ainsi, le projet débuté dans deux communes de l'ouest, a pu s'étendre à cinq autres communes du réseau suite au plaidoyer des unes et des autres. L'équité sociale a été respectée car toutes les couches sociales, allant des plus nanties aux plus défavorisées, bénéficient, au même titre, des services. Ce paramètre est très important dans le renforcement de la cohésion sociale et permettrait, à long terme, de garantir une durabilité au projet.

Le choix des options technologiques énergétiques à travers l'énergie solaire répond à une préoccupation environnementale de portée mondiale car la mise en œuvre de ce projet a permis de promouvoir l'utilisation de sources nouvelles et renouvelables d'énergie en lieu et place des groupes électrogènes dont l'utilisation a une incidence négative sur l'environnement (production de gaz à effet de serre et réchauffement climatique).

Les principaux enseignements qui découlent de l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience de la durabilité et de l'impact du Projet « femmes et énergie durable : appui au réseau des femmes élues locales, Maires du Cameroun » se déclinent ainsi qu'il suit :

- une cellule de coordination bien structurée, compétente et opérationnelle, facilite le suivi de la mise en œuvre d'un projet de développement malgré l'éloignement des sites bénéficiaires
- la maîtrise du processus d'acquisition est un élément important dans la conduite du projet et de son exécution dans le temps et les délais
- les délais d'exécution du projet doivent être définis en tenant compte du contexte dans lequel il va être mis en œuvre (conditions climatiques, capacités des entreprises nationales, techniques à utiliser, capacités de l'organe d'exécution des acquisitions, la gestion financière...)

- la durabilité des ouvrages réalisés nécessite l'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes, notamment les populations qui devront adopter de nouveaux comportements.

Le projet « Femmes et énergie durable » a été conçu pour faire face à l'insuffisance énergétique dans l'ensemble des communes bénéficiaires qui avaient pour corollaire l'accroissement de l'insécurité et des agressions. Malgré le retard enregistré, le projet a produit des résultats satisfaisants en termes de :

- réalisations des lampadaires dans le cadre du renforcement de l'éclairage public
- de renforcement des capacités des acteurs institutionnels (Maires, MINEE, FEICOM) et sociaux (entreprises)
- d'effets sur la réduction de l'insécurité: amélioration du cadre de vie des populations, couplée à l'autonomisation et la transition énergétique, est l'un des résultats importants de ce programme. Le principal défi qui se pose est celui de l'entretien des ouvrages réalisés. La phase 3, en cours d'exécution, permettra de compléter les demandes sur le terrain et certainement d'en amplifier les effets positifs.

Globalement, l'accès à l'éclairage de meilleure qualité et à l'électricité a considérablement changé le standing des sept municipalités bénéficiaires. Les réalisations ont contribué à ouvrir de réelles perspectives de développement local, de création d'activités génératrices de revenus adaptées et d'amélioration des conditions de vies des populations.

#### II.3. Le Niger

#### II.3.1.Atelier sur le « Bon Vivre Ensemble » dans la région du Sahel

#### Contexte et justification

Le Sahel est l'immense bande de terre aride située au cœur de l'Afrique pouvant se délimiter dans l'espace formé par la Mauritanie, le Mali, Le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. En effet, le Sahel est caractérisé par de nombreux facteurs géo climatiques, socioculturels et démographiques complexes qui fragilisent les dynamiques de son développement. A cela s'ajoute le majeur défi de la sécurité qui est de plus en plus complexe dans son évolution, son impact sur la cohésion sociale. En conséquence, il se pose un véritable problème de sécurité des personnes et de leurs biens avec l'installation d'une psychose conduisant à la rupture de confiance entre les communautés et les différents acteurs et laisse éclater des sentiments de traumatisme et de frustration. Ce phénomène qui prend une allure sociale semble impacter négativement sur les traditions ancestrales et les valeurs du « bon vivre ensemble » des différents groupes ethniques vivant dans la zone. Cette situation touche les communautés nomades qui sont vulnérables, les plus touchés par les facteurs environnementaux, sociaux et sécuritaires a la recherche d'un nouveau mode de survie et de résilience. Ils sont d'une part les cibles de recrutement des groupes extrémistes violents qui capitalisent leur vulnérabilité et volent le peu de cheptel qui leur restent. Et d'autres, Ils sont victimes de stigmatisation, de rejet, de discrimination et de persécution. Les Touaregs sont pourchassés au Mali et au Niger, sous prétexte qu'ils sont des rebelles. Les Peulhs et les Touaregs sont perçus comme des potentiels terroristes et alliés des groupes extrémistes violents. Leurs campements sont brûlés, pillés et rasés. En 2019, plus de 160 Peulhs ont été tués par des Dogons au Mali, plus de 80 Peulhs tués au centre du Burkina Faso.

Ce phénomène prend de l'ampleur surtout dans les zones frontalières (Mali-Burkina-Niger) et pose un véritable problème d'identité et de citoyenneté. Ces communautés nomades avec un mode de vie basé

sur la transhumance, avec parfois plusieurs sites d'attachement entre le Niger, le Burkina et la Mali en fonction du calendrier saisonnier de l'année. Ces communautés nomades sont perdues entre les frontières, parfois sans aucune pièce d'identité et d'état civil. Elles sont victimes d'arrestation et de condamnations hâtives par les forces de l'ordre qui les classent dans la catégorie des combattants des groupes extrémistes violents.

Sur le terrain, il existe très peu de réponses face à cette situation dont sont victimes les communautés Peulhs et Touaregs. Les Etats du Sahel sont concentrés sur la lutte contre les groupes extrémistes avec des opérations militaires accompagnées de mesures de sécurité qui ne sont pas toujours sans conséquence sur la vie socioéconomique des communautés surtout les plus vulnérables. Face à ce vide, le réseau de bénévoles « Cercle de Réflexions et d'actions pour un Développement local, Cercle.Dev », dirigé par Madame Maïmou WALI, Coordinatrice, Femme francophone AIMF 2019, a mis en place toute une stratégie communautaire qui place les communes au cœur de l'action avec la signature des protocoles de partenariat avec les communes au Burkina et au Niger. Les réponses apportées s'inspirent des mécanismes communautaires traditionnels et culturels de cohésion sociale, le dialogue inclusif, la lutte contre la stigmatisation des communautés Peulhs et Touaregs.

Dans la perspective de renforcer et d'élargir des actions concrètes et efficaces, l'AIMF en collaboration avec Cercle. Dev a organisé une réunion d'échanges avec les Maires de la zone du triangle frontalier (Niger-Burkina-Mali), afin de mieux cerner le problème et de définir une démarche qui puissent mieux positionner et responsabiliser les collectivités dans la lutte contre le phénomène de stigmatisation.

Compte tenu du contexte actuel de la pandémie de la Covid-19 et des règles de distanciation sociale, la réunion tenue le en mode virtuelle, et a regroupé des représentants des Maires du triangle frontalier (Niger-Burkina-Mali) et des personnes ressources. La réunion a été facilitée par la Promotrice de Cercle. Dev en collaboration avec les représentants de l'AIMF.

Cette rencontre avait pour objectif de créer un cadre d'échanges entre les Maires de la zone en vue de cerner la problématique de la stigmatisation pour faire des propositions d'actions concrètes pour y faire face.

De façon spécifique, la réunion a permis de :

- faire une mise en lumière du contexte actuel de la problématique de la stigmatisation des communautés nomades dans la région du Sahel, ses manifestations, ses causes et ses conséquences sur le bon vivre ensemble
- identifier les initiatives locales, les mesures prises par les Etats et les interventions des partenaires en cours
- cibler les actions efficaces et proposer leur renforcement, leur élargissement dans la perspective de donner plus de place et de rôle aux Maires dans la gestion et la coordination.

Au sortir de cette réunion, les participants sont arrivés à effectuer un diagnostic de la problématique de la stigmatisation des communautés nomades ; à réaliser un répertoire des réponses en cours ; proposer des actions concrètes et efficaces et surtout, élaborer une ébauche d'un mécanisme de responsabilisation de Maires pour la coordination des actions de lutte contre la stigmatisation des communautés nomades.

Le déroulement de la réunion sera structuré en 3 grandes étapes qui vont servir de fil conducteur des échanges, donner de la matière aux débats et aboutir aux résultats escomptés. Le tableau suivant décrit l'approche méthodologique pour chaque étape ainsi que la feuille de route pour la suite.

Compte tenu de la nature de la réunion et le défi d'accès à une connexion internet de qualité pour une réunion, un nombre limité de Maires a été ciblé (4 à 6). La réunion a saisi l'opportunité de l'existence d'un groupement local de coopération transfrontalière constitué de 8 communes du Niger et 9 communes du Burkina Faso. Cette structure, mise en place depuis le 6 aout 2019, est fonctionnelle avec un système de réunion régulier. Il a donc été plus facile de désigner 4 représentants et 2 Maires du Mali. Des Maires vers des chefs-lieux des capitales de Niamey, de Ouagadougou et de Bamako ont également participé par visioconférence.

Cercle.Dev a été représentée par 2 personnes dont la Promotrice et un Assistant qui ont assuré la préparation technique et pédagogique, la modération et le rapport final de la réunion. L'AIMF participait également à cette rencontre.

#### II.3.2. La mise en synergie des autorités locales avec les universités

C'est sous l'influence du Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation que l'AIMF a développé des partenariats autour des Universités. Au nom de ce partenariat, ont été conclus des jumelages entre école de villes membres actives de part et d'autre d'une frontière, par exemple le Niger et le Bénin.

Le lien entre le réseau des Maires et les Universités date de 2010. Il est le résultat du congrès de Lausanne, dont le thème était « Villes et Universités ». Depuis cette date et grâce à la subvention du Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'AIMF s'est associée au Réseau pour la recherche en aménagement urbain, l'APERAU. Le Secrétariat permanent et l'équipe APERAU élaborent conjointement le programme annuel.

C'est dans ce cadre que l'AIMF a permis au Directeur général du Développement et de la Prospective de la ville de Niamey de s'inscrire à l'école doctorale pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement », de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, en cotutelle avec l'Université Abdou Moumouni de Niamey, où il est inscrit en première année de sociologie anthropologie.

Depuis 2010, Monsieur Moumouni GOUNGOUBANE, est en charge des relations entre Niamey, les villes du Niger et l'AIMF. Il est également membre de la Commission permanente Lausanne sur « Villes et développement durable ». C'est également lui qui a eu en charge l'organisation et le suivi des séminaires de formation et de réflexion sur « l'Entrepreneuriat au féminin au Niger », en lien avec la Commission permanente Bordeaux sur « Formation, mise en réseau des élus locaux et genre ».

Son projet de thèse portera sur « la construction de la ville de Niamey. Imbroglio des politiques publiques et jeux d'acteurs sur fond de décentralisation ». Il aura pour mission de se rapprocher d'autres chercheurs pour consolider cette problématique et nourrir une réflexion sur « commenter organiser une gouvernance pour construire durablement le territoire ? ».

#### II.4. La Région des Grands Lacs

# II.4.1. Actions de lutte contre la crise Covid-19 dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/Union européenne

Depuis le mois de mars, l'AIMF a encouragé l'intégration du Secrétaire exécutif de la PALPGL dans le Comité multisectoriel de lutte contre la Covid-19.

En mars 2020, dans la ville de Bukavu en RDC, le Secrétaire exécutif de la PALPGL a été intégré dans le Comité urbain multisectoriel de lutte contre la Covid-19 à côté des autres acteurs internationaux et étatiques, officialisé dans l'Arrêté n° 401/BUR/M.BKV/005/2020, portant désignation des membres du Comité multisectoriel de la riposte contre la pandémie à Coronavirus.

En RDC, l'arrêté n° 25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/06/2020 du 25 mars 2020 du Vice-Premier Ministre et Ministre en charge de l'Intérieur, portant sur les modalités pratiques d'exécution des mesures de limitation de la propagation de la pandémie Covid-19, désigne les Maires des villes comme Président des comités multisectoriels de lutte contre la pandémie dans leur ville respective.

En plus de la participation dans le comité multisectoriel de Bukavu en Province du Sud-Kivu, un contact permanent est assuré avec les maires des autres villes membres pour avoir l'évolution de la situation mais aussi partager les bonnes pratiques.

Le travail réalisé par le Secrétaire exécutif de la PALPGL est :

- i) Informer et sensibiliser les populations sur le respect des gestes barrières : appui à la mairie de Bukavu sur la rédaction des messages de sensibilisation (respect des gestes barrières) et diffusions sur les différentes chaînes de radio de la ville. Les différents outils de sensibilisation partagés par l'AIMF et AFNOR ont été mis à la disposition des équipes de sensibilisation.

  Prenant référence à la sensibilisation par sonorisation mobile qui a bien réussi à Rubavu au Rwanda, nous avons mis en place des équipes des sensibilisateurs mobiles avec mégaphones dans chaque avenue et une sensibilisation avec véhicule dans les grandes artères.
- ii) Fournir des matériels d'urgence pour le respect des gestes barrières : masques, eau, savon, matériels de protection et de désinfection des espaces publics : appui dans l'élaboration de la cartographie des points « chauds » de la ville, ce qui a permis au Maire de la ville d'assurer la distribution des matériels reçus des différents partenaires sensibilisés en amont. Des seaux avec robinets pour lavage des mains, des masques, du chlore, des solutions hydroalcooliques ont été distribués.
- iii) Appui technique aux villes dans la gestion des crises sanitaires/humanitaires: en plus de la Covid-19 à laquelle les villes font face, plusieurs autres crises sanitaires et /ou humanitaire affectent les municipalités. Le Secrétaire exécutif de la PALPGL prépare une formation en faveur des maires des villes et leurs collaborateurs sur « la réduction des risques urbains et rendre les villes résilientes » en date du 23 juin 2020 en mode visioconférence avec l'UNDRR bureau régional de Nairobi.
- iv) Appui au commerce transfrontalier : en cette période de crise de la Covid-19, les frontières de trois pays ont été fermées aux personnes. Face à la difficulté qu'éprouvent les femmes à traverser les frontières, notre action s'est orientée essentiellement à maintenir cette activité exercée à 70 % par

les femmes. Grâce aux mécanismes internes mis en place au sein de la PALPGL et en collaboration avec les membres de groupes de dialogue transfrontalier et des coopératives des femmes, nous avons réussi à maintenir le petit commerce transfrontalier.

Depuis avril, nous avons soutenu et organisé le transport de Rusizi (Rwanda) à Bukavu (RDC) par camion autorisé alors que la frontière était fermée, des marchandises produites par les commerçantes rwandaises.

Quoiqu'à petite échelle, les maires des villes frontalières, en appui au Secrétaire exécutif de la Plateforme, ont réussi à maintenir le petit commerce transfrontalier entre leurs villes, ce qui a renforcé la solidarité entre les peuples de la région.

- v) Utilisation de l'outil de télétravail : un appui dans l'utilisation de l'outil de télétravail a été apporté aux différentes villes. Au Maire de Bukavu, lors de la réunion organisée par la Présidente de l'AIMF et d'autres Maires en date du 16 avril 2020, pendant la réunion organisé par la PALPGL, en mode visioconférence avec les villes membres afin de permettre aux différents Autorités de partager leurs expériences sur le travail en cours de lutte contre la Covid-19.
- vi) Soutenir des start-ups pour des solutions numériques à la Covid-19 : dans le but de mobiliser les jeunes de la région des Grands Lacs, une visioconférence des innovateurs de la région des Grands Lacs associés à ceux de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, de l'Ile Maurice et de La Réunion, des Maires ainsi que du Coordinateur Scientifique du groupe des plaidoyers sur les données numériques de l'AIMF a eu lieu le mercredi 27 mai 2020.

Cette réunion était une occasion pour les jeunes qui ont développé des applications numériques dans la prévention et la lutte contre la Covid-19 de partager leurs expériences avec les représentants des municipalités.

Les présentations suivantes ont été faites :

- usage du numérique en temps de crise Covid-19 : liens Villes/innovateurs par M. Philippe Archias
- présentation de M. Adoni Mutombo Mwamba, responsable de la startup numérique EPSILON PROS à Lubumbashi et vainqueur du « CHALLENGE STOP CORONA VIRUS RDC », présentation de l'application COVID alerte 4\*4
- présentation de M. Mihaja RANAIVO, Directeur du développement numérique et des systèmes d'informations à la commune Urbaine d'Antananarivo, présentation de l'application e-vast
- présentation de la ville de Bordeaux par M. Pierre de Gaëtan NJIKAM, Adjoint au Maire en charge des partenariats avec l'Afrique et la Francophonie.
- vii) Acquisition de matériels médicaux pour les hôpitaux de la ville de Bukavu : soutien à la ville de Bukavu dans l'identification des dépôts pharmaceutiques dans la région des Grands Lacs pour l'acquisition des matériels (masque et ballon pour la ventilation nasale, laryngoscope, type endotrachéal, aspirateurs électriques, nébuliseurs, aérosols, tente pouvant abriter 10 lits, bombonnes et concentrateur d'oxygène, gants et masques médicaux, médicaments...) équivalents à 70.000 € pour ses trois zones de santé urbaines.

### III. Activités en Afrique Occidentale

#### III.1. Le Bénin

#### II.3.1.Pour une meilleure gouvernance locale

Les élus locaux du Bénin disposent désormais d'un Code d'éthique et de déontologie. Il s'agit d'un outil qui, non seulement aidera les Maires et leurs collaborateurs à améliorer la gouvernance locale, mais aussi permettra une rationalité dans la gestion des ressources financières.

La cérémonie de lancement et la remise officielle du document a eu lieu jeudi 20 août 2020, à l'INFOSEC de Cotonou. C'était en présence des 77 Maires ou de leurs adjoints. A en croire le Ministre de la Décentralisation, le document vient combler un vide que le Bénin connaît depuis plus d'une quinzaine d'années de mise en œuvre effective de la décentralisation.

« Dans un contexte marqué par la rareté des ressources où les populations exigent plus de transparence et d'efficacité dans la conduite des affaires publiques, il est de plus en plus reconnu que les administrations qui accordent une place de choix à l'éthique affichent une bonne performance. Par conséquent, les gouvernants se doivent de prendre des mesures fortes pour garantir une bonne gestion des fonds publics et ce, pour la satisfaction des diverses parties prenantes que sont les citoyens, les usagers, les partenaires techniques et financiers », a déclaré le Ministre Alassane SEIDOU.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus locaux rappelle d'une part, les valeurs universellement reconnues comme le respect de l'usager du service public, la neutralité et l'impartialité, la probité, l'intégrité, l'équité, la conscience professionnelle et d'autre part, les devoirs qui sont exigibles aux membres de l'administration communale depuis leur installation jusqu'à la fin de leur mandat. Plusieurs règles ont été établies en vue de prévenir notamment toute situation où l'intérêt personnel du membre du Conseil communal peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou d'autres inconduites. La mise en place de cet outil de référence est aussi un moyen permettant de satisfaire les exigences communautaires contenues dans la directive du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) qui en sont point 7 fait ressortir, entre autres tâches dans le cadre harmonisé des finances publiques.

#### III.2. La Côte d'Ivoire

# III.2.1.Renforcement des capacités de gestion administrative et financière des régions de Côte d'Ivoire

Le projet consiste en l'organisation de formations spécifiques « sur le lieu de travail », sous la forme de séances de coaching et de formation, destinées aux élus du Conseil régional et à ses cadres. Cette activité était basée sur les problématiques et les besoins exprimés par les participants à ce programme. Un tiers des régions a bénéficié de cet appui.

Une liste des régions/district bénéficiaires de cette action de renforcement des capacités, validée par le Comité de pilotage, a été établie. Ces régions/district ne bénéficiant pas de projets majeurs initiés ou impliquant l'ARDCI. Il s'agit du District Autonome d'Abidjan et des régions du N'Zi, de l'Iffou, de l'Indénié-Djuablin, du Sud-Comoé, du Gôh, de Lôh-Djiboua, des Grands Ponts de La Marahoué, du Poro, de la Nawa, du Hambol et de Gbêkê.

# III.2.2.Projet d'appui aux Autorités régionales et locales de Côte d'Ivoire à travers des initiatives concrètes d'insertion socioéconomiques des jeunes

L'objectif de l'action est de renforcer les capacités des 31 régions et des 2 districts de Côte d'Ivoire, afin de développer leurs capacités de pilotage du développement territorial ainsi que leurs capacités de plaidoyer. A cet égard, l'ARDCI (Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire) devra consolider son rôle de leadership dans le plaidoyer pour le transfert effectif des compétences et des moyens subséquents, animer un cadre de promotion des bonnes pratiques de gouvernance locale, de capitalisation et de partage d'expériences et assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents projets/programmes initiés au niveau des Régions et Districts autonomes. Trois initiatives pilotes seront réalisées permettant d'opérationnaliser les formations et de rendre concrètes les compétences des régions.

L'activité principale qui en découle ont pour objectifs d'apporter d'une part un appui à la Direction exécutive par un renforcement de ses capacités opérationnelles, d'autre part de mettre en place des procédures de gestion administrative et financière. Il s'agit aussi d'opérationnaliser un système de capitalisation et de diffusion des expériences, d'élaborer une stratégie de plaidoyer, d'apporter un appui à la démocratie interne et d'apporter un appui à un réseau de femmes leaders locales.

Dans ce cadre, il est question d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de formation des régions tenant compte des programmes et structures existants ; d'organiser des formations spécifiques sur la conception de projet, l'accès à des financements institutionnels, la redevabilité, les budgets participatifs ; sur la capitalisation des outils, pratiques et procédures en matière de gestion des finances locales ; de l'organisation d'une journée des Régions ; de l'organisation d'un prix d'excellence ; de l'élaboration et de la mise en place d'une boîte à outils à destination des élus et des personnels administratifs après les élections de 2018.

La mise à jour du Plan de développement régional sera effectuée en associant les autres niveaux administratifs, OSC et secteur privé. De même, la réalisation d'un projet pilote dans les Comités régionaux de San Pedro, Tonkpi et Kabadougou en matière d'insertion professionnelle et d'accès aux services essentiels. Ils s'appuient sur des échanges de pair à pair et la coopération décentralisée.

Afin d'atteindre ces résultats, l'ARDCI, à l'origine du projet, et l'AIMF ont décidé d'associer leurs compétences et expériences respectives avec les Régions pilotes du Kabadougou, de San Pedro et le Tonkpi associées à leur chef-lieu, Odienné, San Pedro et Man. L'ARDCI, partenaire principal du projet, va s'appuyer sur son expérience pour consolider ses acquis, faire face aux défis actuels et à venir et renforcer son appui pour ses membres. Les trois régions pilotes sont co-demandeurs du projet avec la ville chef-lieu afin de favoriser le dialogue et la gouvernance multiniveaux. Ces trois régions, de par leurs situations géographiques et leurs niveaux d'équipements et d'infrastructures socio-économiques, sont représentatives des différents enjeux auxquels l'ensemble des collectivités membres de l'ARDCI sont

confrontées. L'AIMF apportera l'expertise technique et les bonnes pratiques de son réseau international d'autorités locales et son expérience en matière de mise en œuvre opérationnelle.

La réalisation d'un projet pilote dans les régions de San-Pédro, du Tonkpi et du Kabadougou en matière d'insertion professionnelle et d'accès aux services essentiels s'est appuyée sur des échanges de pair à pair et la coopération décentralisée.

- Dans la région du Tonkpi, les ateliers de formation des prestataires des secteurs du tourisme et de la culture (guides de tourisme, gestionnaires de sites touristiques, prestataires d'activités culturelles et artisans) se sont déroulés à Man, du 10 au 13 mars 2020, avec la participation de 91 personnes, dont 76 bénéficiaires directs et 15 personnes ressources et des encadreurs.
- Dans la région de San Pédro, deux ateliers de renforcement de capacités et d'élaboration des clauses de gestion du centre de formation agropastorale se sont tenus, respectivement les 9 et 11 juin 2020 à San Pédro. Ces activités ont mobilisé, d'une part les cinq membres de l'équipe projet et, d'autre part, trente-neuf participants.
- Dans la région du Kabadougou, la construction de douze espaces café sur les seize prévus a été financée par la commune d'Odiénné. Ces points de rencontre de la jeunesse ne sont pas encore fonctionnels. Ils seront mis en service à l'issue de la sélection et de la formation des gestionnaires de ces espaces et après la fourniture des équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces petits commerces.

#### III.2.3. Assistance d'urgence sanitaire de lutte contre la Covid-19

Afin de permettre aux régions et communes mettant en œuvre les initiatives pilotes de lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, en synergie avec les actions déjà entreprises par le Gouvernement, l'AIMF, en accord avec les partenaires régionaux et communaux, réunis par visioconférence le 22 avril 2020, ont convenu, dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet, d'intégrer des activités d'urgence. Ces activités ont porté sur la sensibilisation des populations, l'hygiène (gestes barrières) et l'aide aux plus démunis (denrées alimentaires) dans les régions de San Pédro, du Kabadougou et du Tonkpi, ainsi que les communes de San Pédro, de Man et d'Odiénné.

A ce jour, les communes d'Odiénné, de San Pédro et de Man ainsi que les régions du Tonkpi, de San Pédro et de Kabadougou, ont effectivement réalisé les actions prévues et fourni l'ensemble des documents exigés (listes des actions à mener, factures pro-forma et coordonnées bancaires de prestataires, preuves de virements, factures et bons de livraison des fournisseurs, rapport d'exécution et éléments de communication). Les remise des différents dons aux populations ont eu lieu.

### IV. Activités en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien

# IV.1. Réunions des membres du Bureau de l'AVCOI sur la lutte contre la Covid-19

Les 15 et 26 mai 2020, les membres du Bureau de l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI) ont tenu des réunions virtuelles sur la plateforme Zoom. Ces réunions avaient pour objet de trouver des solutions et d'élaborer des actions à mettre en œuvre pour lutter contre la Covid-19.

Etaient présentes lors de ces rencontres, les villes de Port-Louis et Beau-Bassin Rose-Hill (Ile Maurice), d'Antananarivo, Toamasina (Madagascar), de Domoni (Comores), Mamoudzou (Comores), de Victoria (Seychelles), de Saint-Denis de la Réunion et de La Possession (Ile de la Réunion), la Secrétaire exécutive de l'AVCOI et le Secrétariat permanent de l'AIMF.

### V. Activités en Afrique du Nord et au Moyen Orient

### V.1. Tunis, 10 décembre 2020, 40<sup>ème</sup> Assemblée générale

L'AIMF a organisé sa 40<sup>ème</sup> Assemblée générale à Tunis, le 10 décembre 2020, dans le respect des règles de santé et son respect des engagements pris avec les villes. Le thème retenu pour cette rencontre était « Villes en développement et numérique : comment tenir les promesses de l'innovation ? ». Elle a réuni en présentiel plus de 150 participants. Autant était présent en visioconférence.

Lors de la séance d'ouverture, sont intervenus :

- Madame Souad BEN ABDERRAHIM, Maire de Tunis
- Madame Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF, Maire de Paris
- Monsieur Hichem MECHICHI, Chef du Gouvernement
- Monsieur Elio DI RUPO, Ministre-Président de Wallonie, ancien Premier Ministre de Belgique, ancien Maire de Mons
- Un message de Son Exc. Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie a été prononcé
- Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat français auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'Etranger et de la Francophonie
- Monsieur Taïeb BACCOUCHE, Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe

### VI. Activités en Amérique du Nord

#### VI.1. Mobilité des enseignants dans l'espace francophone

Dans le cadre de sa programmation liée à la promotion de la langue française et afin de répondre aux besoins des Etats et gouvernements membres, l'OIF a lancé un projet de mobilité des enseignant(e)s dans l'espace francophone.

En effet, si le français est actuellement langue d'enseignement et d'apprentissage dans 35 pays membres de la Francophonie, une partie d'entre eux doit faire face à une pénurie d'enseignants qualifiés de et en français. Malgré un système éducatif global en crise, plusieurs pays tentent de relever le défi d'une bonne maîtrise de la langue française en mettant en place d'ambitieuses politiques de formations.

Dans ce contexte, l'Association des municipalités francophones de l'Ontario s'est rapproché de l'AIMF à la suite du déplacement du Secrétaire permanent en avril 2019. En effet, au regard de la pénurie de maind'œuvre à laquelle font face les écoles francophones au Canada et en Ontario, l'Association souhaiterait mettre en œuvre ce programme par la création d'un fonds de bourse afin d'encourager les études et la recherche au sein de la Francophonie en Amérique du Nord et au Canada. Un programme d'études numérique avec son impact dans la gestion et la gouvernance municipale, comme cela est réalisé dans les pays du Maghreb et de l'Asie du Sud-Est pourrait être développé.

#### VII. Activités en Asie

Toutes les rencontres ont eu lieu en visioconférence. A Phnom Penh, avec la poursuite du projet d'aménagement urbain, de la formation à la sensibilisation, et stratégie de communication et de plaidoyer et étude de base.

Mise en place des Curricula d'Architecte Urbaniste à l'Université Royale des Beaux-Arts et d'Architecture de Phnom Penh avec 300 étudiants sur le thème Villes et résilience ».

A Luang Prabang au Laos, s'est tenue, en juin 2020 une visioconférence sur « Villes et transition numérique ».